



Il est temps de travailler autrement

Société Anonyme au capital de 4 794 993 euros  
Siège social : 3 rue Bellanger, 92300 Levallois Perret  
Identifiée sous le numéro R.C.S. Nanterre B 384 174 348

## DOCUMENT DE REFERENCE 2015 incluant les comptes consolidés au 30 juin 2016



### Document de référence enregistré par l'AMF

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 14 décembre 2016 sous le numéro R.16-080.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant dans le Document de référence 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 sous le numéro R.16-005 ;
- Les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant dans le Document de référence 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 sous le numéro R.16-005 ;

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de FREELANCE.COM : 3 rue Bellanger, 92300 Levallois Perret,
- sur le site internet de FREELANCE.COM : <http://www.freelance.com>
- ainsi que sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

# SOMMAIRE

<b>1. PERSONNE RESPONSABLE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Responsable du Document de référence.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2 Attestation du responsable du Document de référence .....</b>	<b>7</b>
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes.....</b>	<b>8</b>
2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires.....	8
2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants .....	8
<b>2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés</b>	<b>8</b>
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Informations financières résumées .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 Communication des informations financières des périodes intermédiaires .....</b>	<b>10</b>
3.2.1 Communication du chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016.....	10
<b>3.3 Informations boursières sélectionnées .....</b>	<b>11</b>
<b>4. FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>4.1 Risques de liquidité.....</b>	<b>13</b>
<b>4.2 Risques liés aux pertes historiques.....</b>	<b>16</b>
<b>4.3 Risques opérationnels.....</b>	<b>17</b>
4.3.1 Risques liés aux clients .....	17
4.3.2 Risques liés aux profils des freelances .....	18
4.3.3 Risques liés au changement de direction .....	19
4.3.4 Risques de litige relatifs à la requalification des contrats de travail .....	19
<b>4.4 Risques liés à l'évolution de la règlementation de l'activité de portage salarial .....</b>	<b>20</b>
<b>4.5 Risques de marché .....</b>	<b>21</b>
4.5.1 Risques de taux d'intérêt.....	21
4.5.2 Risques de change .....	21
4.5.3 Risques hors-bilan .....	22
<b>4.6 Risques juridiques .....</b>	<b>22</b>
<b>4.7 Assurances et couvertures de risques .....</b>	<b>25</b>
<b>4.8 Risques industriels et liés à l'environnement .....</b>	<b>27</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....</b>	<b>28</b>
<b>5.1 Histoire et évolution de la société.....</b>	<b>28</b>
5.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur.....	28
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur .....	28
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur.....	28
5.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur.....	29
5.1.5 Historique de la Société.....	29

<b>5.2 Investissements</b>	<b>31</b>
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	31
5.2.2 Principaux investissements en cours	31
5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes	31
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES</b>	<b>32</b>
<b>6.1 Principales activités</b>	<b>32</b>
6.1.1 Activité de freelancing	33
6.1.2 Le portage de ressources (anciennement Resource Management)	38
6.1.3 VALOR CONSULTANT	38
6.1.4 PROVIGIS	40
<b>6.2 Les principaux marchés</b>	<b>42</b>
6.2.1 Les freelances	43
6.2.2 Le portage salarial	44
6.2.3 Certification de documents légaux	46
<b>6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé l'activité</b>	<b>47</b>
<b>6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence</b>	<b>47</b>
<b>6.5 Position concurrentielle</b>	<b>47</b>
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>49</b>
<b>7.1 Périmètre</b>	<b>49</b>
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>51</b>
<b>8.1 Immobilisations corporelles et propriétés immobilières louées</b>	<b>51</b>
8.1.1 Immobilisations corporelles	51
8.1.2 Propriétés immobilières louées	51
<b>8.2 Facteurs environnementaux pouvant influencer significativement l'utilisation des immobilisations corporelles</b>	<b>51</b>
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>52</b>
<b>9.1 Situation financière</b>	<b>52</b>
9.1.1 Bilan	52
9.1.2 Compte de résultat consolidé résumé	56
<b>9.2 Résultat d'exploitation</b>	<b>58</b>
9.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation	58
9.2.2 Changements importants dans les états financiers	58
9.2.3 Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur	58
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>59</b>
<b>10.1 Informations sur les capitaux propres</b>	<b>59</b>
<b>10.2 Informations sur la trésorerie</b>	<b>60</b>
<b>10.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe</b>	<b>61</b>
<b>10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux</b>	<b>62</b>
<b>10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris</b>	<b>62</b>

<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	<b>63</b>
<b>11.1 Recherche et développement</b> .....	<b>63</b>
<b>11.2 Brevet</b> .....	<b>63</b>
<b>11.3 Marques, noms de domaines et propriétés intellectuelles</b> .....	<b>63</b>
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b> .....	<b>65</b>
<b>12.1 Principales tendances entre le 30 juin 2016 et la date du document de référence</b> .....	<b>65</b>
12.1.1 <i>Projet de rapprochement de la branche d'activité portage du Groupe CBV Ingénierie à Freelance.com</i> .....	65
12.1.2 <i>Communication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2016</i> .....	70
<b>12.2 Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe</b> .....	<b>71</b>
<b>13. PREVISIONS</b> .....	<b>71</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b> .....	<b>72</b>
<b>14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société</b> .....	<b>72</b>
14.1.1 <i>Composition du conseil d'administration</i> .....	72
14.1.2 <i>Expérience des membres du conseil d'administration</i> .....	75
14.1.3 <i>Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration</i> .....	76
<b>14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale</b> .....	<b>77</b>
<b>15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES</b> .....	<b>78</b>
<b>15.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</b> <b>78</b>	
15.1.1 <i>Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux</i> .....	78
15.1.2 <i>Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants</i> .....	82
15.1.3 <i>Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</i> .....	83
15.1.4 <i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</i> .	84
15.1.5 <i>Régime complémentaire de retraite, contrat de travail</i> .....	84
<b>15.2 Provisions pour retraites ou autres au bénéfice des mandataires sociaux</b> .....	<b>86</b>
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	<b>87</b>
<b>16.1 Date d'expiration des mandats actuels</b> .....	<b>87</b>
<b>16.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société</b> .....	<b>87</b>
<b>16.3 Comité d'audit et de rémunération</b> .....	<b>87</b>
<b>16.4 Gouvernement d'entreprise</b> .....	<b>87</b>
<b>16.5 Contrôle interne</b> .....	<b>88</b>
<b>17. SALARIES</b> .....	<b>90</b>
<b>17.1 Nombre de salariés</b> .....	<b>90</b>
<b>17.2 Participation et options des dirigeants</b> .....	<b>91</b>
<b>17.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés</b> .....	<b>91</b>
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>92</b>

<b>18.1 Répartition du capital et des droits de vote</b> .....	<b>92</b>
<b>18.2 Droits de vote des principaux actionnaires</b> .....	<b>95</b>
<b>18.3 Détention ou contrôle de la Société</b> .....	<b>95</b>
<b>18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle</b> .....	<b>95</b>
<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b> .....	<b>96</b>
<b>19.1 Rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées</b> .....	<b>96</b>
19.1.1 <i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2015</i> .....	96
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE</b> .....	<b>99</b>
<b>20.1 Informations financières historiques</b> .....	<b>99</b>
20.1.1 <i>Comptes consolidés de l'exercice 2015 clos le 31 décembre 2015</i> .....	99
20.1.2 <i>Comptes consolidés de l'exercice 2014 clos le 31 décembre 2014</i> .....	116
<b>20.2 Informations financières pro forma</b> .....	<b>116</b>
<b>20.3 Vérification des informations financières historiques</b> .....	<b>116</b>
20.3.1 <i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2015</i>	116
20.3.2 <i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2014</i>	118
<b>20.4 Date des dernières informations financières</b> .....	<b>118</b>
<b>20.5 Informations financières intermédiaires</b> .....	<b>119</b>
20.5.1 <i>Compte de résultat au 30 juin 2016</i> .....	119
20.5.2 <i>Bilan au 30 juin 2016</i> .....	119
20.5.3 <i>Tableau de flux de trésorerie</i> .....	121
20.5.4 <i>Annexe des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2016</i> .....	121
<b>20.6 Politique de distribution de dividendes</b> .....	<b>134</b>
<b>20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage</b> .....	<b>134</b>
<b>20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale</b> .....	<b>134</b>
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>135</b>
<b>21.1 Capital social</b> .....	<b>135</b>
21.1.1 <i>Capital souscrit et autorisé</i> .....	135
21.1.2 <i>Actions non représentatives du capital</i> .....	137
21.1.3 <i>Auto-détention et programme de rachat d'actions</i> .....	137
21.1.4 <i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions</i> .....	137
21.1.5 <i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital</i> .....	137
21.1.6 <i>Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option</i> .....	137
21.1.7 <i>Evolution du capital social</i> .....	137
<b>21.2 Acte constitutif et statuts</b> .....	<b>139</b>
21.2.1 <i>Objet social (article 2 des statuts)</i> .....	139
21.2.2 <i>Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction</i> .....	139

21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</i> .....	144
21.2.4	<i>Modification des droits des actionnaires</i> .....	147
21.2.5	<i>Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission</i> .....	147
21.2.6	<i>Éléments statutaires sur le changement de contrôle</i> .....	150
21.2.7	<i>Franchissements de seuils statutaires</i> .....	150
21.2.8	<i>Conditions particulières régissant les modifications du capital</i> .....	150
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>151</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b> .....	<b>151</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>151</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>151</b>

## 1. PERSONNE RESPONSABLE

### 1.1 Responsable du Document de référence

Monsieur Cyril TROUILLER, Directeur général de FREELANCE.COM, est la personne responsable du présent Document de référence.

**Monsieur Cyril TROUILLER**

Directeur général

Tél : +33 (0)1 55 62 00 70

E-Mail : [contact@freelance.com](mailto:contact@freelance.com)

Site Internet : <http://www.freelance.com>

### 1.2 Attestation du responsable du Document de référence

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »*

Fait à Levallois Perret, le 14 décembre 2016

**Monsieur Cyril TROUILLER**  
Directeur général

## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes

#### 2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

**Madame Brigitte NEHLIG**

23, rue du Château  
92250 La Garenne Colombes

Date de première nomination : 23 décembre 1999

Dates de renouvellement : 20 juin 2005 et 28 juin 2011

Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2016

**Comptabilité Audit Développement (C.A.D)**

Représenté par Monsieur André Damiens  
23/25, avenue Mac Mahon  
75017 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007

Date de renouvellement : 25 juin 2013

Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2018

#### 2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

**FIDUCIAIRE SAINT HONORE**

230 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS

Date de première nomination : 23 décembre 1999

Dates de renouvellement : 20 juin 2005 et 28 juin 2011

Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2016

**AUDIT CONSEIL REVISION LAROSE**

Représenté par Monsieur Xavier LAROSE  
20, avenue Reille  
75014 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007

Date de renouvellement : 25 juin 2013

Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2018

### 2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant



### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Remarque générale : dans le présent document, le « Groupe » ou « FREELANCE.COM » désigne l'ensemble constitué par FREELANCE.COM SA (société mère, ci-après la « Société ») et ses filiales FREELANCE.COM SARL (Maroc), EGO INTERIM, EGO RECRUTEMENT, VALOR SAS, PC SAS – PORTAGE.COM, VALOR CONSULTANTS SARL, VALOR ONE SAS, PROVIGIS SAS, PROWER SAS, FREELANCE MAN LTD, toutes ces filiales sont intégrées globalement (cf. paragraphe 7 ci-dessous).

#### 3.1 Informations financières résumées

Les informations financières sélectionnées et présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés du Groupe établis en normes françaises.

Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relation avec les informations contenues dans les paragraphes 9 « Examen de la situation financière et du résultat », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe ».

##### ■ Compte de résultat simplifié

En K €, normes françaises	30/06/2016*	30/06/2015*	31/12/2015	31/12/2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 588</b>	<b>18 595</b>	<b>37 349</b>	<b>43 826</b>
Résultat d'exploitation	356	-208	-137	222
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>1,65%</i>	<i>-1,11%</i>	<i>-0,37%</i>	<i>0,50%</i>
Résultat financier	-36	-22	-40	-65
<b>Résultat courant av. impôts</b>	<b>320</b>	<b>-230</b>	<b>-177</b>	<b>157</b>
Résultat exceptionnel	-87	3	-2 138	-116
Résultat des sociétés intégrées	157	-246	-2 343	11
<b>Résultat groupe</b>	<b>140</b>	<b>-265</b>	<b>-2 681</b>	<b>-210</b>
Résultat hors groupe	16	17	15	23

\* données non auditées

##### ■ Bilan comptable simplifié

En K €, normes françaises	30/06/2016*	31/12/2015	31/12/2014
<b>Actif</b>			
Actif immobilisé	2 647	2 125	3 237
Actif circulant	13 104	9 164	11 167
Créances clients et comptes rattachés	6 166	4 706	4 755
Autres créances	3 071	2 442	2 750
Disponibilités	3 866	2 016	3 662
Comptes de régularisation	188	66	144
<b>Total actif</b>	<b>15 939</b>	<b>11 355</b>	<b>14 553</b>

<b>Passif</b>			
Capitaux propres – part du Groupe	-256	-4 285	-2 868
Intérêts minoritaires	227	207	188
Provisions pour risques et charges	924	884	96
<b>Dettes</b>	<b>14 506</b>	<b>14 234</b>	<b>16 837</b>
Emprunts et dettes financières	202	189	40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 524	4 581	6 779
Dettes fiscales et sociales	9 589	8 910	9 511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	328	62
Autres dettes	190	226	445
Comptes de régularisation	538	315	300
<b>Total bilan</b>	<b>15 939</b>	<b>11 355</b>	<b>14 553</b>

\* Données non auditées

## 3.2 Communication des informations financières des périodes intermédiaires

### 3.2.1 Communication du chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016

**Extrait : Communiqué de presse du 14 novembre 2016**

**Croissance dynamique au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 : + 22%**

Freelance.com (Alternext Paris - FR0004187367 - ALFRE), groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants, publie son chiffre d'affaires consolidé du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2016.

Données consolidées en M€ (non auditées)	2016	2015	Variation
<b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>10,3</b>	<b>9,1</b>	<b>+13%</b>
<b>Chiffre d'affaires 2<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>11,3</b>	<b>9,5</b>	<b>+19%</b>
<b>Chiffre d'affaires 3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>10,2</b>	<b>8,4</b>	<b>+22%</b>
<b>TOTAL – 9 mois</b>	<b>31,8</b>	<b>27,0</b>	<b>+18%</b>

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10,2 M€, en croissance organique de +22% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

A l'image de la 1<sup>ère</sup> moitié de l'exercice, le trimestre écoulé s'est traduit par une accélération de la croissance du groupe, qui témoigne du bon déroulement du plan stratégique et du succès des actions de redynamisation commerciale mises en œuvre par la nouvelle équipe dirigeante.

A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de Freelance.com s'est établi à 31,8 M€, en progression dynamique de +18%.

## Commentaires par activité

En **Freelancing**, le chiffre d'affaires a crû de +8% au 3ème trimestre, après une progression de +7% sur les six premiers mois de l'année. Alors que les activités en France ont enregistré une croissance de +4%, il convient de souligner la progression soutenue des activités au Maroc, en hausse de +25% sur le trimestre et de +20% à neuf mois.

L'activité devrait continuer à se redresser dans les prochains mois, mais sera freinée par l'arrivée à son terme d'un important contrat de prestation IT qui ne sera pas totalement compensé par les nouveaux référencements clients remportés depuis le début de l'année. Ces nouveaux référencements offrent toutefois d'importantes perspectives au fur et à mesure de leur montée en charge.

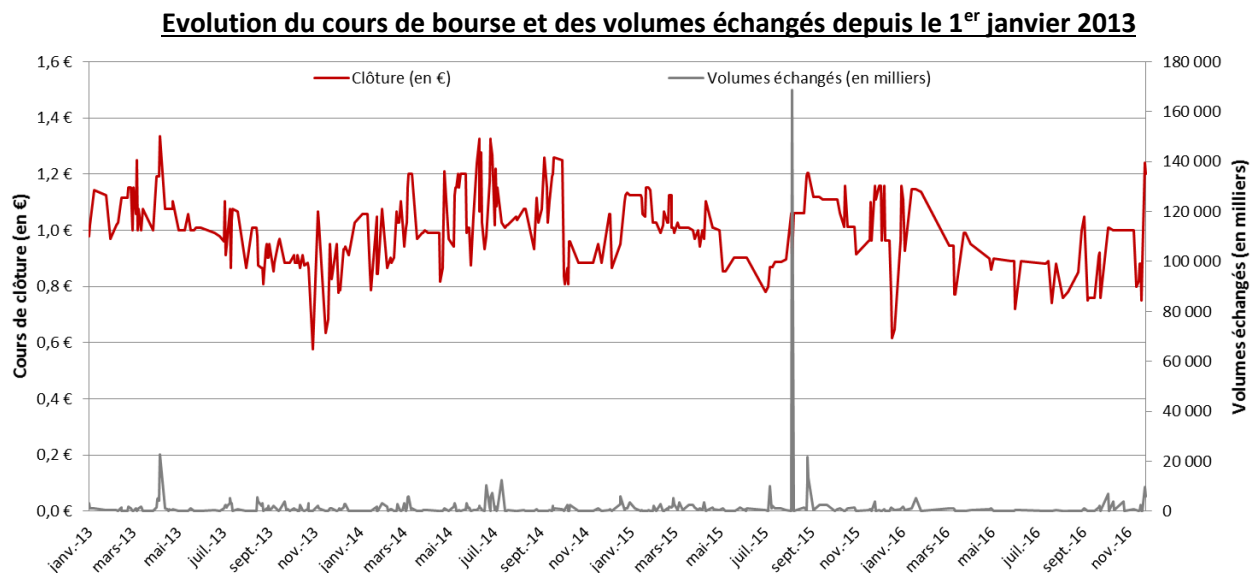
Le pôle **Portage salarial**, sous la marque Valor, a enregistré une croissance très soutenue de +56% au 3ème trimestre, portant ainsi à +42% sa croissance depuis le début de l'année 2016 (cumul sur 9 mois). Le groupe recueille les fruits de (i) la mise en place d'une nouvelle équipe commerciale, (ii) l'élargissement de la gamme de prestations à destination des salariés portés et (iii) des synergies croissantes avec les activités de freelancing.

Enfin, les activités en **Data RSE**, sous la marque Provigis, ont progressé de +11% au 3ème trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année, ces activités enregistrent une croissance de +19% de leur chiffre d'affaires, qui ne pèse toutefois encore que 2% de l'activité totale du groupe. Par ailleurs, le groupe a lancé une nouvelle offre de service, baptisée Provigis Services, qui devrait monter en puissance au cours des prochains trimestres.

### 3.3 Informations boursières sélectionnées

FREELANCE.COM a réalisé son introduction en bourse en 2005.

A la date du présent document, les actions FREELANCE.COM sont admises à la cotation sur le marché Alternext Paris, sous le code ISIN FR0004187367 (mnémonique ALFRE).



Date	Ouverture	Haut	Bas	Fermeture	Nombre de titres
janv.-13	1,02	1,19	1,02	1,17	5 660
févr.-13	1,01	1,16	1,01	1,16	2 559
mars-13	1,20	1,30	1,04	1,12	7 061
avr.-13	1,04	1,39	1,04	1,15	41 540
mai-13	1,04	1,10	1,04	1,05	1 528
juin-13	1,05	1,05	1,03	1,03	431
juil.-13	1,02	1,15	0,90	1,11	24 200
août-13	0,90	1,05	0,84	0,84	14 892
sept.-13	0,97	1,01	0,92	0,92	14 365
oct.-13	0,92	0,95	0,90	0,90	10 076
nov.-13	0,60	1,11	0,60	0,86	5 291
déc.-13	0,99	1,07	0,81	1,07	9 089
janv.-14	1,10	1,10	0,82	0,88	2 175
févr.-14	1,12	1,12	0,90	1,07	10 801
mars-14	1,15	1,25	0,98	1,03	18 198
avr.-14	1,03	1,26	0,85	1,26	2 532
mai-14	1,01	1,25	0,98	1,03	11 042
juin-14	1,05	1,38	0,91	1,22	21 318
juil.-14	1,38	1,38	1,05	1,06	27 869
août-14	1,09	1,12	0,97	0,97	777
sept.-14	1,16	1,31	1,07	1,31	5 725
oct.-14	1,30	1,30	0,84	0,92	6 886
nov.-14	0,92	0,99	0,92	0,92	1 306
déc.-14	1,10	1,17	0,90	1,17	11 626
janv.-15	1,18	1,20	1,09	1,20	6 630
févr.-15	1,19	1,19	1,03	1,17	9 588
mars-15	1,17	1,17	1,03	1,04	21 449
avr.-15	1,01	1,05	0,98	1,05	8 882
mai-15	1,04	1,04	0,89	0,94	1 757
juin-15	0,94	0,94	0,94	0,94	5 533
juil.-15	0,81	0,92	0,81	0,92	15 145
août-15	0,93	1,24	0,93	1,24	165 622
sept.-15	1,25	1,25	1,15	1,15	53 652
oct.-15	1,15	1,20	1,05	1,05	3 342
nov.-15	1,05	1,14	0,95	1,00	3 460
déc.-15	1,20	1,20	0,64	0,67	8 417
janv.-16	1,00	1,20	0,96	1,19	9 910
févr.-16	1,18	1,18	1,18	1,18	60
mars-16	0,95	0,99	0,77	0,99	3 091
avr.-16	0,99	0,99	0,95	0,95	540
mai-16	0,90	0,90	0,86	0,90	1 925
juin-16	0,89	0,89	0,72	0,89	1 135
juil.-16	0,88	0,89	0,74	0,74	126
août-16	0,88	0,76	0,88	0,78	499
sept.-16	1,00	1,00	1,00	1,00	5348
oct.16	1,01	1,01	1,00	1	15 219
nov-16	1	1,24	0,75	1,20	20 521

Source : NYSE EURONEXT (1<sup>er</sup> janvier 2013 – 30 novembre 2016)

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

### 4.1 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce notamment à des facilités de crédit appropriées.

Les principales difficultés de FREELANCE.COM en 2015 s'expliquent par la sous-performance de son activité historique de freelancing qui représente environ 65% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2015.

Le pôle freelancing a notamment été fortement pénalisé par le mouvement de concentration dans les télécoms, avec une activité en repli brutal de -22% sur l'exercice 2015 par rapport l'exercice précédent. (cf. paragraphe 4.3.1 ci-dessous).

Sur l'exercice 2015, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 37,3 M€, contre 43,8 M€ un an plus tôt soit en repli de 15%.

En France, l'activité freelancing continue d'être fortement impactée par (i) le ralentissement des prestations dans le secteur des télécoms, conséquence du mouvement de concentration, (ii) les plans d'économies menés et (iii) la frilosité des donneurs d'ordre due au contexte économique.

A ce ralentissement du chiffre d'affaires se sont additionnés des frais de développement liés à la nouvelle plateforme informatique et au développement commercial et marketing des activités à hauteur de 342 K€ au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, alors qu'elle avait gagné en première instance son procès pour la réclamation d'un complément de prix sur l'acquisition des titres d'une filiale, FREELANCE.COM a été condamnée en octobre 2015 en appel au versement de 318 K€ en principal assorti de 24 K€ d'intérêts et frais accessoires (cf. paragraphe 4.6 ci-dessous).

Enfin, FREELANCE.COM a dû faire face à un changement de réglementation impactant son activité de portage salarial représentant 31% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2015. En effet, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a précisé l'encadrement

relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial (cf. paragraphe 4.4 ci-dessous). Ainsi, en février 2016, FREELANCE.COM a dû régler la somme de 345 374 € au titre de complément à la garantie actuelle.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2016 est marqué par un regain sensible d'activité avec une progression de 16% du chiffre d'affaires par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015. L'ensemble des activités du Groupe bénéficie de cette amélioration et notamment l'activité Freelancing en progression de 7 % sur la période confirmant sa nette inflexion et une diminution sensible de sa dépendance au secteur télécom.

Le Portage salarial a progressé pour sa part de +36% sur le semestre, porté par la nouvelle équipe commerciale et l'élargissement de la gamme de prestations à destination des salariés portés. Enfin, les activités en Data RSE ont enregistré une croissance dynamique de +22%, grâce notamment au lancement de Provigis Services.

L'accélération de la croissance sur toutes les activités du groupe témoigne ainsi du bon déroulement du plan stratégique et du succès des actions de redynamisation commerciale mises en œuvre par la nouvelle équipe dirigeante.

Pour financer son activité le Groupe a recours principalement à un organisme d'affacturage.

Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :

- Transfert des créances avec subrogation,
- Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage,
- Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours,
- Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe
- Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat,
- Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe de ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en vigueur, modification substantielle dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe),
- Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

L'évolution des encours factor est la suivante :

(cf. annexe 4.5 des comptes au 31/12/2015 présentée au paragraphe 20.1.1 ci-dessous et annexe 4.5 des comptes au 30/06/2016 présentée au paragraphe 20.5.4 ci-dessous).

En K €, normes françaises	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)
Créances mobilisées au titre du contrat	5 537	4 672	7 012
Dépôt de garantie	1 640	956	827
<b>Financement net</b>	<b>3 897</b>	<b>3 716</b>	<b>6 185</b>

Le Groupe a recours de manière très limitée à l'emprunt bancaire :

#### Au 30 juin 2016 :

En K €, normes françaises	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	151	66	85	0
Concours bancaires courants	51	51	0	0
Intérêts courus sur emprunts	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>117</b>	<b>85</b>	<b>0</b>

#### Au 31 décembre 2015 :

En K €, normes françaises	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184	66	118	0
Concours bancaires courants	5	5	0	0
Intérêts courus sur emprunts	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>71</b>	<b>118</b>	<b>0</b>

#### Au 31 décembre 2014 :

En K €, normes françaises	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34	34	0	0
Concours bancaires courants	6	6	0	0
Intérêts courus sur emprunts	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Aucun passif n'est assorti de covenants.

Les disponibilités, immédiatement mobilisables, s'élèvent à :

En K €, normes françaises	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)
Disponibilités	3 866	2 016	3 662

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par le factor. Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

L'augmentation de capital de Freelance.com SA souscrite en avril 2016 pour un montant net de frais de 3.891 k€ a permis de renforcer les ressources financières du Groupe et a contribué à la reconstitution des capitaux propres du groupe qui avaient été sérieusement impactés par les mauvais résultats de l'année 2015.

Au 30 juin 2016, les disponibilités du groupe étaient en sensible augmentation à 3.866 K€ pour 2.016 K€ au 31 décembre 2015, avec des emprunts et dettes financières de 202 K€, versus 188 K€ fin 2015.

Au 30 juin 2016, les capitaux propres consolidés de Freelance.com s'élèvent à (256 K€) pour (4.285) K€ à la date du 31 décembre 2015. Les capitaux propres sociaux de Freelance.com SA, société mère du groupe, après augmentation de capital, s'établissent à 4.523 K€.

Dans ce contexte, la Société estime disposer à ce jour des financements nécessaires pour assurer son activité sur les douze prochains mois.

## 4.2 Risques liés aux pertes historiques

Le Groupe a accumulé des pertes depuis 2008 qui ont fortement impacté ses fonds propres devenus négatifs.

L'évolution des capitaux propres du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :

En K €, normes françaises	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2013 (12 mois)
Capital social ou individuel	4 795	2 055	1 370	1 370
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 081	930	357	357
Réserves	-7 272	-4 589	-4 384	-4 176
Résultat Groupe	140	-2 681	-210	-216
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>-256</b>	<b>-4 285</b>	<b>-2 868</b>	<b>-2 666</b>

Au 31 décembre 2015, les réserves négatives résultent de l'accumulation des pertes des exercices antérieurs à hauteur de 1 587 K€ d'une part et de la constatation des amortissements des écarts d'acquisition des sociétés acquises en 2006 et 2007 (PC SAS, VALOR SAS et PROVIGIS SAS) pour 3 003 K€ d'autre part.

Ces pertes historiques pourraient être défavorables à l'image du Groupe, notamment vis-à-vis de ses clients et de ses freelances.

En août 2015, FREELANCE a réalisé une augmentation de capital de 1,3 M€ qui a permis de renforcer temporairement ses ressources financières et de reconstituer en partie ses fonds propres consolidés. Néanmoins, celle-ci n'a pas été suffisante pour rétablir des capitaux propres positifs d'une part et assurer le financement du Groupe à moyen terme d'autre part.

Ainsi, une nouvelle opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) de 4,1 M€ a été réalisée en avril 2016. Cette opération a permis de renforcer les ressources financières du Groupe et de reconstituer une grande partie de ses fonds propres consolidés qui s'élèvent au 30 juin 2016 à (256 K€) contre (4 285 K€) au 31 décembre 2015.

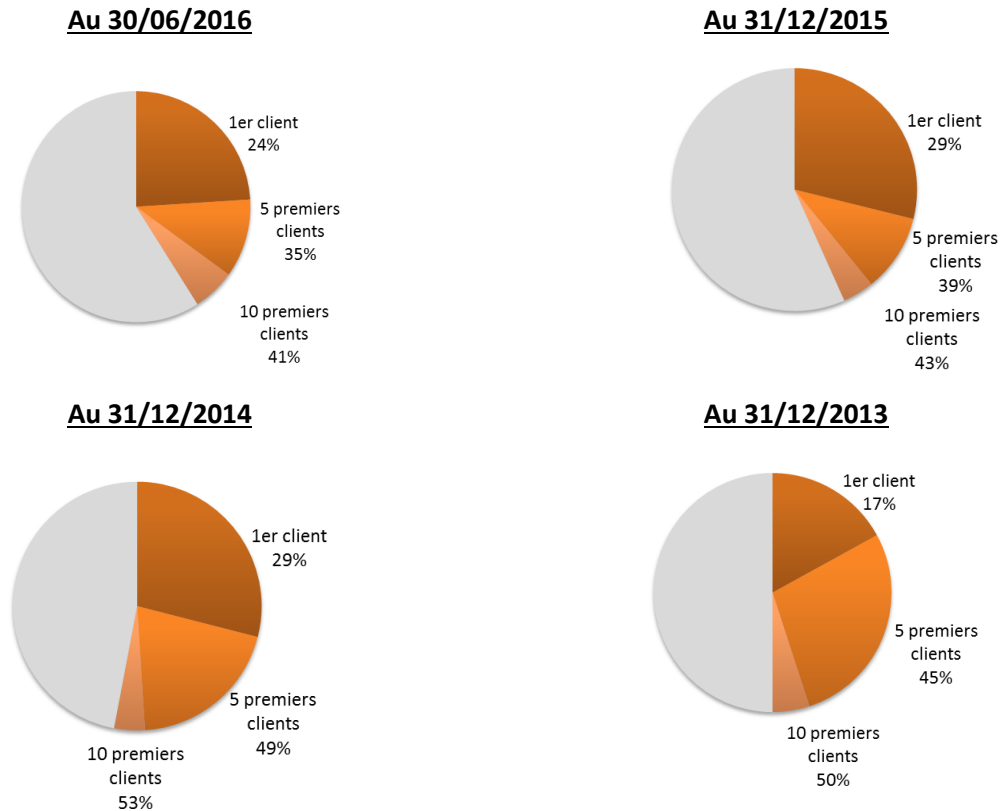


## 4.3 Risques opérationnels

### 4.3.1 Risques liés aux clients

FREELANCE.COM bénéficie d'un spectre de clients très large de l'ordre de 200 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Ainsi la répartition du chiffre d'affaires des 1<sup>er</sup>, 5 et 10 premiers clients du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :



Le Groupe dispose d'une reconnaissance historique dans le secteur des télécoms avec ORANGE et SFR respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> client.

Ainsi, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe est fortement liée à celle de l'activité du secteur des télécoms et de ses mouvements de concentration récents.

Ce lien tend à diminuer, puisque le chiffre d'affaires global augmente alors que le chiffre d'affaires réalisé avec ce secteur diminue.

ORANGE (1<sup>er</sup> client), client de l'activité freelancing, a diminué ses commandes auprès de FREELANCE.COM : elles ont représenté 10,7 M€ au 31 décembre 2015 vs. 12,7 M€ au 31 décembre 2014. Ces commandes représentent 5 141 K€ au 30 juin 2016 vs. 5 557 K€ au 30 juin 2015 soit une variation de -7%.

Faisant suite au rapprochement avec NUMERICABLE, SFR (2<sup>ème</sup> client), client de l'activité freelancing, a également fortement diminué ses commandes auprès de FREELANCE.COM qui ont représenté 2,6 M€ au 31 décembre 2015 vs. 7,1 M€ au 31 décembre 2014.

Ces commandes représentent 1 172 K€ au 30 juin 2016 vs. 1 512 K€ au 30 juin 2015 soit une variation de -22,5%.

Le chiffre d'affaires total du Groupe a connu l'évolution suivante :

En K €, normes françaises	2016 (6 mois)	2015 (12 mois)	2014 (12 mois)	2013 (12 mois)	2012 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 588</b>	<b>37 349</b>	<b>43 826</b>	<b>44 660</b>	<b>49 812</b>
- dont activité de freelancing*	13 336	24 447	31 184	31 685	37 699
<i>% d'évolution du chiffre d'affaires</i>	<i>+16%</i>	<i>-14,8%</i>	<i>- 1,9%</i>	<i>- 10,3%</i>	<i>-</i>

\* ces montants intègrent l'activité de portage de ressources.

\*\* versus 30/06/2015

Pour pallier à ce risque, le nouveau management a pour mission depuis octobre 2015 de mettre en place des actions fortes de relance de la prospection commerciale vers de nouveaux clients et de nouveaux secteurs, notamment vers le BTP, qui devraient à moyen terme permettre d'inverser la tendance et de retrouver de la croissance.

Ainsi, au 30 juin 2016, le chiffre d'affaires semestriel de l'activité Freelancing, s'est inscrit en hausse de 7%, en nette inflexion par rapport à la tendance observée sur l'exercice 2015.

Les actions commerciales auprès de la clientèle existante ou vers de nouveaux clients, notamment afin de diminuer la dépendance du groupe au secteur télécom, commencent à produire leurs premiers effets. L'activité de portage de ressources, sous la marque RM Pro, affiche également une belle progression, permettant de compenser le repli du freelancing traditionnel qui continue de subir les effets des plans d'économies des opérateurs télécoms.

Ainsi, l'activité devrait continuer à se redresser dans les prochains mois, mais sera freinée par l'arrivée à son terme d'un important contrat de prestation IT qui ne sera pas totalement compensé par les nouveaux référencements clients remportés depuis le début de l'année. Ces nouveaux référencements offrent toutefois d'importantes perspectives au fur et à mesure de leur montée en charge.

#### 4.3.2 Risques liés aux profils des freelances

Le Groupe dispose d'une base très importante de curriculum vitae de freelances composée de plus de 250 000 candidats.

Ainsi, compte tenu du nombre importants de freelances, le principal risque opérationnel lié aux freelances indépendants réside dans l'appréciation exacte de leurs compétences et de la qualité des prestations qu'ils délivrent aux clients.

Afin d'apprécier les compétences des candidats freelances, le Groupe dispose de 23 managers conseil experts qui valident les compétences de chaque candidat au travers d'un processus rigoureux lors de leur pré-sélection préalablement à la présentation au client (cf. paragraphe 6.1.1 ci-dessous).

De plus, afin de suivre la qualité de la prestation rendue par le freelance, des Relevés Périodiques d'Interventions (RPI) complétés et signés par les responsables de missions des clients permettent de valider au fur et à mesure la parfaite exécution des prestations (cf. paragraphe 6.1.1 ci-dessous).

#### 4.3.3 Risques liés au changement de direction

Faisant suite à la recomposition de la gouvernance intervenue mi-2015, une nouvelle équipe de direction sous forme d'un binôme composé d'un Directeur général et d'un Directeur général délégué a été nommée en octobre 2015.

Le Directeur général et le Directeur général délégué ont chacun eu des expériences de management dans des structures de conseil et services aux entreprises (cf. paragraphe 14.1.2 ci-dessous).

Le management de la Société a entrepris depuis sa nomination une revue complète du business model de FREELANCE.COM et construit un plan stratégique, commercial, marketing et technologique pour relancer drastiquement l'activité.

Ce plan a pour objectif de redynamiser l'activité commerciale et d'adapter la structure opérationnelle et financière aux besoins de l'activité.

Les démarches suivantes ont d'ores et déjà été prises :

- Actions commerciales auprès de la clientèle existante – objectif : élargir la gamme des prestations offertes en proposant systématiquement l'ensemble des offres du Groupe et renforcer la relation de confiance existante,
- Actions ciblées vers de nouveaux clients / nouveaux secteurs d'activités – objectif : diminuer la dépendance du Groupe au secteur télécom,
- Réorganisation du processus commercial et de gestion des clients – objectif : améliorer la qualité de la prise en charge du client,
- Refonte des éléments de communication du Groupe – objectif : améliorer la visibilité des marques du Groupe,
- Rationaliser les charges d'exploitation – objectif : optimiser la structure de coûts.

Les axes, à moyen terme, sont les suivants :

- Tirer profit de l'important développement du marché de l'externalisation des ressources,
- Poursuivre la digitalisation de l'offre FREELANCE.COM,
- Développer les activités au niveau international.

Les effets positifs de cette réorganisation sur la situation financière du Groupe pourraient ne pas être immédiats et ne se réaliser qu'à moyen terme.

#### 4.3.4 Risques de litige relatifs à la requalification des contrats de travail

Le Groupe peut faire l'objet d'assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun (cf. paragraphe 4.6 ci-dessous).

Dans le cas du portage salarial, le risque de requalification en contrat de travail est écarté tant que le Groupe FREELANCE.COM applique stricto sensu le régime du portage salarial tel que défini dans l'ordonnance du 2 avril 2015 (cf. paragraphe 4.4 ci-dessous). Le Groupe FREELANCE.COM y veille très particulièrement.

Dans le cas du freelancing, il doit exister un rapport de subordination pour une requalification de contrat de travail, or le Groupe n'a pas de rapport direct avec le prestataire durant sa mission. Le Groupe estime donc ne pas être soumis à un risque de requalification de contrat de travail.

Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a jamais dû requalifier un contrat de sous-traitance ou un contrat de portage salarial en CDI de droit commun.

Néanmoins, par mesure de précaution, lorsque le Groupe est assigné en justice pour ce type de litige, les sommes correspondantes sont provisionnées (cf. paragraphe 4.6 ci-dessous).

#### **4.4 Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial**

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social. Les évolutions de la réglementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquent avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

##### **Risque lié à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial :**

Malgré l'introduction du portage salarial dans le code du travail en 2008, l'incertitude juridique liée aux statuts de salarié porté d'une part et de la société de portage d'autre part, a limité le développement de l'activité de portage salarial jusqu'à la parution de l'ordonnance du 2 avril 2015.

Cette ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage.

Ainsi, l'entreprise de portage doit :

- Exercer uniquement cette activité,
- Avoir effectué une déclaration préalable d'activité auprès de l'administration,
- Accepter uniquement les missions de services,
- Contrôler l'activité du porté et lui proposer des prestations d'accompagnement afin de développer son projet professionnel,
- Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le porté,
- Souscrire une garantie financière pour le paiement du porté et le versement des cotisations sociales.

En revanche, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir un emploi au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées.

L'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou indéterminée, cependant la durée d'une prestation ne peut pas excéder 36 mois.

La rémunération a également été encadrée, l'entreprise de portage doit verser au porté :

- Une rémunération minimale égale à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps,
- Une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.

Toutefois, à titre transitoire et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette garantie est fixée aux montants suivants :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 : 8% de la masse salariale de l'année 2015, sans pouvoir être inférieure à 1,5 fois la valeur du PASS pour l'année 2016,
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 : 9% de la masse salariale de l'année 2016, sans pouvoir être inférieure à 1,8 fois la valeur du PASS pour l'année 2017.

Au 31 décembre 2015, le sous-groupe VALOR a donné en garantie la somme de 360 000 € (cf. paragraphe 4.5.3 ci-dessous).

Le 23 février 2016, VALOR SA a dû régler la somme de 380 000 € au titre de complément à la garantie initiale. Ainsi, au 30 juin 2016, la garantie s'élève à 741 K€. Le Groupe est à jour de ces obligations pour l'année 2016.

Un ajustement sera réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 à la publication des DADS.

## 4.5 Risques de marché

### 4.5.1 Risques de taux d'intérêt

Le Groupe n'est pas soumis au risque de taux d'intérêt, l'intégralité de son endettement est à taux fixe.

### 4.5.2 Risques de change

La majorité des flux financiers du Groupe est réalisée en euros.

Seuls les managements fees à hauteur de 1% du chiffre d'affaires de FREELANCE.COM SARL (Maroc), soit 23 K€ au 30 juin 2016 (provisionnés dans les comptes) et 40 K€ au 31 décembre 2015, et quelques prestations effectuées par FREELANCE.COM SARL (Maroc) pour le compte de FREELANCE.COM SA, PROVIGIS et VALOR à hauteur de 23K€ au 30 juin 2016 et 62 K€ au 31 décembre 2015 sont soumis au risque de change avec le dirham marocain. Compte tenu, du poids des échanges en dirham marocain d'une part et, d'autre part, de la stabilité du cours avec l'euro, le Groupe estime être faiblement soumis au risque de change et n'a donc pas mis en place de couverture de change.

### 4.5.3 Risques hors-bilan

Le Groupe a donné une garantie de 360 000 euros au syndicat professionnel P.E.P.S. (Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial) pour la garantie des paiements des salaires des consultants. Ce montant a été contre garanti par le nantissement de valeurs mobilières de placement (inscrites en « autres immobilisations financières »).

De plus, à la suite de l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial (cf. paragraphe 4.4 ci-dessus). En février 2016, le Groupe a dû régler la somme de 380 000 € € au titre de complément à la garantie initiale. Ainsi, au 30 juin 2016, la garantie s'élève à 741 K€. Le Groupe est à jour de ces obligations pour l'année 2016.

Un ajustement sera réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 à la publication des DADS.

Le Groupe fait appel à un organisme d'affacturage pour ses créances clients. L'encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage était de 4 672 K€ au 31 décembre 2015 et de 5 537 K€ au 30 juin 2016 (cf. paragraphe 4.1 ci-dessus).

### 4.6 Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### Les litiges concernant la Société FREELANCE.COM sont les suivants :

- a. FREELANCE.COM a été assignée le 15 juin 2015 par un sous-traitant en requalification du contrat de sous-traitance en CDI.  
L'absence de lien de subordination réel dans les rapports entre FREELANCE.COM et le sous-traitant permet de modérer le risque lié à la longue durée de la relation d'affaires (7 ans) entre les deux parties.  
La date de la 1<sup>ère</sup> audience était prévue le 7 novembre 2016 mais a été renvoyée au 13 septembre 2017  
La somme de 40 000 euros concernant ce litige a été provisionnée au 31 décembre 2015.
- b. FREELANCE.COM a été assignée le 21 juillet 2015 par la salariée d'un sous-traitant – auquel FREELANCE.COM a fait appel pour l'une de ses missions – en requalification du contrat de sous-traitance en CDI.  
Le risque demeure modéré au regard de l'absence de lien de subordination, de la durée raisonnable de la relation d'affaires avec l'employeur de la salariée (1 an) et l'absence de lien direct entre FREELANCE.COM et la salariée.  
La prochaine audience est prévue le 1<sup>er</sup> février 2017.  
La somme de 25 000 euros concernant ce litige a été provisionnée au 31 décembre 2015.

- c. La société SEA'NERGIE (Société détenue par Monsieur Sylvain VIEUJOT (co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur général de FREELANCE.COM) a effectué des développements informatiques pour le site web de FREELANCE.COM qui ont été livrés en 2009. FREELANCE.COM n'a pas été satisfaite des travaux réalisés et a en conséquent émis une réserve lors de la livraison et n'a pas réglé la prestation.
- Le 13 octobre 2009, SEA'NERGIE a assigné en référé FREELANCE.COM. Le juge a constaté l'existence d'une contestation sérieuse entre les parties mais sans donner lieu à un référé. SEA'NERGIE a alors assigné FREELANCE.COM sur le fond le 5 janvier 2010. Au cours de l'audience du 10 mai 2010, le tribunal de commerce a exigé qu'une expertise soit menée. L'expert a depuis rendu une conclusion préliminaire qui a été contestée par SEA'NERGIE.
- Aucune date d'audience n'est pour l'instant arrêtée.
- FREELANCE.COM a provisionné 240 000 euros concernant ce litige au 31 décembre 2015.
- d. FREELANCE.COM a acquis la société VALOR en 2006.
- Cette transaction a fait l'objet d'une demande de complément de prix contestée par FREELANCE.COM. Suite à une expertise convenue entre les parties, rendue par le cabinet MAZARS en faveur des vendeurs, FREELANCE.COM a assigné les parties en annulation de l'expertise et a gagné en 1<sup>ère</sup> instance. Les vendeurs ont alors formé un appel qui a condamné FREELANCE.COM aux paiements suivants :
- 10 670 euros à la société MAZARS (montant réglé en janvier 2016),
  - 317 829,29 euros au titre du complément du prix de cession avec intérêts légaux (montant réglé en février 2016),
  - 10 447 euros aux vendeurs au titre de l'article 700 du Code de procédure civile (montant réglé en février 2016).
- Ce litige est aujourd'hui clos.
- e. FREELANCE.COM fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal qui a débuté le 29 avril 2016 notifié par l'avis de vérification du 12 avril 2016. Ce contrôle porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015 pour l'examen des seules taxes sur le chiffre d'affaires. Ce contrôle a été élargi à l'année 2015 pour l'ensemble des opérations par l'avis de vérification du 10 juin 2016.

**Les litiges concernant la société VALOR SAS sont les suivants :**

- f. Une salariée portée a assigné VALOR en mai 2014.
- Le litige concerne principalement la contestation de la proratisation des cotisations sociales de retraite basée sur l'intermittence des missions, ayant conduit à la réduction des droits de retraite ainsi que l'absence d'indemnité de départ à la retraite de la salariée portée.
- Le délibéré du 12 janvier 2016 n'a pas réussi à trancher le litige et a ordonné une expertise comptable à la charge de la salariée portée. Une première expertise favorable aux conclusions de VALOR SAS a été rendue le 8 mars. Une audience de plaidoirie s'est tenue le 28 juin 2016. Le Tribunal a débouté la partie adverse de toutes ses demandes et l'a condamnée à 500 € (article 700). Aucun appel n'a été interjeté, ce litige est aujourd'hui clos.
- Ce litige avait été provisionné à hauteur de 20 000 euros au 31 décembre 2015.

- g. Un salarié porté a assigné VALOR en septembre 2014 en requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun.  
Le salarié porté conteste la nature du contrat en portage salarial au regard du contexte de la prestation sous-traitée par FREELANCE.COM à sa filiale VALOR.  
Le tribunal de commerce de Strasbourg a débouté en 1<sup>ère</sup> instance le demandeur salarié porté de sa demande de requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun ainsi que de sa demande en dommages et intérêts pour rupture abusive du contrat requalifié. Celui-ci a formé appel le 23 février 2016. A ce jour aucune date d'audience n'a été notifiée.  
La somme de 71 036 euros concernant ce litige a été provisionnée au 31 décembre 2015.
- h. Un contrôle fiscal sur les exercices 2009 et 2010 a été réalisé sur la société VALOR concernant la dépréciation d'un fonds de commerce au motif d'une baisse du chiffre d'affaires et des bénéfices des exercices concernés. L'administration a déclaré ce motif irrecevable, considérant que le chiffre d'affaires n'a pas connu de baisse sensible et se situe même au-dessus du chiffre d'affaires connu lors de l'évaluation du fonds de commerce en 2002.  
VALOR a contesté ce redressement et a assigné l'administration fiscale auprès du tribunal administratif de Nantes le 27 octobre 2014.  
La procédure en est au stade de la mise en état avec échanges de conclusions des parties, aucune audience de plaidoirie n'est fixée à ce jour.  
La somme de 141 333 euros concernant ce litige a été provisionnée au 31 décembre 2015.
- i. Un nouveau contrôle fiscal concernant la dépréciation du fonds de commerce (même fondement que le redressement 2009-2010 ci-dessus) a été initié en 2014 concernant l'exercice 2012.  
La somme de 50 000 euros a été provisionnée au 31 décembre 2015 par prudence avant la notification de l'administration fiscale.  
VALOR SAS a depuis reçu la proposition de rectification qui fait état d'un redressement au titre de l'impôt sur les sociétés de 151 852 euros comprenant les intérêts de retard et des majorations de 40% pour manquement délibéré puis un redressement de 3 094 euros sur le contrôle de la TVA. Ce redressement de TVA a été payé le 26 avril 2016 pour 3 094 euros.
- j. VALOR ONE fait actuellement l'objet d'un contrôle URSSAF qui a débuté le 24 février 2016, notifié par l'avis de contrôle du 25 janvier 2016. Ce contrôle porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015

**Les litiges concernant la Société PC SAS sont les suivants :**

- k. PC SAS a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2011, portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.  
PC SAS ayant contesté les redressements auprès de la commission de règlement amiable, celle-ci a maintenu les chefs de redressements pour un montant total de 89 781 euros portant d'une part sur le redressement de cotisation proratisée fondée sur l'intermittence du travail en portage salarial et d'autre part sur l'absence de cotisations sur les avances et prêts non récupérés, requalifiés en salaire.  
Dans ce contexte, PC SAS a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale le 17 décembre 2012. L'audience s'est tenue le 15 mars 2016. Le délibéré prononcé le 17 mai 2016 infirme le redressement de l'URSSAF et la décision de la commission de règlement amiable concernant la proratisation des cotisations et confirme le paiement des cotisations (environ 12 000 euros) sur les avances et prêts non récupérés.



La somme de 90 481 euros concernant ce litige a été provisionnée au 31 décembre 2015. L'URSSAF a fait appel de cette décision, aucune date d'audience n'est prévue à ce jour.

- I. PC SAS fait actuellement l'objet d'un contrôle URSSAF qui a débuté le 8 mars 2016 notifié par l'avis de contrôle du 16 février 2016. Ce contrôle porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

## 4.7 Assurances et couvertures de risques

- **Contrat d'assurance couvrant les sociétés VALOR CONSULTANTS, VALOR ONE et PC SAS - PORTAGE.COM**

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
ALLIANZ	Assurance Responsabilité Civile	<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (avant livraison)</b>	<b>(par sinistre)</b>
		Tous dommages confondus dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages matériels et immatériels consécutifs :</li> <li>• Dommages immatériels non consécutifs :</li> <li>• Faute inexcusable de l'employeur :</li> <li>• Dommages aux biens des préposés :</li> <li>• Vol par préposés :</li> <li>• Pollution accidentelle :</li> </ul>	<b>10 000 000 €</b>  3 000 000 € / franchise 500€ 1 500 000 € / franchise 1 000€ 300 000 € / victime et 1 500 000 € / année 250 000 € / franchise 500 € 250 000 € / franchise 500 € 750 000 € / année - franchise 1 000 €
		<b>RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON</b>	<b>(par sinistre et par année d'assurance)</b>
		Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : Dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages confondus activités Finance – Banque :</li> <li>• Tous dommages confondus activité Bien être à la personne</li> <li>• Tous dommages confondus activités liées à la construction :</li> <li>• Biens confiés / reconstitution de données :</li> </ul>	<b>3 000 000 €</b> <b>franchise 5 000 € sauf corporel</b>  1 000 000 € franchise 25 000 €  750 000 € / franchise 3 000€ 800 000 € / franchise 2 500 € 500 000 € / franchise 1 000 €
		<b>PROTECTION JURIDIQUE (recours / défense)</b>	<b>Plafonds des garanties (par litige) : 100 000 € / franchise (par litige) : 304 €</b>

- **Contrat d'assurance couvrant la société FREELANCE.COM**

FREELANCE.COM a contracté auprès d'AXA une assurance de responsabilité des dirigeants.  
 Les bureaux du Groupe situés à Levallois-Perret bénéficient d'une assurance tous risques bureaux.

FREELANCE.COM a également contracté une assurance « responsabilité civile exploitation et professionnelle » à son profit ainsi qu'à celui de PROVIGIS et des freelances et sous-traitants dans le cadre professionnel de leur mission via FREELANCE.COM ainsi qu'un complément d'assurance au profit de ses filiales au Maroc : FREELANCE.COM, EGO INTERIM, EGO RECRUTEMENT :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
CHUBB	Assurance Responsabilité Civile	<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>	<b>(par sinistre / franchise par sinistre)</b>
		<p><b>Tous dommages confondus y compris corporels par sinistre :</b></p> <p>Dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faute inexcusable par année : Dont :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faute inexcusable par victime :</li> </ul> </li> <li>• Dommages matériels et immatériels par sinistre : Dont :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dommages immatériels non consécutifs par sinistre :</li> <li>○ Responsabilité civile vol par préposé par sinistre :</li> </ul> </li> <li>• Pollution soudaine et accidentelle par année (hors sites soumis à autorisation) :</li> </ul>	<p><b>8 000 000 € / franchise : néant sur corporel</b></p> <p>1 500 000 €</p> <p>1 000 000 €</p> <p>1 500 000 € / franchise 2 000 €</p> <p>500 000 € / franchise 2 000 € 30 000 € / franchise 2 000 €</p> <p>750 000 € / franchise 2 000 €</p>
		<b>RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON</b>	<b>(par année d'assurance / franchise par sinistre)</b>
		<p><b>Tous dommages confondus y compris corporels :</b></p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle : Dont :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Malveillance informatique y compris virus :</li> <li>○ Dommages aux biens confiés et frais de reconstitution de base de données :</li> <li>○ Atteinte à un droit de propriété intellectuelle (hors USA / Canada) :</li> <li>○ Privacy et frais de communication (hors USA / Canada) :</li> </ul> </li> </ul> <p>Dont frais de notification :</p>	<p><b>5 000 000 € franchise 2 000 €</b></p> <p>5 000 000 € franchise 10 000 €</p> <p>Compris / franchise 10 000€</p> <p>Compris / franchise 10 000€</p> <p>Compris / franchise 20 000€</p> <p>Compris / franchise 10 000€ 100 000 € / franchise 10 000 €</p>
		<b>FRAIS DE DEFENSE PENALE ET DE RECOURS</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par année d'assurance :</li> <li>• Franchise par sinistre :</li> </ul>	<p>15 000 €</p> <p>2 000 €</p>

--	--	--	--

## 4.8 Risques industriels et liés à l'environnement

Du fait de la nature de l'activité du Groupe FREELANCE.COM, il n'existe pas de risques industriels et/ou environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 5.1 Histoire et évolution de la société

#### 5.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

La dénomination sociale est : Freelance.com.

- **Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

- **Date de création de la Société**

La Société a été constituée le 17 décembre 1991.

- **Durée et exercice social (article 5 des statuts)**

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur

- **Adresse du siège social (article 4 des statuts)**

Le siège social est situé au 3 rue Bellanger – 92300 Levallois Perret, téléphone : +33 (0)1 55 62 12 34.

- **Forme juridique (article 1 des statuts)**

Il est formé entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

- **Pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur (article 1 des statuts)**

Le pays d'origine de la Société est la France.

La Société est régie par les lois en vigueur ainsi que par les statuts de la Société.

#### 5.1.5 Historique de la Société

Créé en 1992, FREELANCE.COM est un Groupe de services externalisés, spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants sous un statut de freelance ou de portage salarial. Cette offre est complétée d'un service de certification dématérialisée de Data RSE.

1992	Création de la société « Groupement Des Freelances en Informatique » (GDFI) par une personne physique autour d'un noyau de quelques informaticiens indépendants sous contrats et en mission.
1996	Rachat de la société GDFI par André MARTINIE et Sylvain VIEUJOT. GDFI propose aux entreprises des freelances spécialisés en informatique.
1997	Lancement du premier site web « Freelance Technologies ». La croissance de l'activité est forte, la Société se développe particulièrement sur le segment des clients « grands comptes ».
1998	La forte croissance de l'activité (croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires entre 1996 et 1998 : + 130%) valide un business model aisément transposable à l'international. Ouverture de la première filiale étrangère en Espagne.
1999	GDFI change sa dénomination pour FREELANCE.COM. Développement international avec l'ouverture de 9 filiales : Angleterre, Allemagne, Italie, Suisse, Belgique, Canada, Mexique, République Dominicaine et Maroc. Le siège social est déplacé aux Etats-Unis.
2000-2001	Une levée de fonds de 5 M\$ est réalisée. L'éclatement de la bulle Internet et les opérations internationales, fortement consommatrices de trésorerie, fragilisent la structure financière du Groupe. Mise en place d'un nouveau management basé en Europe afin de rationaliser les activités : fermetures des filiales américaines, restructuration des activités européennes et réorganisation juridique. FREELANCE.COM France devient la maison mère du Groupe et réalise une augmentation de capital de 2,5 M€ en novembre 2001.

2002	Développement des activités communication et consulting.
	<b>Introduction sur Alternext, le Groupe lève 2,5 M€.</b>
2005	<b>La capitalisation boursière du Groupe est de 18 M€.</b>
	Début de l'activité de portage salarial avec la création de la société PORTAGE.COM (PC SAS).
2006	Lancement de nouveaux <b>projets</b> : réalisation d'un site web de nouvelle génération et d'une nouvelle place de marché en ligne « FREELANCE / DIRECT ».
	Acquisition des sociétés VALOR et VALOR CONSULTANTS.
	Acquisition en 2007 de la société WEB PROFILS (devenue PROVIGIS) et début de l'activité de certification de documents.
2007-2009	Le retard dans le développement du nouveau site web ainsi que le contexte économique affecte le Groupe. André MARTINIE reprend la direction avec un nouveau management en juin 2009.
	Pascal CAGNI, vice-président EMEA de APPLE, entre au capital de FREELANCE.COM à hauteur de 13%.
	Fermeture des filiales basées en Belgique, Suisse, Espagne et à Dubaï en 2009 en raison de mauvais résultats.
2010	Lancement officiel de l'offre FREELANCE / DIRECT et du nouveau site web FREELANCE.COM.
2011	Monétisation en juillet 2011 du nouveau service «Full-Direct».
	Fort développement de l'activité de portage VALOR.
2012	Franchissement du seuil symbolique des 100 000 comptes utilisateurs et de 22 000 comptes de donneurs d'ordre provenant de plus de 60 pays.
2013	Transfert des bureaux à Levallois Perret.
	Fort développement de l'activité de PROVIGIS (certification dématérialisée de Data RSE) avec des clients de renom et amélioration des fonctionnalités du site Internet.
2014	Refonte de l'outil informatique de gestion des ventes et d'interface avec les clients.
	Franchissement du seuil de 200 000 CV et d'ouverture de plus de 30 000 comptes de donneurs d'ordres en provenance de plus de 70 pays.
	FREELANCE.COM a réalisé en août 2015 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1,3 M€.
	Au cours de cette augmentation de capital, la société INTERSPIRO INTERNATIONAL a acquis des titres FREELANCE.COM notamment auprès de TOLAN INTERNATIONAL, holding contrôlée par André MARTINIE.
2015	A la suite de cette opération, la société INTERSPIRO INTERNATIONAL détenait 47,49% du capital et 36,42% des droits de vote et est devenue le 1 <sup>er</sup> actionnaire du Groupe.
	Par ailleurs, en octobre 2015, un nouveau management a été mis en place avec pour objectif de prendre des mesures fortes de relance de l'activité afin que FREELANCE.COM retrouve la croissance à moyen terme.
	En date du 21 janvier 2016, INTERSPIRO INTERNATIONAL a cédé ses titres FREELANCE.COM à sa filiale GROUPE CBV INGENIERIE.
2016	FREELANCE.COM a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€.
	Consécutivement à cette augmentation de capital, la société Groupe CBV INGENIERIE détient 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote de FREELANCE.COM.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe n'a réalisé aucun investissement significatif en 2016 à la date d'enregistrement du présent document

En 2015, le Groupe a opéré une refonte de son outil informatique de (i) gestion des ventes de son activité de freelancing et (ii) d'interface avec les clients et les freelances afin de réaliser des gains de productivité sur les exercices à venir. Cet investissement a représenté 185 K€, financé par un emprunt bancaire. Cependant, le développement de cet outil a depuis été suspendu et son investissement intégralement déprécié au 31 décembre 2015 car il ne correspondait plus à l'orientation stratégique définie par la nouvelle direction.

En 2015, la société PROVIGIS a poursuivi ses investissements dans ses outils de gestion pour un montant de 100 K€ (contre 155 K€ en 2014) et la société FREELANCE MAN a investi 35 K€ (contre 110 K€ en 2014) dans la réalisation d'outil de web services et d'application mobile.

En 2014, la société PROVIGIS a poursuivi ses investissements dans ses outils de gestion pour un montant de 155 K€ et la société FREELANCE MAN a investi 110 K€ dans la réalisation d'outil de web services et d'application mobile.

En 2013, la société PROVIGIS s'est dotée d'un outil industriel de traitement des documents fournisseurs, immobilisé à hauteur de 170 K€. Cet outil a été livré début 2014. Par ailleurs, FREELANCE DIRECT a poursuivi le développement de la plateforme de mise en relation des sociétés clientes et des freelances pour 120 K€.

### 5.2.2 Principaux investissements en cours

Néant

### 5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes

Néant

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1 Principales activités

FREELANCE.COM est un groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants. L'activité de FREELANCE.COM se décompose ainsi en cinq métiers complémentaires :

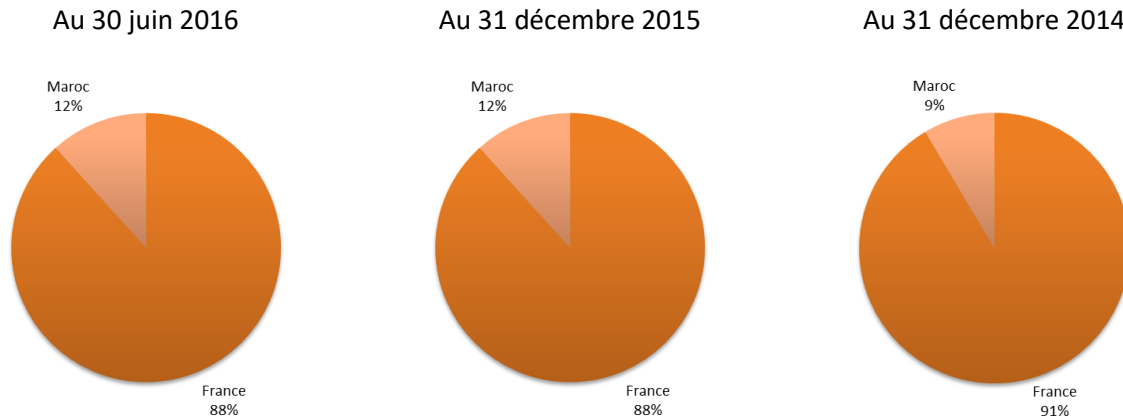
- **FREELANCE / CORP** : cette activité propose aux grands comptes les meilleurs consultants indépendants choisis parmi plus de 250 000 profils. Ils interviennent notamment dans les domaines de l'informatique (développement et intégration de systèmes d'information, mise en place d'architectures réseaux, intégration de solutions ERP, conception et déploiement de technologies Internet), du consulting, du marketing, de la communication et de la formation,
- **FREELANCE / DIRECT** : lancée en 2010, cette offre met en relation directe, via une place de marché automatisée, les donneurs d'ordres et les consultants dans l'économie anglophone et francophone au plan mondial. Cette offre cible plus particulièrement les ETI, PME et TPE,
- **Portage de ressources** (ex ressources management) : cette activité est une variante de FREELANCE / CORP, elle consiste à reprendre en gestion les TPE et les consultants indépendants en contrat chez les clients en vue de permettre à ces derniers de réduire le nombre de leurs fournisseurs et de diminuer le coût de leurs achats de prestations intellectuelles,
- **VALOR CONSULTANTS** : activité de portage salarial, à travers cette marque, FREELANCE.COM offre aux travailleurs indépendants la possibilité d'obtenir un statut de salarié, avec la prise en charge complète de leurs démarches administratives, fiscales, juridiques et sociales,
- **PROVIGIS.COM** : FREELANCE.COM commercialise dans le domaine de la Data RSE, des services de tiers de confiance en certification de documentation obligatoire de fournisseurs via une plateforme : provigis.com.

La valeur ajoutée de FREELANCE.COM provient de l'offre complémentaire des différents services proposés par le Groupe (freelancing, portage de ressources, portage salarial et certification de documents légaux).

Les activités présentées ci-dessus sont proposées en France. Le Groupe dispose également d'une filiale au Maroc qui propose des services de freelancing Freelance.com Maroc et de deux sous-filiales, Ego Intérim qui réalise des prestations d'intérim et Ego Recrutement qui effectue des prestations de recrutement. Ces filiales marocaines exerçant leur activité localement.



La répartition du chiffre d'affaires entre la France et le Maroc au 30 juin 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 a été la suivante :



La description de chacune des activités ci-dessous présente le chiffre d'affaires issu des comptes consolidés pour chacune d'entre elle.

Les chiffres d'affaires et résultats individuels des différentes filiales sont présentés ci-dessous :

Dénomination sociale	Chiffre d'affaires (en K€)		Bénéfice ou perte (en K€)	
	2015	2014	2015	2014
FREELANCE.COM SA (1)	21 608	29 277	(2 683)	420
FREELANCE.COM SARL (1)	4 049	3 117	43	32
EGO INTERIM (2)	378	608	(7)	4
EGO RECRUTEMENT (2)	6	13	(8)	(2)
VALOR SAS (2)	1 261	1 109	109	101
PC SAS (2)	3 015	3 405	4	(13)
VALOR CONSULTANTS SARL (2)	9 255	6 462	(71)	97
VALOR ONE SAS (2)	4 301	5 361	2,5	(10)
PROVIGIS SAS (3)	911	755	(151)	(374)
PROWER SAS (4)	0	0	72	(2)
FREELANCE MAN LTD (5)	205	281	(1 325)	(266)

(1) Activité de freelancing

(2) Activité de portage salarial

(3) Activité de certification de documents légaux

(4) Sans activité

(5) Entité détenant les marques, les noms de domaine et les logiciels de gestion commerciale et pré-comptable

### 6.1.1 Activité de freelancing

Le métier principal de FREELANCE.COM est la mise en relation de clients ayant des besoins en consultants d'une part et de prestataires freelances d'autre part.

Les grands comptes externalisent de plus en plus certaines fonctions nécessitant une expertise particulière afin de gagner en flexibilité et en réactivité. Cette approche évite aux donneurs d'ordres d'immobiliser des ressources sur des missions à durée de vie « courte » et leur permet de pouvoir faire appel à un large éventail de compétences.

La solution du freelancing est également cohérente avec la tendance actuelle de volonté d'indépendance des travailleurs.

Ainsi, l'activité historique du Groupe consiste à mettre en relation le client et le prestataire via un commercial de FREELANCE.COM appelé manager conseil qui qualifie le besoin, recrute le consultant puis le présente au client. Cette offre a pris le nom de **FREELANCE / CORP**.

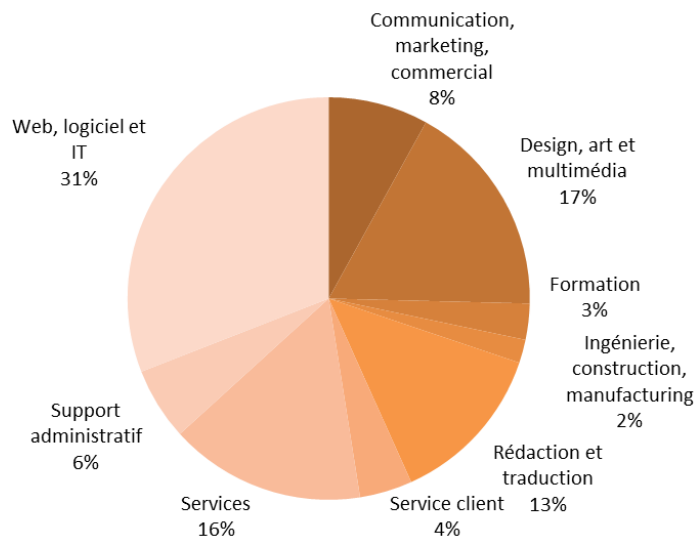
Depuis 2010, FREELANCE.COM permet à ses clients de diffuser directement leurs annonces et de qualifier eux-mêmes le(s) consultant(s). Cette offre est appelée : **FREELANCE / DIRECT**.

Cette offre permet au Groupe de viser tous les pays de langue française (soit environ 100 millions de personnes) ainsi que de langue anglaise (langue anglaise ou pays dont l'anglais est une langue officielle et/ou communément acceptée, soit 1 milliard et demi de personnes). Cette offre représente un potentiel de croissance important pour le Groupe sans avoir à créer des filiales étrangères ni à recruter des équipes locales.

FREELANCE.COM détient une base composée de plus de 270 000 freelances inscrits en provenance de plus de 70 pays et de 35 000 comptes de donneurs d'ordres en juin 2016.

Les profils sont variés et les compétences nombreuses :

**Répartition par compétences des profils\* disponibles du réseau FREELANCE.COM en juin 2016**



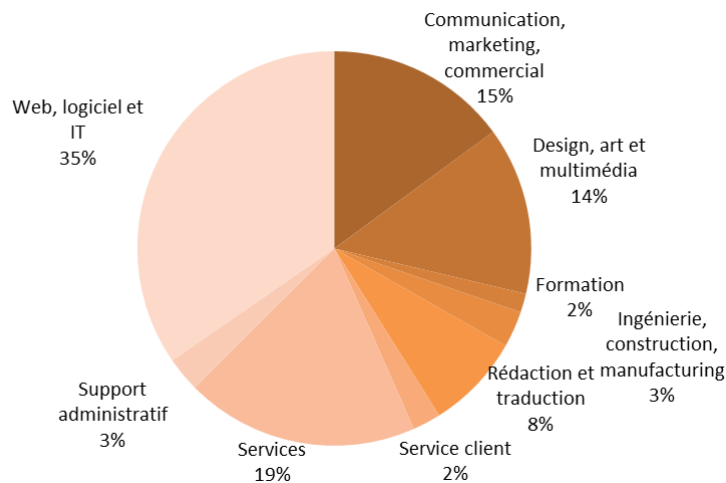
\* Certains profils peuvent avoir des compétences dans plusieurs domaines.

Source : [www.freelance.com](http://www.freelance.com)

Les principaux profils demandés par les clients concernent les secteurs du web/ logiciel et IT, du design, art et multimédia et des services.

Les missions proposées aux freelances en juin 2016 étaient réparties selon les compétences demandées comme suit :

### Répartition par compétences des profils demandés en juin 2016



Source : [www.freelance.com](http://www.freelance.com)

Les activités de FREELANCE / CORP et FREELANCE / DIRECT sont logées dans FREELANCE.COM SA et comptent 15 salariés, l'activité de FREELANCE / CORP s'appuie également sur 23 managers conseil (non-salariés).

L'activité de freelancing (hors portage de ressources) a représenté un chiffre d'affaires de 12,8 M€ au 31 décembre 2015 et 15,4 M€ au 31 décembre 2014.

#### ■ FREELANCE / CORP

Cette activité est l'offre historique « grands comptes » du Groupe. Un client fait appel à un manager conseil de FREELANCE.COM qui lui sera dédié et qui prendra en charge totalement le processus de sélection du ou des candidats.

Le manager conseil analyse les problématiques du besoin du client puis qualifie la mission et rédige l'offre. Celle-ci est alors diffusée sur le site Internet du Groupe FREELANCE.COM et envoyée à une liste de contacts qualifiée.

La base de données mise à la disposition du client est mondiale et regroupe plus de 250 000 profils de haut niveau.

Une fois l'offre diffusée, le manager conseil réceptionne les réponses des freelances, analyse leur profil et leur motivation puis qualifie les meilleurs profils.

Il propose ensuite au client sous 48h les candidats compétents retenus soit environ 3 choix par poste.

Une fois le candidat sélectionné par le client, FREELANCE.COM signe un contrat avec le grand compte d'une part et avec le candidat d'autre part.

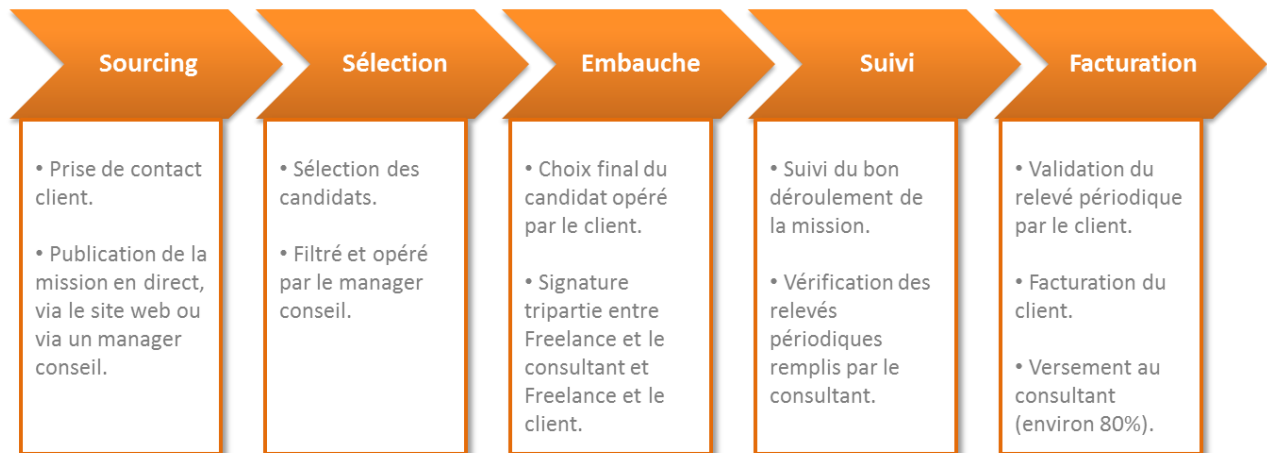
Durant la période contractuelle, le manager conseil suit le bon déroulement de la mission notamment au travers de la remise de RPI (relevé périodique d'intervention) et de la validation de ceux-ci par le donneur d'ordre. FREELANCE.COM est rémunérée par le client puis verse au freelance les honoraires contractuels (montant versé par le client déduction faite de la commission de gestion de FREELANCE.COM).

Cette prestation délivrée au client est appelée « full-monitoring » puisqu'elle consiste à délivrer au grand compte une prestation de service sécurisée de A à Z. Celle-ci contient en effet :

- le sourcing,
- la sélection des candidats,
- l'embauche,
- le suivi continu de l'exécution de la mission avec les services opérationnels,
- la facturation des services rendus et le reversement des honoraires au Freelance,
- le « Débriefing » de fin de mission.

Ainsi, le client est accompagné tout au long de sa recherche et durant la mission du ou des freelances.

FREELANCE / CORP fournit une prestation de services totalement sécurisée à ses clients grands comptes :



## ■ FREELANCE / DIRECT

FREELANCE.COM a lancé l'offre FREELANCE / DIRECT en 2010, cette offre automatisée (disponible uniquement sur Internet) est destinée aux ETI-PME-TPE. FREELANCE / DIRECT s'appuie sur l'offre « full-web-monitoring » développée par le Groupe d'une part et sur la richesse de la base de données clients et freelancers de FREELANCE / CORP d'autre part.

L'offre « full-web-monitoring » reprend les principes de la prestation « full-monitoring » déployés par FREELANCE / CORP mais en l'automatisant davantage. L'ensemble des étapes se font dans ce cas uniquement via des outils web, le back office n'intervenant qu'en cas de conflit.

La plateforme a été développée par le Groupe et lui appartient.

L'objectif de FREELANCE / DIRECT est d'adresser des entreprises ayant besoin de recourir à des profils qualifiés pour des missions ponctuelles, pouvant être réalisées via le télétravail, qui imposent une très forte réactivité et des compétences précises.

Ainsi, FREELANCE / DIRECT se positionne comme une place de marché au travers de laquelle les indépendants d'une part et les entreprises d'autre part se rencontrent sans intermédiaire.

Sur cette place de marché, les clients (appelés donneurs d'ordre) diffusent eux-mêmes et cherchent directement les prestataires permettant de répondre à leurs demandes. En cas de contractualisation, le client et le prestataire gèrent sans intermédiaire la contractualisation et la facturation de la prestation.

L'offre FREELANCE / DIRECT propose à ce jour uniquement la mise en relation entre l'indépendant et les entreprises clientes. Celle-ci se décompose en deux étapes :

1) Publication d'une mission par le client :

- Le client effectue une recherche sur le web et est orienté vers [www.freelance.com](http://www.freelance.com).
- Le client doit être inscrit pour pouvoir déposer et diffuser une annonce.
- Le client signe les CGU du site web.
- Le service modération de FREELANCE.COM valide puis publie la mission qui est également transmise aux consultants via une liste de contacts.

2) Sélection des consultants et contractualisation : les candidatures arrivent sur le compte privé du client dans la plateforme FREELANCE.COM de manière anonyme, le client a alors deux solutions :

- Payer pour accéder aux coordonnées du prestataire (FREELANCE / DIRECT).
- Basculer sur FREELANCE / CORP pour être mis en contact avec un manager conseil qui sélectionne les meilleurs candidats. Un contrat papier (CCFRA) est ensuite signé entre FREELANCE.COM et le consultant choisi. Enfin, le Back-Office de FREELANCE.COM vérifie la documentation.

FREELANCE / DIRECT propose deux offres afin de s'adapter aux différents besoins des donneurs d'ordre : une sous forme d'abonnement et une plus ponctuelle.

L'offre sous forme d'abonnement permet au donneur d'ordre de publier un nombre d'offres illimité et de consulter les profils de l'ensemble des prestataires. Le donneur d'ordre peut toutefois choisir sa période de souscription (3, 6, 12 ou 24 mois) à différents tarifs. Cet abonnement, en plus d'une durée et d'un prix définis, donne accès à un certain nombre de téléchargements de *curriculum vitae* (de 900 à 12 000) et peut permettre à plusieurs collaborateurs d'accéder à la plateforme FREELANCE (de 2 à 20). L'offre ponctuelle, appelée FREELANCE / DIRECT ONESHOT, permet au donneur d'ordre de publier une mission unique, sans souscrire d'abonnement, à un tarif attractif.

Cette activité présente divers avantages pour FREELANCE. D'une part, elle permet au Groupe de viser un marché international sans créer de filiales à l'étranger puisqu'il n'y a pas d'intervenants et ainsi de développer une grande communauté de consultants. D'autre part, FREELANCE / DIRECT est automatisée à environ 90% : elle ne provoque pas de coûts variables significatifs de back-office.

### 6.1.2 Le portage de ressources (anciennement Resource Management)

FREELANCE.COM a développé l'activité de portage de ressources principalement à destination de clients grands comptes, souvent déjà client de l'activité de FREELANCE / CORP.

L'activité de gestion déléguée des ressources consiste à regrouper sous la forme d'un **guichet unique** l'ensemble des freelances indépendants et dispersés ainsi que les très petites entreprises prestataires de services d'un grand compte.

Ce guichet unique est élaboré et géré par FREELANCE.COM.

Confrontés à des risques de condamnations pénales très lourdes et de dommages financiers importants, les donneurs d'ordres sont de plus en plus vigilants lors d'une contractualisation directe avec des indépendants.

Afin de respecter la législation, le portage de ressources apporte une solution d'accompagnement et de sécurisation pour le client :

- Vérification de tous les aspects juridiques relatifs à chaque sous-traitant : immatriculation, vérification du statut, souscription d'une assurance...,
- Signature d'un contrat cadre de sous-traitance qui sécurise la relation et comprend notamment des clauses de confidentialité et de transfert de propriété intellectuelle,
- En fin de contrat, proposition de missions de qualité pour les prestataires,
- Au cours de la mission, collecte et contrôle de tous les documents légaux obligatoires (Kbis, URSSAF...),
- Mise en place d'indicateurs permettant de détecter les situations à risque.

Ce service est fortement créateur de valeur pour les grands comptes puisque d'une part, ils se déchargent des tâches administratives, juridiques et comptables relatives à la gestion d'un grand nombre de petits prestataires et parviennent d'autre part à mieux gérer les contrats et missions (notamment leurs durées) grâce à un cadre homogène et simple.

L'offre FREELANCE.COM permet donc la diminution des coûts liés à la multiplicité des contrats, la mise en concurrence de la valeur des prestations et assure un flux unique de facturation.

Par ce service, FREELANCE.COM propose de devenir l'interlocuteur unique de tout ou partie des indépendants et des Très Petites Entreprises **déjà en contrat** avec les sociétés clientes de FREELANCE.COM **ou sur le point de l'être**.

L'activité de portage de ressources est logée dans FREELANCE.COM SA et représente un chiffre d'affaires de 11,6 M€ au 31 décembre 2015 et 15,8 M€ en 2014. FREELANCE.COM conserve une marge représentant un pourcentage du chiffre d'affaires. La facturation est généralement mensuelle, sur la base d'un relevé d'activité fourni par le sous-traitant et validé par le donneur d'ordre.

### 6.1.3 VALOR CONSULTANT

VALOR CONSULTANTS propose un service de portage salarial. Cette formule permet au consultant d'exercer une activité autonome sous forme de mission tout en continuant à bénéficier du statut de salarié – statut plus sécurisant que celui d'indépendant.

Le consultant porté bénéficie, en effet, d'un Contrat à Durée Déterminée portage salarial (CDD) – possible depuis l'ordonnance du 2 avril 2015 - ou d'un Contrat à Durée Indéterminée portage salarial (CDI) avec la société porteuse (VALOR CONSULTANTS), avec la possibilité de choisir son statut cadre ou non-cadre (depuis l'ordonnance du 2 avril 2015).

Si la mission a une durée allant au-delà de 18 mois (durée maximale d'un CDD renouvellement(s) compris), le contrat de travail sera un CDI. Si la mission a une durée inférieure à 18 mois, le contrat de travail pourra être un CDD ou un CDI à l'appréciation du client et du porté.

VALOR CONSULTANTS prend en charge toutes les démarches administratives, juridiques, fiscales et comptables. VALOR CONSULTANTS reverse au consultant porté un salaire et s'acquitte des cotisations sociales auprès de l'URSSAF et des autres caisses (retraite, formation, etc.). VALOR CONSULTANTS se rémunère en prélevant des frais de gestion (exprimé en pourcentage de la rémunération) sur la facturation hors taxes cliente négociée par le consultant porté. La facturation est mensuelle, sur la base d'un relevé d'activité fourni par le consultant et validé par le donneur d'ordre.

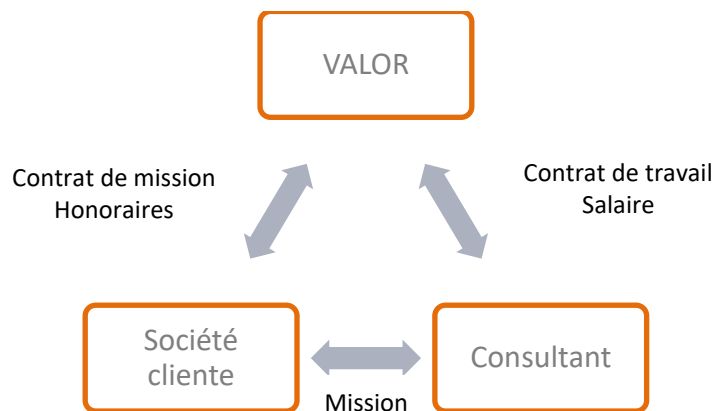
La rémunération minimum du consultant porté est fixée à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit pour 2016 une rémunération minimum légale de 2 414 € par mois en temps plein travaillé.

Cette organisation permet au consultant porté d'évoluer dans un cadre réglementé et de se concentrer sur la recherche de ses clients et sur le bon déroulement de ses missions.

Pour la société cliente, cette formule permet de bénéficier des services d'un consultant porté qui peut intervenir sur des missions de durée indéterminée sans être contrainte de le conserver. La société cliente peut faire intervenir le candidat qu'elle a choisi même si celui-ci n'a pas le statut requis pour facturer. La société cliente sera couverte par la société de portage salariale (VALOR CONSULTANTS) avec une couverture d'assurance complète (juridique, civile et professionnelle).

Le fonctionnement de cette activité est le suivant :

1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix...),
2. VALOR signe un contrat de mission avec le client ainsi qu'un contrat de travail avec le consultant,
3. VALOR facture au client les honoraires correspondant à la mission et verse au consultant un salaire égal au montant HT facturé, diminué des charges sociales et frais de gestion.



L'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir du travail au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées (ni pour le salarié porté ni pour le Groupe), le Groupe n'est en conséquent pas contraint au paiement de charges à l'Etat ou au consultant : c'est donc au salarié porté de trouver les missions qu'il souhaite réaliser.

Par ailleurs, le consultant inactif n'engendre pas de frais spécifique type fiche de paie, cependant les frais fixes liés au développement de l'activité de portage salarial sont maintenus (salariés permanents en charge de l'activité, frais d'assurance...).

Une période d'inactivité prolongée peut entraîner la rupture du contrat de travail dans le cas où le consultant ne pourrait pas justifier de recherche active de mission, cependant la longueur de cette période n'est pas déterminée officiellement. FREELANCE.COM n'a toutefois aucun intérêt à mettre fin à un contrat de travail.

FREELANCE.COM provisionne pendant la mission du consultant les frais liés à la fin de son contrat qui seront versés au consultant quelle que soit l'issue du contrat (démission, rupture ou rupture conventionnelle). Cette provision est comptabilisée dans les dettes sociales. Le montant est calculé sous forme de pourcentage de la rémunération mensuelle qui résulte d'une négociation entre le porté et le Groupe.

La parution du décret d'application du nouveau texte de loi encadrant ce mode d'activité en avril 2015 (cf. paragraphe 4.4 ci-dessus), soutient la croissance de l'activité qui a représenté un chiffre d'affaires de 12 M€ au 31 décembre 2015 contre 11,9 M€ en 2014 et 12,4 M€ en 2013.

Le sous-groupe VALOR emploie 5 salariés à la date du présent Document.

Le sous-groupe VALOR est détenu à 100% par FREELANCE.COM.

FREELANCE.COM a annoncé un projet de rapprochement avec la branche portage du Groupe CBV Ingénierie, 1er actionnaire de FREELANCE.COM à hauteur de 64,49%, activités qui réalisent un chiffre d'affaires rentable supérieur à 90 M€.

Cette branche complète d'activité est constituée de 100% des titres de 16 de ses filiales actives dans le portage.

Les détails de ce projet sont développés au paragraphe 12.1.1 du présent document.

#### 6.1.4 PROVIGIS

PROVIGIS a pour activité la gestion des documents légaux et la certification légale, sociale et réglementaire des fournisseurs. PROVIGIS prend totalement en charge la collecte régulière des documents obligatoires que les clients doivent se procurer auprès de chacun de leurs fournisseurs puis contrôle ensuite ces documents.

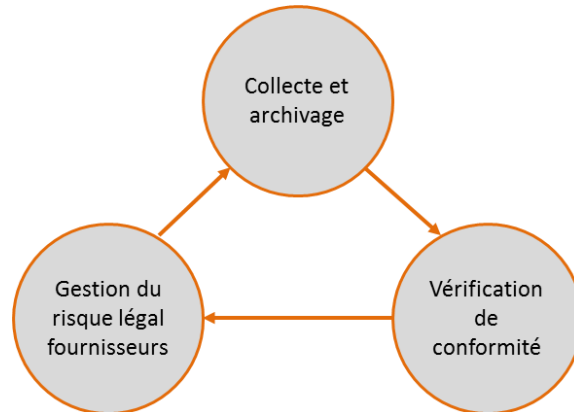
Ce travail est long et fastidieux pour les sociétés clientes. La plateforme développée par PROVIGIS permet d'optimiser le temps dédié à cette activité par les clients et d'avoir un travail plus sécurisé évitant les erreurs de centralisation et d'actualisation des documents.

La plateforme de PROVIGIS constitue un élément très important de la qualité de la prestation délivrée par la société et PROVIGIS veille à son amélioration constante.

Cet outil industriel de traitement des documents fournisseurs (OCR) a été livré début 2014 et permet de vérifier des millions de documents en abaissant continuellement les coûts de vérification.



Chaque client peut suivre via un tableau de bord qui lui est propre la conformité de ses sous-traitants et fournisseurs. Afin d'exercer cette activité, PROVIGIS est membre de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC), partenaire de spécialistes des données économiques et légales comme Altares D&B et d'AFNOR Certification, la société détient le titre de « Tiers certificateur » auprès de la FNTC.



PROVIGIS permet également d'alerter le fournisseur et/ou le donneur d'ordres dès qu'une information obligatoire et importante est en passe de devenir obsolète.

Cette activité positionne le Groupe comme un éditeur de solutions en mode PAAS (Platform As A Service), solutions également intégrables en web-services dans des outils tiers (e-Achats, ERP, etc.).

La solution PROVIGIS permet également la mutualisation des données, ainsi certains fournisseurs mettent à disposition des documents qui pourront servir à l'ensemble de leurs clients utilisant la plateforme PROVIGIS. Aussi, l'entreprise est en mesure de fournir des évaluations de type RSE des différents fournisseurs.

Les différentes étapes sont les suivantes :



Cette activité, a poursuivi sa progression en réalisant un chiffre d'affaires de 853 K€ au 31 décembre 2015 (en progression de + 18% par rapport au 31 décembre 2014), 719 K€ en 2014 vs. 580 K€ en 2013. Ce service fourni par PROVIGIS est facturé au donneur d'ordre sous forme d'abonnement annuel, reconductible d'une année sur l'autre. La facturation est également annuelle. Le montant de l'abonnement dépend essentiellement du nombre de fournisseurs à contrôler et fournis par le donneur d'ordre.

PROVIGIS compte environ 270 clients dont des groupes de forte notoriété tels que AVIVA, CAP GEMINI, L'OREAL, LVMH, VINCI AIRPORTS, MALAKOFF, REGION CENTRE...

Cette activité bénéficie d'un taux de renouvellement des contrats supérieur à 95%.

PROVIGIS est détenue à 100% par FREELANCE.COM et compte 6 salariés à la date du présent Document.

## 6.2 Les principaux marchés

Le principal marché sur lequel intervient le Groupe FREELANCE.COM est le marché de l'externalisation. L'externalisation se définit comme la délégation à un prestataire tiers de la gestion d'une ou de plusieurs fonctions de l'entreprise pour une durée contractuelle. Elle permet souvent aux entreprises de se concentrer sur leurs tâches premières ou parfois plus simplement de réaliser des économies.

Le cabinet d'audit DELOITTE a publié en 2014 un sondage « *global-outsourcing-and-insourcing-survey* » réalisé auprès de 22 secteurs industriels dans 30 pays différents concernant l'externalisation. 53% des répondants externalisaient leurs fonctions IT (la fonction la plus externalisée historiquement) et 26% prévoient de le faire prochainement. Si seulement 16% des répondants avaient déjà externalisé leurs fonctions de ressources humaines, 22% l'avaient prévu également.

Une autre étude de marché, réalisée par le cabinet de conseil Mc Kinsey en juin 2015, estime que le marché de l'externalisation des compétences via des plateformes en ligne représentera en 2025 un revenu mondial annuel de 2 700 milliards de dollars, avec 540 millions d'indépendants à travers le monde (Source : *A labor market that works: connecting talent with opportunity in the digital age*, Mc Kinsey GI, Juin 2015).

Bien que sa motivation première soit souvent financière, le recours à l'externalisation vise différents objectifs : le recentrage des activités sur le cœur de métier, l'amélioration de la qualité lorsque les entreprises ne disposent pas des compétences nécessaires en interne ou encore l'amélioration de la réactivité des services.

FREELANCE.COM intervient sur différents marchés d'externalisation :

- Le marché des travailleurs indépendants / freelance,
- Le marché du portage salarial,
- Le marché de la certification de documents obligatoires légaux.

Le tableau ci-dessous présente les différents types de contrats possibles et les organisations de chacun :

Type de contrats	Statuts	Parties en présence	Partie à l'origine de la relation	Profils
<b>Travailleur freelance</b>	Société (EURL, SASU, EI, EIL), Auto-Entrepreneur	Travailleur indépendant et client final. Agence de "freelancing" pour la mise en relation puis la gestion du contrat (le client paye l'agence qui paye le consultant).	Agence de freelancing	Travailleurs qualifiés ou experts, souvent dans les domaines de l'informatique, du conseil, du web, du graphisme, du design.
<b>Portage salarial</b>	Salarié	Salarié porté, client final et entreprise porteuse.	Porté	A l'origine destiné aux cadres experts en informatique, communication et marketing.
<b>Travail temporaire</b>	Intérimaire	Intérimaire, client final et agence d'intérim.	Agence d'intérim	Ouvert à tous les profils, dans tous secteurs (industrie 44%, tertiaire 36%, BTP 20%, agriculture 1%*).

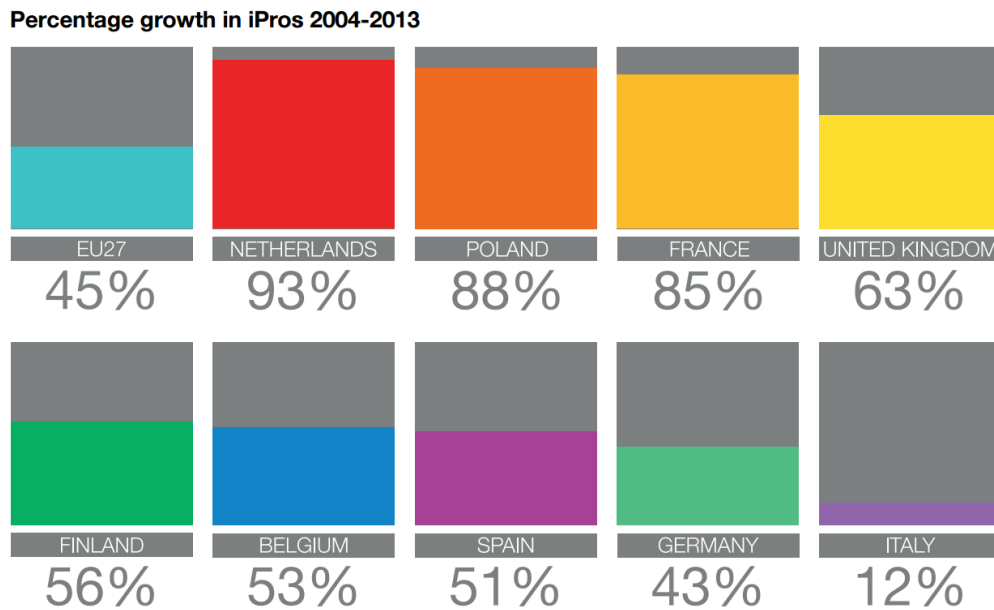
\* Source : étude Xerfi "Le marché du travail temporaire", Septembre 2015.

Le contrat d'intérim permet d'externaliser certaines fonctions au sein de l'entreprise. FREELANCE.COM n'est pas présent sur ce marché qui comptait plus de 566 000 emplois à fin septembre 2015 (*source : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/>*).

### 6.2.1 Les freelances

Un freelance est un travailleur indépendant : il n'a pas de hiérarchie mais répond aux exigences de sa clientèle. En France, le travailleur indépendant doit toutefois être immatriculé auprès d'un organisme d'affiliation (registre du commerce et des sociétés (RCS), répertoire des métiers, registre des agents commerciaux, URSSAF), il devra aussi choisir un statut administratif et fiscal (SARL, EURL, auto-entrepreneur, etc.).

En 2013, une population de 8,9 millions de freelances était présente en Europe, soit 46% de plus qu'en 2004 (*source : Future Working: The Rise of Europe's Independent Professionals, étude de l'EFIP*). Sur cette même période, la France a progressé de 85% pour atteindre 700 000 freelancers. Elle est donc l'une des zones européennes les plus dynamiques sur ce marché.



Source : European Forum of Independent Professionals

Les perspectives du marché du freelancing sont très favorables notamment au regard du marché américain : en 2014, *Freelancers Union* et *Elance-oDesk* annonçait que 34% de la population active aux Etats-Unis (53 millions de personnes) était constituée de freelances.

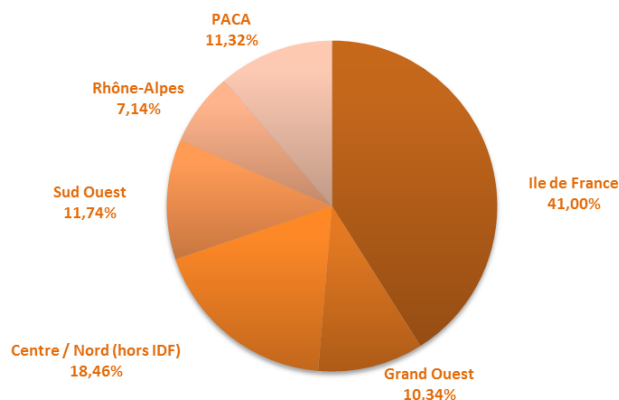
Ces fortes croissances peuvent s'expliquer par plusieurs points.

Premièrement, le freelancing permet au travailleur de gagner en indépendance (choix des horaires, télétravail, choix des missions) et d'accumuler des expériences variées, donc valorisantes : c'est ce que recherche un nombre de travailleurs de plus en plus important, notamment parmi la génération « Y » qui arrive sur le marché du travail.

Deuxièmement, cette tendance donne une plus grande flexibilité à l'entreprise qui peut accéder à des compétences spécifiques sur une durée choisie sans embauche, donc sans risque économique. De plus, les business model des entreprises ont évolué, entre progrès informatique, mondialisation et économie virtuelle. Dans ce contexte, de nouveaux métiers sont apparus, avec des tâches qui peuvent être réalisées à distance par des travailleurs autonomes. Enfin, les freelances sont la solution idéale pour une entreprise en croissance rapide, ils pourront mettre en place de nouveaux projets avec efficacité et ne seront pas un poids pour l'entreprise si sa croissance s'estompe.

Troisièmement, le marché de l'emploi est difficile depuis quelques années, en particulier pour les jeunes et pour les seniors qui sont alors tentés par l'entrepreneuriat et qui s'orientent vers cette nouvelle manière de travailler. Le freelancing est donc une opportunité de redynamiser l'emploi et de réduire le taux de chômage.

### Répartition des travailleurs freelances par région



Source : ITprofil, 2015

Preuve que le freelancing est en pleine expansion, les espaces de co-working destinés à accueillir entre autres les travailleurs freelances (53% des co-workers) se font de plus en plus nombreux à travers le monde. Il y aurait actuellement 20 000 sites d'accueil dans le monde, soit deux fois plus qu'en 2008 (source : FastCompany). Il existe aujourd'hui des entreprises de renommée mondiale, telle WordPress Automaticc, qui emploient l'intégralité de leur main d'œuvre en travail à distance.

Le marché du freelancing est peu soumis à un effet de saisonnalité. Cependant le nombre de freelances en mission est moins important en juillet et en aout, de même que les mois comportant de nombreux jours fériés (mai 2015 par exemple) qui offrent moins de jours de facturation pour le Groupe.

### 6.2.2 Le portage salarial

Le portage salarial est apparu dans les années 80 et représente une combinaison avantageuse entre le travail indépendant et le salariat. Tout en lui accordant une grande autonomie, le portage salarial confère au travailleur une certaine « sécurité de l'emploi ». En effet, le travailleur « porté » bénéficie d'un contrat de travail auprès d'une société de portage, alors même qu'il est libre de choisir ses missions.

Le portage salarial fait donc intervenir trois parties : le salarié porté, l'entreprise de portage salarial et le client final.

*- Le salarié porté :*

Le portage salarial s'adresse historiquement aux cadres et s'est ouvert aux non-cadres depuis avril 2015. La personne est souvent experte dans un domaine et est désireuse de conserver son autonomie et sa liberté d'organisation. Le salarié porté est en charge de prospecter lui-même le client final en fonction du type de mission qu'il souhaite faire. C'est également à lui que revient la tâche de négocier les tarifs et le planning de la mission.

Par son statut de salarié, le porté bénéficie de tous les avantages sociaux classiques : sécurité sociale, chômage, prévoyance retraite, etc.

*- L'entreprise porteuse :*

La société de portage est l'intermédiaire entre le salarié porté et le client final. C'est auprès d'elle que le consultant est salarié, elle a donc une activité administrative importante (facturation, protection sociale, etc.). C'est également la société de portage qui perçoit la rémunération des missions effectuées par les salariés portés, sur laquelle elle prend une marge. Cependant, ce n'est pas à elle que revient la recherche des missions ni la négociation des tarifs qui se font directement entre porté et client final.

*- Le client final :*

Le portage salarial offre au client final la possibilité d'engager un consultant pour une durée indéterminée sans prendre le risque économique d'un contrat en CDI. Le client final verse le salaire et les charges directement à l'entreprise porteuse et non pas au consultant. En revanche, il négocie directement avec le porté les termes de la mission.

La France comptait environ 50 000 salariés portés en 2013, deux fois plus qu'en 2009, soit un taux de croissance annuel moyen de 19% sur cette période. Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élevait en 2013 à 450 millions d'euros (*source* : FeNPS). En 2013, la croissance du portage salarial est soutenue par l'essor de l'externalisation dans son ensemble mais également par la part grandissante de séniors dans la population française.

La réglementation encadrant le portage salarial a récemment évolué (cf. paragraphe 4.4 ci-dessus) afin notamment d'élargir la population cible. Ce nouveau cadre a renforcé le potentiel de ce type de contrat. En effet, le gouvernement a publié le 2 avril 2015 une ordonnance précisant les règles de fonctionnement du portage salarial, alors que la légalisation du portage salarial et son introduction dans le code du travail datait du 25 Juin 2008. Ainsi, l'ordonnance a permis la diminution de la rémunération minimale de 2 900 € brut mensuel à 2 414 €, fait reconnaître les droits des salariés portés auprès de pôle emploi et a ouvert le contrat aux non-cadres et aux titulaires d'un CDD (contre cadre en CDD auparavant).

La réglementation a également été durcie envers les sociétés porteuses qui ont désormais l'obligation de garantir les salaires du personnel porté. Par ailleurs, les sociétés de portage salarial doivent désormais exercer uniquement cette activité.

Enfin, l'ordonnance précise que le portage salarial est uniquement destiné à des prestations de service (hors service à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

D'après la FeNPS, le chiffre d'affaires généré par l'activité pourrait atteindre 10 milliards d'euros en 2020 en France.

Le marché du portage salarial est peu soumis à un effet de saisonnalité. Cependant le nombre de salarié porté en mission est moins important en juillet et en août, de même que les mois comportant de nombreux jours fériés (mai 2015 par exemple) qui offrent moins de jours de facturation pour le Groupe.

### 6.2.3 Certification de documents légaux

Le Ministère de l'économie des finances et de l'industrie stipule que : « *La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel.* »

La loi du 16 juin 2011 (article L8222-1 du Code du travail), entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, a permis de légiférer sur l'obligation de vigilance entre un donneur d'ordre et un sous-traitant.

Ainsi, toute entreprise concluant un contrat d'un montant égal ou supérieur à 5 000 euros hors taxes (3 000 € TTC jusqu'au 31 mars 2015) a une obligation de vigilance et est tenue de s'assurer que son co-contractant (sous-traitant, fournisseur, prestataire...) est en situation régulière vis-à-vis de la législation relative au travail dissimulé.

Le sous-traitant et/ou fournisseur doit être en mesure de fournir à son donneur d'ordres une attestation déclarative portant non seulement sur ses obligations en matière de déclaration, mais également de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, précisant le nombre de ses salariés et l'assiette des rémunérations déclarées.

Le sous-traitant doit entre-autre fournir une attestation de vigilance (document délivré par l'URSSAF) afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations de déclaration et de paiement des charges sociales.

Le donneur d'ordre doit vérifier l'authenticité de ces documents lors de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois jusqu'à l'extinction du contrat. Pour se faire, il doit saisir le numéro de sécurité mentionné dans les documents sur le site de l'URSSAF.

Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ces tâches, il pourra être sanctionné (lors d'un contrôle de l'URSSAF) notamment si l'un de ses sous-traitants n'a pas respecté ses obligations. Il devra alors, par exemple, verser les taxes, cotisations ou diverses charges que le sous-traitant aurait dû verser.

Comme désormais beaucoup de fonctions dans l'entreprise, l'obligation de vigilance peut être externalisée et confiée à un tiers : on le nomme « tiers certificateur ». Ce dernier prend contact avec le fournisseur afin d'obtenir les pièces justificatives et assure leur mise à jour et leur vérification régulière, afin que l'entreprise cliente (le donneur d'ordre) respecte son obligation.

La clarification de la législation en 2012 a donné un contexte légal à l'activité de PROVIGIS en lui permettant d'éviter les conflits avec les sous-traitants/ fournisseurs ou les donneurs d'ordre.

L'activité de certification de documents légaux n'est pas soumise à une saisonnalité ou à une cyclicité de son marché.

### 6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé l'activité

L'ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage (cf. paragraphe 4.4 ci-dessus).

Cette réglementation a permis d'encadrer le portage salarial et notamment d'élargir la population cible et ainsi le potentiel de ce type de contrat.

Cette récente évolution laisse présager une reprise de l'activité de portage salarial.

Hormis les éléments présentés ci-dessus, les activités du Groupe présentées au paragraphe 6.1 ci-dessus n'ont pas été influencées par des événements exceptionnels.

### 6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence

Le Groupe n'est pas dépendant de brevet ou de licence.

### 6.5 Position concurrentielle

Fondée en 1992, FREELANCE.COM est l'inventeur de « l'intermédiation » et a été l'un des principaux acteurs de ce marché pendant de nombreuses années.

Cependant, de nombreux concurrents se sont aujourd'hui créés et développés sur ce marché qui est devenu relativement concurrentiel. De nombreuses autres sociétés similaires proposent le même type de service accroissant ainsi la concurrence. Par ailleurs, les Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII) peuvent constituer un concurrent de FREELANCE.COM sur la partie web, logiciel et IT en proposant également à leurs clients des freelances pour répondre à leurs besoins.

Toutefois, FREELANCE.COM dispose d'une base de CV et de profils d'experts dans tous les domaines très importante et rare, comme aucun autre acteur présent sur ce marché. De plus, aucune des sociétés concurrentes ne proposent un catalogue d'offres aussi complet et répondant aussi globalement aux besoins des clients.

Le marché du portage salarial compte de nombreuses sociétés dont la plupart réalisent un faible chiffre d'affaires. Cependant la nouvelle réglementation du 2 avril 2015 et particulièrement le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015 qui a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial (cf. paragraphe 4.4 ci-dessus), devrait modifier l'environnement concurrentiel notamment par l'augmentation de la garantie financière à mettre en place par les acteurs du portage salarial.

Concernant la certification de documents légaux liés aux fournisseurs, le marché est concurrentiel, deux autres acteurs principaux sont présents sur ce marché : MyProcurement (généraliste tel que FREELANCE.COM) et e-attestations (spécialisé sur le marché public).

La spécificité du Groupe repose sur son offre de solutions diversifiées et peut, à travers ses entités, offrir à ses clients des consultants aussi bien freelances que salariés portés, puis compléter les démarches

juridiques et légales. Ainsi, FREELANCE.COM peut profiter de synergies entre ses filiales pour capter un plus grand réseau de clients, en intervenant dans plusieurs phases de l'externalisation : la recherche d'un prestataire, la contractualisation, la rémunération et le respect du cadre réglementaire.

En plus des acteurs présents sur les secteurs du freelancing et du portage salarial, les agences d'intérim participent à la compétitivité du marché. Cependant, les travailleurs en intérim étant généralement moins experts, la cible des agences et les profils des candidats sont différents de ceux de FREELANCE.COM.

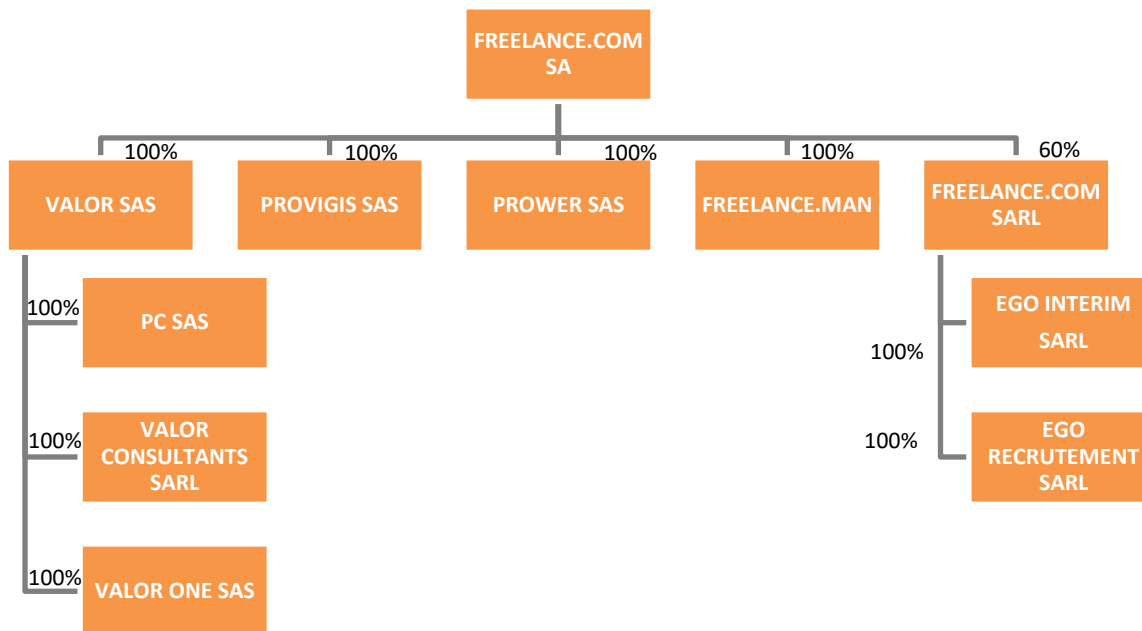


## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 Périmètre

#### Organigramme

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



#### Filiales et participations

Dénomination sociale	Pays d'origine	Numéro de RCS	% de contrôle	% d'intérêt	Chiffre d'affaires au 31/12/2015 (en K€)	Bénéfice ou perte au 31/12/2015 (en K€)
FREELANCE.COM SARL (1)	Maroc	No.102973 *	60%	60%	4 049	43
EGO INTERIM (2)	Maroc	No.209503 *	100%	60%	378	(7)
EGO RECRUTEMENT (3)	Maroc	No.230111 *	100%	60%	6	(8)
VALOR SAS (4)	France	338 760 853	100%	100%	1 261	109
PC SAS (4)	France	480 932 474	100%	100%	3 015	4
VALOR CONSULTANTS SARL (4)	France	311 810 816	100%	100%	9 255	(71)
VALOR ONE SAS (4)	France	505 317 503	100%	100%	4 301	2,5
PROVIGIS SAS (5)	France	431 960 251	100%	100%	911	(151)
PROWER SAS (6)	France	517 703 385	100%	100%	0	72
FREELANCE MAN LTD (7)	Royaume-Uni	No.099234C *	100%	100%	205	(1 325)

\* Numéro d'enregistrement dans les pays étrangers

(1) La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) est détenue à 60% par FREELANCE.COM SA. Le solde du capital (40%) est détenu par Monsieur Mohamed BENBOUBKER qui en est le dirigeant et associé à hauteur de 30% et deux managers commerciaux locaux détiennent à eux deux le solde des titres, soit 10%. Monsieur Mohamed BENBOUBKER est également administrateur de FREELANCE.COM SA depuis le 25 février 2016 (cf. paragraphe 14.1.1 ci-dessous).

(2) EGO INTERIM, filiale à 100% de FREELANCE.COM SARL, propose des prestations de services intérimaires au Maroc.

(3) EGO RECRUTEMENT, filiale à 100% de FREELANCE.COM SARL, offre des prestations de services de recrutement au Maroc.

(4) VALOR SAS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est la sous-holding du pôle de portage salarial du Groupe et fournit des prestations de gestion de ses filiales. La structure VALOR CONSULTANTS SARL est issue d'une acquisition réalisée en 2006 par la Société. Les trois filiales de VALOR SAS (PC SAS, VALOR CONSULTANTS SARL, VALOR ONE SAS) ont une activité de portage salarial et propose une offre de services plus ou moins complète selon les trois filiales.

(5) PROVIGIS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux.

(6) La société PROWER SAS est sans activité depuis 2012. FREELANCE.COM SA détenait 95% du capital de PROWER SAS au 31 décembre 2015, le solde du capital (5%) a été acheté à Monsieur GRUNEBAUM, fondateur de PROWER SAS le 18 avril 2016.

(7) La société FREELANCE MAN, basée au Royaume-Uni (Ile de Man) et détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est l'entité détenant les marques, les noms de domaine et les logiciels de gestion commerciale et pré-comptable (cf. paragraphe 11.3 ci-dessous).

L'ensemble des sociétés citées dans le tableau ci-dessus sont consolidées en intégration globale (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2015 présentée au paragraphe 20.1.1 ci-dessous).

FREELANCE.COM a annoncé un projet de rapprochement avec la branche portage du Groupe CBV Ingénierie, 1er actionnaire de FREELANCE.COM à hauteur de 64,49%, activités qui réalisent un chiffre d'affaires rentable supérieur à 90 M€.

Cette branche complète d'activité est constituée de 100% des titres de 16 de ses filiales actives dans le portage.

Les détails de ce projet sont développés au paragraphe 12.1.1 du présent document.

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 Immobilisations corporelles et propriétés immobilières louées

#### 8.1.1 Immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont des matériels de bureau et informatique, des agencements divers et du mobilier de bureau.

#### 8.1.2 Propriétés immobilières louées

Le Groupe FREELANCE.COM n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. Il est locataire des bureaux qu'il occupe au 3 rue Bellanger – 92300 Levallois Perret.

Le loyer annuel est de 113 K€ hors taxes et hors charges pour une surface totale occupée de 383 m<sup>2</sup> et 6 places de stationnement. Le bail prévoit une indexation du loyer sur l'indice national de la construction publié par l'INSEE.

Le bail a pris effet en février 2013 pour une durée de 9 années renouvelables.

Les locaux sont loués auprès de la société EUROBAIL.

### 8.2 Facteurs environnementaux pouvant influencer significativement l'utilisation des immobilisations corporelles

A la connaissance de FREELANCE.COM, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant dans le Document de référence 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 sous le numéro R.16-005.

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document de Référence et notamment des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2015 et des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2016 figurant respectivement au paragraphe 20.1.1 et au paragraphe 20.5 du présent Document de Référence.

### 9.1 Situation financière

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités pour les exercices clos au 31 décembre 2015, et au 31 décembre 2014. Les comptes intermédiaires clos au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015 n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.

#### 9.1.1 Bilan

En K €, normes françaises	30/06/2016 (6 mois)*	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)
<b>Actif</b>			
Ecart d'acquisition			5
Actif immobilisé	2 647	2 125	3 237
Actif circulant	13 104	9 164	11 167
Créances clients et comptes rattachés	6 166	4 706	4 755
Autres créances	3 071	2 442	2 750
Disponibilités	3 866	2 016	3 662
Comptes de régularisation	188	66	144
<b>Total actif</b>	<b>15 939</b>	<b>11 355</b>	<b>14 553</b>
<b>Passif</b>			
Capitaux propres – part du Groupe	-256	-4 285	-2 868
Intérêts minoritaires	227	207	188
Provisions pour risques et charges	924	884	96
Dettes	14 506	14 234	16 837
Emprunts et dettes financières	202	189	40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 525	4 581	6 779
Dettes fiscales et sociales	9 589	8 910	9 511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		328	62
Autres dettes	190	226	445
Comptes de régularisation	538	315	300
<b>Total bilan</b>	<b>15 939</b>	<b>11 355</b>	<b>14 553</b>

\* Données non auditées

Au 30 juin 2016, la valeur totale du bilan s'élève à 15 939 K€ contre 11 355 K€ au 31 décembre 2015 et 14 553 K€ au 31 décembre 2014.

### **Actif**

L'actif immobilisé est composé majoritairement des immobilisations incorporelles pour 1 320 K€ au 30 juin 2016 contre 1 344 K€ au 31 décembre 2015 et 2 503 K€ au 31 décembre 2014.

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment la marque FREELANCE.COM et les marques et noms de domaine associés, les logiciels spécifiques permettant le développement des services de (i) DATA RSE (activité PROVIGIS), de (ii) freelancing via FREELANCE / DIRECT actuellement au stade de démonstrateur ainsi qu'une (iii) application mobile.

Au 31 décembre 2015, il a été décidé de geler ou d'abandonner certains projets informatiques antérieurs afin de réorienter les investissements vers le développement d'un business model plus rémunérateur. Dans ce contexte, l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 tient compte d'une dépréciation exceptionnelle de 1.142 K€ des logiciels inscrits en immobilisations incorporelles (960 K€ au titre de la plateforme www.freelance.com et 182 K€ au titre du coût du développement du nouvel ERP).

Les immobilisations financières représentaient 1 280 K€ au 30 juin 2016 contre 731 K€ au 31 décembre 2015 et 675 K€ au 31 décembre 2014.

Celles-ci sont majoritairement composées des valeurs mobilières de placement nanties au titre de la caution donnée dans le cadre de l'appartenance au syndicat PEPS pour l'activité de portage salarial (cf. paragraphe 4.5.3 ci-dessus).

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés qui représentent les créances non cédées au factor. Celles-ci se sont élevées à 6 166 K€ au 30 juin 2016 contre 4 706 K€ au 31 décembre 2015 et 4 755 K€ au 31 décembre 2014.

Les autres créances comprennent principalement des créances fiscales intégrant essentiellement la TVA déductible, ce poste s'est élevé à 1 281 K€ au 30 juin 2016 contre 1 387 K€ au 31 décembre 2015 et 1 827 K€ au 31 décembre 2014.

Le poste des disponibilités s'est élevé à 3 866 K€ au 30 juin 2016 contre 2 016 K€ au 31 décembre 2015 et 3 662 K€ au 31 décembre 2014. Les variations de la trésorerie sont principalement dues à la variation du besoin en fonds de roulement comme cela est décrit au paragraphe 10.2 ci-dessous.

### **Passif**

Les capitaux propres du Groupe se décomposent comme suit :

En K €, normes françaises	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)
Capital social ou individuel	4 795	2 055	1 370
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 081	930	357
Réserves	-7 272	-4 589	-4 384
Résultat Groupe	140	-2 681	-210
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>-256</b>	<b>-4 285</b>	<b>-2 868</b>

Une augmentation de capital de 1 258 K€ a eu lieu en août 2015, le capital social a augmenté en conséquent de 685 K€ et les primes de 573 K€.

Au 31 décembre 2015, les réserves négatives résultent de l'accumulation des pertes des exercices antérieurs à hauteur de 1 587 K€ d'une part et de la constatation des amortissements des écarts d'acquisition des sociétés acquises en 2006 et 2007 (PC SAS, VALOR SAS et PROVIGIS SAS) pour 3 003 K€ d'autre part.

L'augmentation de capital de 1 258 K€ réalisée en août 2015 n'a pas permis de compenser le montant des réserves négatives.

De plus, le montant négatif des capitaux propres a été accru au 31 décembre 2015 par les résultats du Groupe de -2 681 K€ (cf. paragraphe 4.5.3 ci-dessus).

L'augmentation de capital de Freelance.com SA souscrite en avril 2016 pour un montant net de frais de 3.891 k€ a permis de renforcer les ressources financières du Groupe et a contribué à la reconstitution des capitaux propres du groupe qui avait été sérieusement impactés par les mauvais résultats de l'année 2015.

Au 30 juin 2016, les disponibilités du groupe étaient en sensible augmentation à 3.866 K€ pour 2.016 K€ au 31 décembre 2015), avec des emprunts et dettes financières de 202 K€, versus 188 K€ fin 2015.

Au 30 juin 2016, les capitaux propres consolidés de Freelance.com s'élève à (256 K€) pour (4.285) K€ à la date du 31 décembre 2015. Les capitaux propres sociaux de Freelance.com SA, société mère du groupe, après augmentation de capital, s'établissent à 4.523 K€.

Les dettes comprennent majoritairement les dettes fournisseurs et comptes rattachés et les dettes fiscales et sociales.

Le détail de ces dettes est le suivant :

En K €, normes françaises	30/06/2016 (6 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)
<b>Dettes fournisseurs (hors immobilisations)</b>	<b>4 524</b>	<b>4 581</b>	<b>6 779</b>
Freelances & managers commerciaux	4 377	4 244	6 356
Frais généraux	147	337	423
<b>Dettes fiscales</b>	<b>2 894</b>	<b>2 645</b>	<b>3 170</b>
<b>Dettes sociales</b>	<b>6 694</b>	<b>6 265</b>	<b>6 341</b>
Courantes	1 969	1 913	1 760
Provisions aux portés	4 725	4 352	4 581
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>14 112</b>	<b>13 491</b>	<b>16 290</b>

Concernant le fonctionnement de la dette envers les freelances, ces derniers peuvent être réglés par FREELANCE.COM selon deux possibilités au choix du freelance :

1. **En règle générale : règlement à 60 jours après réception de la facture du freelance** (la facture émise par FREELANCE.COM est établie et envoyée au client concomitamment à la réception de la facture du freelance, le client final dispose de 60 jours pour la régler), la plupart des factures clients sont financées par le factor, le client final règle donc sa facture à ce dernier,

2. **Par exception, sur demande du freelance et après accord de FREELANCE.COM** : la facture du freelance est réglée sous 5 jours moyennant une commission appelée « fast cash ». Entre 25% et 30% des freelances utilisent cette possibilité de règlement.

Les freelances sont donc payés de la totalité de la prestation en un versement unique (pas de possibilité de lissage) dans un délai maximum de 60 jours après réception de leur facture par FREELANCE.COM. En conséquence, l'exigibilité de la dette vis-à-vis des freelances est globalement couverte par le financement du factor. FREELANCE.COM n'a pas à assurer d'avance de trésorerie pour le règlement des freelances.

Concernant le fonctionnement de la dette aux managers commerciaux, ces derniers établissent leurs factures une fois que le client a réglé, soit dans la plupart des cas à l'encaissement par le factor. Les factures des managers commerciaux sont réglées à réception.

Concernant le fonctionnement de la dette aux portés, celle-ci est logée dans les dettes sociales.

Le porté envoie en début de mois son relevé d'activité pour le mois précédent, le Groupe établit et envoie alors la facture à destination du client final, ce dernier peut régler la facture soit au comptant, soit dans un délai maximum de 60 jours après réception de la facture (termes négociés entre le porté et le client final).

Une fois que le client final a réglé le Groupe :

- Ce dernier verse au porté au minimum la rémunération obligatoire fixée par l'ordonnance du 2 avril 2015 (75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps et une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération, cf. paragraphe 4.4 ci-dessus) ; ce montant de rémunération ainsi que les charges correspondantes sont compris dans les dettes sociales courantes,
- Le porté peut demander ou non le complément de sa rémunération (soit le solde entre son budget disponible correspondant aux factures de ses clients déjà encaissées et le montant minimum de la rémunération obligatoire) immédiatement ou le conserver pour un versement plus tard, ces compléments de versement sont à la main du porté uniquement sans engagement contractuel d'échelonnement du versement entre le salarié porté et le Groupe. Au 31 décembre 2015, ce complément de rémunération qui est exigible immédiatement et qui pourrait être demandé par l'ensemble des portés représentait 24% de la provision aux portés, charges comprises, soit 1 051 K€. Au 30 juin 2016, ce complément de rémunération représente 21% de la provision aux portés, charges comprises, soit 972 K€.

Ainsi, dans le cas où l'ensemble des portés venaient à demander le règlement de la totalité du complément de rémunération qui leur est due celui-ci est couvert par la trésorerie du Groupe d'une part et d'autre part par la caution donnée dans le cadre de l'appartenance du Groupe au syndicat professionnel, le P.E.P.S. (cf. paragraphe 4.5.3 ci-dessus).

## 9.1.2 Compte de résultat consolidé résumé

En K €, normes françaises	30/06/2016 (6 mois)*	30/06/2015 (6 mois)*	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2013 (12 mois)
Activité de freelancing	6 702	6 766	12 914	15 429	16 109
Activité de portage de ressources	6 634	5 705	11 563	15 787	15 593
Activité de portage salarial	7 774	5 733	12 019	11 891	12 380
Activité de Data RSE	477	391	853	719	580
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 588</b>	<b>18 595</b>	<b>37 349</b>	<b>43 826</b>	<b>44 660</b>
Résultat d'exploitation	356	-208	-137	222	127
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>1.65%</i>	<i>-1.11%</i>	<i>-0,37%</i>	<i>0,50%</i>	<i>0,30%</i>
Résultat financier	-36	-22	-40	-65	-75
<b>Résultat courant av. impôts</b>	<b>320</b>	<b>-230</b>	<b>-177</b>	<b>157</b>	<b>51</b>
Résultat exceptionnel	-87	3	-2 138	-116	152
Résultat des sociétés intégrées	157	-246	-2 343	11	148
<b>Résultat groupe</b>	<b>140</b>	<b>-265</b>	<b>-2 681</b>	<b>-210</b>	<b>-216</b>
Résultat hors groupe	16	17	15	23	28

\*Données non auditées

Le chiffre d'affaires par activité est présenté ci-dessus, par ailleurs, le résultat des différentes filiales est présenté au paragraphe 7.1 ci-dessus.

### Chiffre d'affaires

Entre 2014 et 2015, l'activité de freelancing a diminué passant de 31 184 K€ au 31 décembre 2014 à 24 477 K€ au 31 décembre 2015 soit un recul de -22% en raison du mouvement de concentration dans le secteur des télécoms en France et des plans d'économies menés par les opérateurs.

Ainsi, le groupe SFR (2<sup>ème</sup> client du Groupe en 2015, 7,08% des facturations du Groupe au 31 décembre 2015) a fortement réduit ses commandes auprès de FREELANCE.COM depuis son rapprochement avec NUMERICABLE : 2,6 M€ de commandes au 31 décembre 2015 vs. 7,1 M€ au 31 décembre 2014. Par ailleurs, ORANGE, 1<sup>er</sup> client du Groupe (28,6% des facturations de FREELANCE.COM au 31 décembre 2015), a également réduit ses commandes : 10,7 M€ au 31 décembre 2015 vs. 12,7 M€ au 31 décembre 2014.

Cependant, l'activité de freelancing au Maroc (16,29% du total du pôle freelancing) se porte bien : +19% de croissance au 31 décembre 2015 (vs. 31 décembre 2014) et +19% au 31 décembre 2014 vs. 31 décembre 2013.

Entre 2014 et 2015, l'activité de portage salarial est pour sa part en légère progression (12 019 K€ au 31 décembre 2015 contre 11 891 K€ au 31 décembre 2014). En effet, l'ordonnance du 2 avril 2015 (cf. paragraphe 4.4 ci-dessus) qui encadre l'activité de portage salarial a eu pour effet la relance de l'activité à partir du printemps 2015. Auparavant, l'activité avait au contraire connu un ralentissement brutal en raison de l'arrêt du Conseil Constitutionnel du 6 avril 2014 qui invalidait techniquement le statut et l'encadrement du portage salarial freinant ainsi le développement du secteur.



Enfin, les activités en Data RSE (dématérialisation et vérification de documentation obligatoire) poursuivent leur développement avec une croissance annuelle de +18%, pour un chiffre d'affaires au 31 décembre 2015 de 853 K€ contre 719 K€ au 31 décembre 2014.

Au 1er semestre 2016, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 21,6 M€, en croissance purement organique +16%.

L'activité Freelancing a crû de +7% sur la période, confirmant sa nette inflexion et une diminution sensible de sa dépendance au secteur télécom.

Le Portage salarial a progressé pour sa part de +36% sur le semestre, porté par la nouvelle équipe commerciale et l'élargissement de la gamme de prestations à destination des salariés portés.

Enfin, les activités en Data RSE ont enregistré une croissance dynamique de +22%, grâce notamment au lancement de Provigis Services, prestations spécialisées de contrôle et de mise en conformité des fournisseurs.

L'accélération de la croissance sur toutes les activités du groupe témoigne ainsi du bon déroulement du plan stratégique et du succès des actions de redynamisation commerciale mises en œuvre par la nouvelle équipe dirigeante.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 222 K€ au 31 décembre 2014 et à - 137 K€ au 31 décembre 2015. Cette diminution du résultat d'exploitation s'explique par la baisse du chiffre d'affaires qui n'a pas été associée à une réduction suffisante des charges d'exploitation.

Les autres achats et charges externes sont majoritairement composés d'achats de prestations qui représentent le versement des revenus des freelances. Le poste d'achats de prestations a représenté : 23 493 K€ au 31 décembre 2014 et 16 416 K€ au 31 décembre 2015.

Les salaires versés aux portés sont comptabilisés dans les charges de personnel et ont représenté 12 897 K€ au 31 décembre 2014 et 13 756 K€ au 31 décembre 2015. Le solde des frais de personnel correspond aux salaires versés aux salariés du siège de FREELANCE.COM.

Le résultat d'exploitation semestriel s'est établi à 356 K€, contre une perte de (208) K€ au 1er semestre 2015, soit une progression de +564 K€ d'un semestre à l'autre.

La marge d'exploitation ressort ainsi à 1,7% sur le 1er semestre 2016.

Outre l'effet du retour d'une croissance dynamique et de l'amélioration des marges dans le Portage salarial, cette évolution témoigne surtout des premiers effets des actions de rationalisation des charges et d'adaptation de la structure de coûts (système d'information, télécom, actions marketing, prestations externes). Ces efforts se poursuivent au 2nd semestre 2016.

### **Résultat financier**

Le résultat financier connaît depuis début 2014 une amélioration sensible, ceci dû au changement de factor fin 2013 qui a permis des économies sur les frais bancaires.

### **Résultat exceptionnel**

Au 31 décembre 2014, le résultat exceptionnel a été de – 116 K€ impacté notamment par le coût d'un litige prud'homal perdu.

Au 31 décembre 2015, le résultat exceptionnel s'est élevé à – 2 138 K€. Une nouvelle direction générale a été mise en place en octobre 2015. Après une période de prise de connaissance et d'analyse de la situation économique du groupe, elle a entrepris la construction d'un plan stratégique, commercial, marketing et technologique pour relancer significativement Freelance.com et ses filiales. L'une des conséquences de ce nouveau plan est le gel ou l'abandon de certains projets informatiques antérieurs afin de réorienter les investissements vers le développement d'un business model plus rémunérateur. Dans ce contexte, l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 tient compte d'une dépréciation exceptionnelle de 1.142 K€ des logiciels inscrits en immobilisations incorporelles (960 K€ au titre de la plateforme www.freelance.com et 182 K€ au titre du coût du développement du nouvel ERP) et d'une appréciation très prudente de tous les litiges existants.

De plus, le nouveau management a décidé de provisionner l'ensemble des litiges identifiés, une provision de 641 K€ a ainsi été passée au 31 décembre 2015. (cf. paragraphe 4.6 ci-dessus). Par ailleurs, une indemnité de rupture a été versée à Monsieur MARTINIE à hauteur de 120 K€ suite à sa démission de ses fonctions opérationnelles de Directeur général le 30 septembre 2015.

## **9.2 Résultat d'exploitation**

### **9.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation**

Se reporter au paragraphe 6.3 du présent document.

### **9.2.2 Changements importants dans les états financiers**

Néant

### **9.2.3 Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur**

Se reporter au paragraphe 6.3 du présent document.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Informations sur les capitaux propres

La variation des capitaux propres au 30 juin 2016 se présente comme suit :

En €	Capital	Réserves + primes d'émission	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres 31/12/2013</b>	<b>1 369 998</b>	<b>3 821 909</b>	<b>216 495</b>	<b>2 286</b>	<b>- 2 666 120</b>	<b>158 130</b>
Affectation en réserves		-216 495	216 495			
Résultat 31/12/2014			-210 404		- 210 404	23 084
Variation des écarts de conversion		-121		8 778	8 657	6 503
<b>Capitaux propres 31/12/2014</b>	<b>1 369 998</b>	<b>- 4 038 525</b>	<b>210 404</b>	<b>11 064</b>	<b>- 2 867 867</b>	<b>187 717</b>
Affectation en réserves		-210 404	210 404			
Variation du capital	684 999	573 308			1 258 307	
Résultat 31/12/2015			- 2 681 299		- 2 681 299	15 319
Variation des écarts de conversion		-119		5 841	5 722	3 812
<b>Capitaux propres 31/12/2015</b>	<b>2 054 997</b>	<b>- 3 675 740</b>	<b>- 2 681 299</b>	<b>16 905</b>	<b>- 4 285 137</b>	<b>206 848</b>
Affectation en réserves		-2 681 299	2 681 299			
Variation du capital	2 739 996	1 151 188		-39	3 891 145	39
Résultat 30/06/2016			140 416		140 416	16 338
Variation des écarts de conversion				-2 408	-2 408	-1 605
Changement d'intérêt		-5 234			-5 234	5 234
Variation de périmètre		5 234			5 234	
Autres variations		-2			-2	1
<b>Capitaux propres 30/06/2016</b>	<b>4 794 993</b>	<b>-5 205 853</b>	<b>140 416</b>	<b>14 458</b>	<b>-255 986</b>	<b>226 855</b>

Il est à noter que la société FREELANCE.COM a procédé en août 2015 à une augmentation de capital par la création de 1 369 998 actions nouvelles au prix de 0,93 euro représentant une levée de fonds nette de 1 258 307 euros.

De plus, une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a permis à la Société de lever 4 109 994 € en avril 2016 par la création de 5 479 992 actions nouvelles au prix de 0,75 euro.

Ainsi, à la date du présent Document, le capital social de FREELANCE.COM est composé de 9 589 986 actions de 0,50 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève donc désormais à 4 794 993 euros.

## 10.2 Informations sur la trésorerie

En €	30/06/2016*	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>156 754</b>	<b>- 2 665 980</b>	<b>- 187 320</b>
Résultat des sociétés mise en équivalence			
Amortissements et provisions	118 179	2 604 854	541 518
Variation des impôts différés			
Plus-values de cession, nettes d'impôts		29 999	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>274 933</b>	<b>-31 127</b>	<b>354 198</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 411 916	-2 613 922	2 329 427
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-1 136 983</b>	<b>-2 645 049</b>	<b>2 683 625</b>
Acquisitions d'immobilisations	-605 651	-830 263	- 568 695
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	4 009	419 019	200 725
Incidence des variations de périmètres	-312 600		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-914 242</b>	<b>-411 244</b>	<b>- 367 970</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Dividendes en intragroupe			
Dont dividendes versés en intragroupe			
Dont dividendes reçus en intragroupe			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	3 891 184	1 258 186	
Emissions d'emprunts		200 000	
Remboursements d'emprunts	-32 636	-50 160	- 109 780
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>3 858 548</b>	<b>1 408 026</b>	<b>- 109 780</b>
Incidence des variations de cours des devises	-2 680	3 600	5 536
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>1 804 643</b>	<b>-1 644 667</b>	<b>2 211 411</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 010 948</b>	<b>3 655 615</b>	<b>1 444 204</b>
Trésorerie de clôture	3 866 298	2 015 618	3 661 830
Concours bancaires courants	-50 707	-4 670	- 6 215
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>3 815 591</b>	<b>2 010 948</b>	<b>3 655 615</b>

\* Données non auditées

### Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont fortement évolué au 31 décembre 2015. Ceci est dû à la forte variation du besoin en fonds de roulement qui a été impacté par la faiblesse de l'activité. En conséquent, le poste fournisseurs et la TVA collectée ont fortement baissé. De plus, le BFR ne comprend que les créances clients non cédées au factor ce qui amoindrit le poste créances clients dans le calcul du BFR.

## Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations comprennent principalement :

- Au 30 juin 2016 : le versement des compléments de garantie au titre des activités de portage salarial et d'intérim au Maroc,
- Au 31 décembre 2015 : le coût du développement de (i) l'outil de gestion commerciale du pôle freelancing et (ii) l'interface avec les clients et les freelances,
- Au 31 décembre 2014 : les frais de développement d'un outil de gestion à destination de PROVIGIS, la réalisation d'outil de web services et d'application mobile pour FREELANCE MAN et l'augmentation des garanties des cautions financières du portage salarial,

Au 30 juin 2016, le poste incidence de variation de périmètre correspond au décaissement du complément de prix pour l'acquisition des titres de VALOR SAS.

## Flux de trésorerie provenant des activités de financement

FREELANCE.COM a procédé en août 2015 à une augmentation de capital représentant une levée de fonds nette de 1 258 307 euros.

Le Groupe a par ailleurs contracté un emprunt de 200 K€ (tiré à hauteur de 184 K€ au 31 décembre 2015) auprès du CIC afin de financer le développement de son nouvel outil de gestion commerciale du freelancing.

En avril 2016, FREELANCE.COM a procédé à une augmentation de capital pour un montant net de frais de 3 891 K€.

## 10.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe

Au 30 juin 2016, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 ans à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	151 174	66 308	84 866	
Concours bancaires courants	50 707	50 707		
Emprunt en crédit-bail				
Intérêts courus sur emprunts	220	220		
Emprunts et dettes financières divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>202 101</b>	<b>117 235</b>	<b>84 866</b>	

Au 31 décembre 2015, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 ans à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 810	65 616	118 194	
Concours bancaires courants	4 670	4 670		
Emprunt en crédit-bail				
Intérêts courus sur emprunts	235	235		
Emprunts et dettes financières divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>188 715</b>	<b>70 521</b>	<b>118 194</b>	

Le Groupe bénéficie d'un faible endettement bancaire.

Sur l'exercice 2015, un emprunt de 200 K€ a été contracté auprès de la banque CIC à destination du financement du développement de son outil de gestion commerciale du freelancing. Cet emprunt est à taux fixe.

Pour financer son activité le Groupe a recours principalement à un organisme d'affacturage dont les conditions sont décrites au paragraphe 4.1 ci-dessus. L'évolution des encours factor est la suivante : (cf. note 4.5 de l'annexe des comptes au 31 décembre 2015 présentée au paragraphe 20.1.1 ci-dessous et note 4.5 de l'annexe des comptes intermédiaires au 30 juin 2016 présenté au paragraphe 20.5.4 ci-dessous).

En K €, normes françaises	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2014
Créances mobilisées au titre du contrat	5 537	4 672	7 012
Dépôt de garantie	1 640	956	827
<b>Financement net</b>	<b>3 897</b>	<b>3 716</b>	<b>6 185</b>

Aucun passif n'est assorti de covenants.

Pour plus de détails se reporter au paragraphe 4.1 ci-dessus.

#### 10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

#### 10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

Néant

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### 11.1 Recherche et développement

Néant

### 11.2 Brevet

Néant

### 11.3 Marques, noms de domaines et propriétés intellectuelles

La société FREELANCE MAN, basée au Royaume-Uni (Ile de Man) et détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est l'entité détenant les marques, les noms de domaine et les logiciels de gestion commerciale et pré-comptable.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, FREELANCE.COM a cédé des logiciels qu'elle a développés à FREELANCE.MAN pour 1 283 176 €. Ces actifs incorporels ont été totalement dépréciés au 31 décembre 2015 (cf. paragraphe 9.1.1 ci-dessus).

FREELANCE.COM SA bénéficie de l'usage des marques et des noms de domaine détenus par FREELANCE.MAN.

A ce titre, FREELANCE.MAN perçoit de FREELANCE.COM SA des redevances à hauteur de :

- 0,5% du chiffre d'affaires HT pour l'usage des logiciels,
- 0,5% du chiffre d'affaires HT pour l'usage des marques et noms de domaine.

#### **Marques :**

Le Groupe a déposé à l'INPI les marques suivantes :

- PROVAO (marque sans logo)
- PROVIGIS (marque sans logo)
- RM RESSOURCE MANAGEMENT (marque sans logo)
- FREELANCEBENCH (marque sans logo)
- FREELANCEAGLE (marque sans logo)
- FREELANCECORP (marque sans logo)
- VIGIBILITE (marque sans logo)
- VIGIBILITY (marque sans logo)
- PROCURIS (marque sans logo)
- MYFREEZONE (marque sans logo)
- FREELANCE DIRECT (marque sans logo)

- FREELANCE CORPORATE (marque sans logo)
- FREELANCETOOLS.COM (marque sans logo)
- PROWER.COM (marque sans logo)
- FREELANCECASH.COM (marque sans logo)
- FREELANCE.COM (marque et logo)
- FREELANCE.COM (marque sans logo)
- FREELANCE (marque et logo)
- IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque sans logo)
- IT'S TIME TO WORK DIFFERENTLY (marque sans logo)
- ES IST ZEIT ANDERS ZU ARBEITEN (marque sans logo)
- YA ES HORA DE TRABAJAR DE OTRA FORMA (marque sans logo)
- FREELANCE SUPPORT SERVICES FSS (marque sans logo)
- FREELANCE SUPPORT SERVICES F2S (marque sans logo)
- FREELANCE BUSINESS SERVICES (marque et logo)
- FREELANCE PROTECTION (marque et logo)
- FREELANCE2S (marque et logo)
- MY FREELANCE (marque sans logo)
- FREELANCE PORTAGE (marque et logo)
- PORTAGE.COM (marque et logo)
- FREELANCE.JOB (marque et logo)
- PORTAGE (marque et logo)
- INTERPROJETS.COM (marque et logo)
- CLUB ACHETEUR (marque sans logo)
- PORTAGE TEMPORAIRE (marque sans logo)
- LA FORCE COMMERCIALE DES INDEPENDANTS (marque sans logo)
- RESSOURCE MANAGEMENT (marque et logo)
- LE BLOG DU FREELANCE (marque et logo)
- DECLAREZ VOTRE INDEPENDANCE ! (marque sans logo)
- FRANCE PORTAGE SALARIAL (marque et logo)
- VALOR CONSULTANTS (marque et logo)
- VALOR ONE (marque et logo)
- PC SAS (marque et logo)
- VALOR SA (marque et logo)
- GROUPE FCOM (marque sans logo)
- RM PRO (marque sans logo)
- freelance technologies (marque et logo)

### **Noms de domaine :**

Le Groupe FREELANCE.COM a enregistré 338 noms de domaine afin de couvrir l'ensemble de ses activités (notamment : fcomgroup, freelance, freelancecorp, freelanceagle, freelancepartner, freelancebench, freelancezy, freelanceformation, portage-salarial, valor, e-certificates, e-certified, jecertifie, mesattestations, provigis) déclinés en .fr, .com, .eu et autres postfixes nationaux.



## 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 12.1 Principales tendances entre le 30 juin 2016 et la date du document de référence

#### 12.1.1 Projet de rapprochement de la branche d'activité portage du Groupe CBV Ingénierie à Freelance.com

FREELANCE.COM a annoncé un projet de rapprochement avec la branche portage du Groupe CBV Ingénierie, 1er actionnaire de FREELANCE.COM à hauteur de 64,49%, activités qui réalisent un chiffre d'affaires rentable supérieur à 90 M€.

Cette branche complète d'activité est constituée de 100% des titres de 16 de ses filiales actives dans le portage.

Ce projet de rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur. En outre, cette opération devrait contribuer à une meilleure valorisation des activités du groupe Freelance.com au bénéfice des actionnaires du futur ensemble.

Le Conseil d'administration de Freelance.com a approuvé, lors de sa réunion du 10 novembre 2016, le traité d'apport partiel d'actif conclu avec le Groupe CBV Ingénierie fixant les conditions définitives de l'opération d'apport partiel d'actif de la branche complète d'activité portage constituée de 100% des titres de 16 sociétés filiales du Groupe CBV Ingénierie.

L'actif net apporté s'élèverait à 11 983 304,85 € sur la base de la valeur comptable au 30 juin 2016 de la branche d'activité portage. La rémunération de l'apport partiel d'actif a été déterminée à partir des valeurs réelles respectives (i) de la branche d'activité portage apportée par Groupe CBV Ingénierie, et (ii) de la société bénéficiaire Freelance.com.

Il a été décidé de retenir une valeur réelle de la branche d'activité portage apportée de 33 229 300,65 € ainsi qu'une valeur réelle de Freelance.com de 10 069 485,30 €. Sur cette base et compte tenu d'un capital social composé de 9 589 986 actions de 0,01 € de nominal chacune après approbation des résolutions relatives aux réductions du capital social, l'action Freelance.com est ainsi valorisée à 1,05 €.

Cette opération d'apport en nature serait rémunérée, à hauteur des deux tiers, par une augmentation de capital réservée via l'émission de 21 097 969 actions nouvelles Freelance.com, et, pour un tiers, par l'émission de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, émises au pair par Freelance.com soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 €.

Chaque obligation convertible donnerait droit, à tout moment jusqu'à leur échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles porteront intérêt à un taux de 3% l'an. Les obligations convertibles ne seront pas admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris ni sur aucun autre marché boursier

L'apport partiel d'actif est soumis à la réalisation de plusieurs conditions suspensives visées dans le projet de traité d'apport, notamment l'approbation de l'opération par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Freelance.com et de Groupe CBV Ingénierie.

Concomitamment à la réalisation de cette opération, il sera également proposé à l'assemblée générale extraordinaire de voter l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à tous les actionnaires, excepté au Groupe CBV Ingénierie qui renonce à sa quote-part. Ainsi, 4 463 710 BSA seraient distribués gratuitement aux actionnaires de Freelance.com, à raison de 5 BSA pour 4 actions anciennes. Chaque BSA donnerait droit à la souscription d'une action nouvelle FREELANCE.COM au prix unitaire de 1,05 €, égal au prix retenu dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actif, pendant une période de 18 mois à compter de leur émission. Les BSA seraient admis aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Cette émission de BSA est conditionnée à la réalisation de l'opération d'apport mentionnée ci-avant.

Cette émission a pour objectif de permettre aux actionnaires de participer au développement de FREELANCE.COM et de compenser en partie l'effet dilutif généré par l'émission des actions nouvelles. En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, le produit de l'émission d'un montant maximum de 4 686 895,50 € sera utilisé pour les développements futurs du nouvel ensemble qui porteront notamment sur des développements informatiques, des investissements marketing, du renforcement de la force de vente et animation de cette force de vente. A ce jour, la société n'a pas connaissance des intentions des actionnaires quant à l'exercice éventuel des BSA qu'ils viendraient à détenir post apport.

En cas d'approbation par les actionnaires de FREELANCE.COM des résolutions relatives à ce projet de rapprochement par apport partiel d'actif, la réalisation définitive de l'opération est prévue avant la fin de l'année 2016, pour une prise d'effet au 31 décembre 2016 à la clôture de l'exercice en cours.

A l'issue de l'opération, le capital social de FREELANCE.COM serait ainsi constitué de 30 687 955 actions (35 151 665 actions en cas d'exercice de la totalité des BSA et 45 700 649 actions en cas d'exercice de la totalité des BSA et de la conversion de la totalité des obligations convertibles).

Le Groupe CBV Ingénierie détiendrait alors, à l'issue de l'opération, 27 116 985 actions FREELANCE.COM, représentant 88,4% du capital (avant exercice des BSA et conversion des obligations convertibles). A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de Freelance.com préalablement à l'émission, serait portée à 0,31% (avant exercice des BSA et conversion des obligations convertibles).

L'ensemble de la documentation relative à l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2016 et à cette opération :

- le traité d'apport partiel d'actif,
- les rapports des Commissaires aux apports,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le présent document de référence,
- les formulaires de vote par correspondance et de demande d'envoi des documents d'Assemblée

sont disponibles sur le site internet de FREELANCE.COM, espace Actionnaires – rubrique Assemblées.

L'avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2016 est paru au BALO n°138 du 16 novembre 2016.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'apport partiel d'actif et de l'émission de BSA sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social du Groupe préalablement à l'émission (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour du présent document, soit 9.589.986 actions) qui n'exercerait aucun des BSA qui lui aura été attribués :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant opération d'apport partiel d'actif	1,00%
Après émission de 21.097.969 actions nouvelles provenant de l'apport partiel d'actif	0,31%
Après conversion de l'intégralité des 10.548.984 obligations convertibles	0,23%
Emission et attribution gratuite de BSA aux actionnaires (à l'exclusion de Groupe CBV Ingénierie) - dans l'hypothèse de non conversion des obligations convertibles et de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,27%
Emission et attribution gratuite de BSA aux actionnaires (à l'exclusion de Groupe CBV Ingénierie) - dans l'hypothèse de conversion de l'intégralité des obligations convertibles et de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,21%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'actionnariat post-apport.

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	27 116 985	88,36%	27 116 985	84,89%
INTERSPIRO INTERNATIONAL (2)	6	0,00%	6	0,00%
<b>Sous total GROUPE CBV INGENIERIE et INTERSPIRO INTERNATIONAL</b>	<b>27 116 991</b>	<b>88,36%</b>	<b>27 116 991</b>	<b>84,89%</b>
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (3)	1 801 978	5,87%	2 259 499	7,07%
Sylvain VIEUJOT (4)	6 539	0,02%	13 078	0,04%
<b>Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT</b>	<b>1 808 517</b>	<b>5,89%</b>	<b>2 272 577</b>	<b>7,11%</b>
MACIGNIAC (5)	521 550	1,70%	869 250	2,72%
VENTOR SERVICES LIMITED (6)	145 557	0,47%	291 114	0,91%
André MARTINIE (7)	16 345	0,05%	32 690	0,10%

<b>Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE</b>	<b>161 902</b>	<b>0,53%</b>	<b>323 804</b>	<b>1,01%</b>
Mohamed BENBOUBKER (8)	289 163	0,94%	371 781	1,16%
Y ADVISORY (10)	10 000	0,03%	10 000	0,03%
Cyril TROUILLER (11)	50 001	0,16%	50 001	0,16%
Claude TEMPE (12)	50 001	0,16%	50 001	0,16%
Sylvestre BLAVET (13)	1	0,00%	1	0,00%
Public	679 829	2,22%	880 472	2,76%
<b>Total</b>	<b>30 687 955</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 944 878</b>	<b>100,00%</b>

- (1) SAS au capital de 5 480 722,65 € et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le gérant est Monsieur Sylvestre BLAVET
- (2) SA de droit belge au capital de 6 500 000,00 € et actionnaire de GROUPE CBV INGENIERIE
- (3) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
- (4) co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
- (5) SASU au capital de 37 000,00 € détenue et présidée par Monsieur Pascal CAGNI
- (6) Société « Limited » immatriculée à Gibraltar (UK) au capital de 1 000 £ détenue et présidée par Monsieur André MARTINIE et ses proches
- (7) co-fondateur, ancien administrateur et ancien Président Directeur Général de FREELANCE.COM
- (8) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
- (9) Président du Conseil d'administration
- (10) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Président du conseil d'administration)
- (11) Administrateur et Directeur général
- (12) Administrateur et Directeur général délégué
- (13) Administrateur

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'actionnariat post-apport et post conversion des Obligations convertibles :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE (1)	37 665 969	91,34%	37 665 969	88,64%
INTERSPIRO INTERNATIONAL (2)	6	0,00%	6	0,00%
<b>Sous total GROUPE CBV INGENIERIE et INTERSPIRO INTERNATIONAL</b>	<b>37 665 975</b>	<b>91,34%</b>	<b>37 665 975</b>	<b>88,64%</b>
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (3)	1 801 978	4,37%	2 259 499	5,32%
Sylvain VIEUJOT (4)	6 539	0,02%	13 078	0,03%
<b>Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT</b>	<b>1 808 517</b>	<b>4,39%</b>	<b>2 272 577</b>	<b>5,35%</b>
MACIGNIAC (5)	521 550	1,26%	869 250	2,05%
VENTOR SERVICES LIMITED (6)	145 557	0,35%	291 114	0,69%

André MARTINIE (7)	16 345	0,04%	32 690	0,08%
<b>Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE</b>	<b>161 902</b>	<b>0,39%</b>	<b>323 804</b>	<b>0,76%</b>
Mohamed BENBOUBKER (8)	289 163	0,70%	371 781	0,87%
Y ADVISORY (10)	10 000	0,02%	10 000	0,02%
Cyril TROUILLER (11)	50 001	0,12%	50 001	0,12%
Claude TEMPE (12)	50 001	0,12%	50 001	0,12%
Sylvestre BLAVET (13)	1	0,00%	1	0,00%
Public	679 829	1,65%	880 472	2,07%
<b>Total</b>	<b>41 236 939</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 493 862</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'actionnariat post-apport, post conversion des Obligations convertibles et post exercice de la totalité des BSA :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	37 665 969	82,42%	37 665 969	80,21%
INTERSPIRO INTERNATIONAL (2)	13	0,00%	13	0,00%
<b>Sous total GRUPE CBV INGENIERIE et INTERSPIRO INTERNATIONAL</b>	<b>37 665 982</b>	<b>82,42%</b>	<b>37 665 982</b>	<b>80,21%</b>
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (3)	4 054 450	8,87%	4 511 971	9,61%
Sylvain VIEUJOT (4)	14 712	0,03%	21 251	0,05%
<b>Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT</b>	<b>4 069 162</b>	<b>8,90%</b>	<b>4 533 222</b>	<b>9,65%</b>
MACIGNIAC (5)	1 173 487	2,57%	1 521 187	3,24%
VENTOR SERVICES LIMITED (6)	327 503	0,72%	473 060	1,01%
André MARTINIE (7)	36 776	0,08%	53 121	0,11%
<b>Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE</b>	<b>364 279</b>	<b>0,80%</b>	<b>526 181</b>	<b>1,12%</b>
Mohamed BENBOUBKER (8)	650 616	1,42%	733 234	1,56%
Y ADVISORY (10)	22 500	0,05%	22 500	0,05%
Cyril TROUILLER (11)	112 502	0,25%	112 502	0,24%
Claude TEMPE (12)	112 502	0,25%	112 502	0,24%
Sylvestre BLAVET (13)	2	0,00%	2	0,00%
Public	1 529 617	3,35%	1 730 260	3,68%
<b>Total</b>	<b>45 700 649</b>	<b>100,00%</b>	<b>46 957 572</b>	<b>100,00%</b>

## 12.1.2 Communication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2016

**Extrait : Communiqué de presse du 14 novembre 2016**

**Croissance dynamique au 3ème trimestre 2016 : + 22%**

Freelance.com (Alternext Paris - FR0004187367 - ALFRE), groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants, publie son chiffre d'affaires consolidé du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2016.

Données consolidées en M€ (non auditées)	2016	2015	Variation
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre	10,3	9,1	+13%
Chiffre d'affaires 2 <sup>er</sup> trimestre	11,3	9,5	+19%
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre	10,2	8,4	+22%
TOTAL – 9 mois	31,8	27,0	+18%

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10,2 M€, en croissance organique de +22% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

A l'image de la 1<sup>ère</sup> moitié de l'exercice, le trimestre écoulé s'est traduit par une accélération de la croissance du groupe, qui témoigne du bon déroulement du plan stratégique et du succès des actions de redynamisation commerciale mises en œuvre par la nouvelle équipe dirigeante.

A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de Freelance.com s'est établi à 31,8 M€, en progression dynamique de +18%.

### Commentaires par activité

En **Freelancing**, le chiffre d'affaires a crû de +8% au 3<sup>ème</sup> trimestre, après une progression de +7% sur les six premiers mois de l'année. Alors que les activités en France ont enregistré une croissance de +4%, il convient de souligner la progression soutenue des activités au Maroc, en hausse de +25% sur le trimestre et de +20% à neuf mois.

L'activité devrait continuer à se redresser dans les prochains mois, mais sera freinée par l'arrivée à son terme d'un important contrat de prestation IT qui ne sera pas totalement compensé par les nouveaux référencements clients remportés depuis le début de l'année. Ces nouveaux référencements offrent toutefois d'importantes perspectives au fur et à mesure de leur montée en charge.

Le pôle **Portage salarial**, sous la marque Valor, a enregistré une croissance très soutenue de +56% au 3<sup>ème</sup> trimestre, portant ainsi à +42% sa croissance depuis le début de l'année 2016 (cumul sur 9 mois). Le groupe recueille les fruits de (i) la mise en place d'une nouvelle équipe commerciale, (ii) l'élargissement de la gamme de prestations à destination des salariés portés et (iii) des synergies croissantes avec les activités de freelancing.

Enfin, les activités en **Data RSE**, sous la marque Provigis, ont progressé de +11% au 3ème trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année, ces activités enregistrent une croissance de +19% de leur chiffre d'affaires, qui ne pèse toutefois encore que 2% de l'activité totale du groupe. Par ailleurs, le groupe a lancé une nouvelle offre de service, baptisée Provigis Services, qui devrait monter en puissance au cours des prochains trimestres.

## 12.2 Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Néant

## 13. PREVISIONS

Néant

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

#### 14.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration, instance décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la Société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe FREELANCE.COM et définit les orientations opérationnelles et financières à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le conseil d'administration, en vertu de la loi :

- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les assemblées générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'assemblée générale.

Le Conseil s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2015.

Lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2015 (14h), trois nouveaux administrateurs ont été nommés dont la société MACIGNIAC, représentée par Monsieur Yassir KHALID.

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu du 17 juin (18h30) au 25 juin 2015 (12h) (post Assemblée générale mentionnée ci-dessus) :

- o La société MACIGNIAC a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat (2<sup>ème</sup> délibération),
- o Monsieur Yassir KHALID (personne physique) a été coopté en qualité d'administrateur (3<sup>ème</sup> délibération).

Dans ce même conseil, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées et Monsieur Yassir KHALID a été nommé Président.

Monsieur André MARTINIE a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 28 juin 2016. Suite à cette démission Monsieur André MARTINIE n'exerce plus aucun mandat ni aucune fonction au sein de FREELANCE.COM.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de cinq membres :

<b>Nom :</b>	<b>Yassir KHALID *</b>
<b>Mandat actuel :</b>	Président du Conseil d'administration



<b>Adresse professionnelle :</b>	20 rue Royale, 75008 Paris
<b>Date de première nomination :</b>	CA du 25 juin 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
<b>Date de renouvellement :</b>	-
<b>Date d'échéance du mandat :</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la SARL Y ADVISORY</li> <li>- Gérant de la SARL JEFREY</li> </ul>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Executive Director, Leonardo &amp; Co. SAS</li> </ul>

<b>Nom :</b>	<b>Cyril TROUILLER</b>
<b>Mandat actuel :</b>	Directeur général – Administrateur
<b>Adresse professionnelle :</b>	3 rue Bellanger, 92300 Levallois-Perret
<b>Date de première nomination :</b>	CA du 13 octobre 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
<b>Date de renouvellement :</b>	-
<b>Date d'échéance du mandat :</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :</b>	-
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur général adjoint et mandataire social d'ITELLIGENCE France SAS</li> <li>- Gérant de CT CONSEIL SARL</li> </ul>

<b>Nom :</b>	<b>Claude TEMPE</b>
<b>Mandat actuel :</b>	Directeur général délégué – Administrateur
<b>Adresse professionnelle :</b>	3 rue Bellanger, 92300 Levallois-Perret
<b>Date de première nomination :</b>	CA du 27 octobre 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
<b>Date de renouvellement :</b>	28 juin 2016
<b>Date d'échéance du mandat :</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

<b>Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :</b>	- Gérant de la SCI TEMPE CARMi
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :</b>	- Gérant de JOHLO

<b>Nom :</b>	<b>Sylvestre BLAVET</b>
<b>Mandat actuel :</b>	Administrateur
<b>Adresse professionnelle :</b>	5 place Tristan Bernard, 75017 Paris
<b>Date de première nomination :</b>	17 juin 2015
<b>Date de renouvellement</b>	-
<b>Date d'échéance du mandat :</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :</b>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Cour du Moulin SARL</li> <li>- Co-gérant, 4Axes SARL</li> <li>- Président d'Offshore Consulting &amp; Supervision SAS</li> <li>- Président d'Ad'Missions SAS</li> <li>- Président de MR Immobilière</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration et administrateur de Petrolis SA</li> <li>- Président du Conseil d'Administration et administrateur de Sage SA</li> <li>- Gérant d'ITA Telecom Slovakia</li> <li>- Director de Pahntos International Pte Ltd</li> <li>- Président du Conseil d'Administration et administrateur de Capefront SA</li> <li>- Président du Conseil d'Administration et administrateur de GPC SA</li> <li>- Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Ad'Missions SA</li> <li>- Président du Conseil d'Administration et Administrateur d'Ergonos SA</li> </ul>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :</b>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Directoire de Groupe CBV Ingénierie</li> <li>- Directeur Général de Groupe ITA</li> <li>- Président d'ITA SAS</li> <li>- Président de Pahntos SAS</li> <li>- Gérant de Pahntos Ile de France</li> <li>- Gérant de Pahntos Normandie</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Pahntos Rhône Alpes</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Consulting</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Audit et Management</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Conseil</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Etudes et Projets</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Expertise</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Formation</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Stratégie et Développement</li> <li>- Gérant d'Ad'Missions Support et Assistance</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant d'ITA Telecom Polska</li> </ul>
--	--

<b>Nom :</b>	<b>Mohamed BENBOUBKER</b>
<b>Mandat actuel :</b>	Administrateur
<b>Adresse professionnelle :</b>	221, boulevard Zerktouni, Casablanca (Maroc)
<b>Date de première nomination :</b>	25 février 2016
<b>Date de renouvellement</b>	-
<b>Date d'échéance du mandat :</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :</b>	<p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-Gérant : Montres&amp;Co</li> <li>- Co-Gérant : Ryad Oulad Said</li> <li>- Gérant Unique : Antic</li> <li>- Gérant Unique : SBF Distribution</li> </ul>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :</b>	<p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant : Promoben</li> <li>- Co-gérant : Bad Publishing</li> <li>- Co-gérant : Abeille Maille</li> <li>- Co-gérant : Road Communication</li> </ul>

\* Membre indépendant

### 14.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun lien familial entre les cinq administrateurs.

**Yassir KHALID** : diplômé de HEC Paris et d'un executive MBA de la Columbia University/London Business School, Monsieur KHALID cumule quatorze années d'expériences en banque d'investissement, notamment chez LEONARDO & CO et CREDIT SUISSE. Ses différentes missions lui ont permis de se spécialiser sur les secteurs des télécoms et du numérique.

Aujourd'hui, Monsieur KHALID conseille et investit dans des sociétés en croissance (levée de fonds, développement).

**Cyril TROUILLER** : diplômé de l'Ecole des Mines de Nancy, Monsieur TROUILLER a eu différentes expériences en tant qu'ingénieur export au sein du groupe AREVA et consultant chez KPMG. Il a ensuite

développé plusieurs projets entrepreneuriaux, notamment un projet de déploiement international SAP à destination de L'OREAL et ADELANTE, société de conseil et services informatiques (45 collaborateurs, 6 M€ de CA). Monsieur TROUILLER a ensuite intégré ITELLIGENCE France (groupe NTT DATA, SSII n°5 mondial) dont il a été Directeur général adjoint.

Monsieur TROUILLER a rejoint le Groupe FREELANCE en octobre 2015 en tant que Directeur général.

**Claude TEMPE** : diplômé d'un DESS de Mathématique de la décision de l'université Paris Dauphine et d'un DESS de Mathématique appliquées à la gestion d'entreprise de l'université de Toulouse II, Monsieur TEMPE a eu une expérience de consultant manager chez E&Y Conseil. Il a ensuite créé une société de conseil autour des solutions SAP (30 collaborateurs, 3,5 M€ de CA) avant de prendre la direction de ALTI (conseil et services informatiques, 1 200 collaborateurs, 150 M€ de CA) en tant que Directeur général adjoint. Monsieur TEMPE a ensuite rejoint le groupe TCS France (société de services dans le top 4 mondial) en tant que Directeur de business unit.

Monsieur TEMPE a rejoint le Groupe FREELANCE en octobre 2015 en tant que Directeur général délégué.

**Sylvestre BLAVET** : diplômé d'ingénieur en mécanique de HEI Lille en 1994, Monsieur BLAVET crée deux sociétés entre 1994 à 2000, l'une dans le matériel viticole et l'autre dans la mise à disposition de personnel pour les mareyeurs. En 2000, il entre chez ATOS en tant que consultant en informatique puis il rejoint DASSAULT SYSTEME en 2002 et prend en 2004 la responsabilité du centre de formation interne.

En 2006, il s'associe à la famille Billette de Villemeur dans sa holding, Groupe CBV Ingénierie, et prend la direction du Groupe. Il redresse le Groupe en abandonnant la partie télécommunication et en développant l'assistance technique. Puis, en 2009/2010, il développe l'activité de portage salarial par le rachat de SAGE et d'Ad'missions.

**Mohamed BENBOUBKER** : après des études d'ingénieur en France, Monsieur BENBOUBKER a travaillé pour un site de production de détergents appartenant à PROCTER & GAMBLE au Maroc. Il a ensuite rejoint le groupe UNILEVER Maghreb en tant que contrôleur de gestion. Monsieur BENBOUBKER a pris la direction de FREELANCE.COM Maroc en 2000. Il a ensuite créé les filiales EGO RECRUTEMENT et EGO INTERIM en 2011.

### 14.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

De plus, à la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

## 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration du Groupe et l'intérêt social.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détiennent de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

## 15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

La Société n'est pas soumise aux recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux car ces dernières concernent les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Néanmoins, la Société tend à s'y conformer et souhaite présenter les différents tableaux recommandés par l'AFEP / MEDEF.

Remarque préliminaire : André MARTINIE a quitté la présidence du Conseil d'administration le 25 juin 2015 et ses fonctions opérationnelles de Directeur général le 30 septembre 2015 tout en conservant son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINIE a démissionné de son mandat d'administrateur le 28 juin 2016.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry EUDE, également Directeur financier non-salarié de FREELANCE.COM, n'a pas été renouvelé au cours de l'assemblée générale du 17 juin 2015, il demeure Directeur financier non-salarié.

Au titre des exercices 2014 et 2015, les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants de la Société au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales sont détaillées dans les tableaux suivants.

Cyril TROUILLER et Claude TEMPE, respectivement Directeur général et Directeur général délégué et administrateurs, ont conclu un contrat de mandat le 25 février 2016 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour Cyril TROUILLER et au 26 octobre 2015 pour Claude TEMPE.

La rémunération annuelle prévue pour chacun des deux dirigeants mandataires sociaux est de 160 000 euros et un variable complémentaire de 80 000 euros selon l'atteinte d'objectifs.

Aucun avantage en nature n'est prévu à destination de Cyril TROUILLER et Claude TEMPE.

#### 15.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

**Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	Exercice 2015
<b>André MARTINIE</b> (Président du CA jusqu'au 25/06/2015, Directeur général jusqu'au 30/09/2015, Administrateur jusqu'au 28/06/2016)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	331 817 €	379 102 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice  
*(détaillées au tableau 6)*

<b>TOTAL</b>	<b>331 817 €</b>	<b>379 102 €</b>
--------------	------------------	------------------

**Thierry EUDE** (Administrateur jusqu'au 17/06/2015 et Directeur financier)

Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	154 231 €	146 262 €
---	-----------	-----------

Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice  
*(détaillées au tableau 4)*

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice  
*(détaillées au tableau 6)*

<b>TOTAL</b>	<b>154 231 €</b>	<b>146 262 €</b>
--------------	------------------	------------------

**Cyril TROUILLER** (Directeur général depuis 01/10/2015 et administrateur depuis le 13/10/2015)

Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>		<b>40 975 €</b>
---	--	-----------------

Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice  
*(détaillées au tableau 4)*

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice  
*(détaillées au tableau 6)*

<b>TOTAL</b>	-	<b>40 975 €</b>
--------------	---	-----------------

**Claude TEMPE** (Directeur général délégué depuis le 05/10/2015 et administrateur depuis le 27/10/2015)

Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>		<b>30 672 €</b>
---	--	-----------------

Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice  
*(détaillées au tableau 4)*

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice  
*(détaillées au tableau 6)*

<b>TOTAL</b>	-	<b>30 672 €</b>
--------------	---	-----------------

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2014 et 2015 est présenté ci-dessous :

**Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

<b>André MARTINIE</b> Président du CA jusqu'au 25/06/2015, Directeur général jusqu'au 30/09/2015, Administrateur jusqu'au 28/06/2016	2014		2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	234 000 €*	234 000 €*	175 500 €*	175 500 €*
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	120 000 €	120 000 €
Jetons de présence	9 231 €	9 231 €**	9 756 €	0 €
Avantages en nature (1)	88 586 €*	88 586 €*	73 846 €*	73 846 €*
<b>Total</b>	<b>331 817 €</b>	<b>331 817 €</b>	<b>379 102 €</b>	<b>369 346€</b>

\* En 2014, les sommes ont été perçues par l'intermédiaire d'une convention de prestation de conseil et de direction conclue entre la société FREELANCE.COM et la société TOLAN INTERNATIONAL LLC jusqu'au 30 septembre 2014, date de résiliation de cette convention. Une nouvelle convention a été conclue dans des termes identiques entre les sociétés FREELANCE.COM et SAGE SA le 10 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Celle-ci a été résiliée le 30 septembre 2015 suite à la démission de la fonction de Directeur général de Monsieur MARTINIE. Il a perçu une indemnité de départ de 120 000 €.

\*\* Ces jetons de présence ont été versés début 2016.

<b>Thierry EUDE –</b> Administrateur jusqu'au 17/06/2015 et Directeur financier	2014		2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	132 000 €*	132 000 €*	132 000 €*	132 000 €*
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	13 000 €**	13 000 €**	10 360 €***	0 €***
Jetons de présence	9 231 €	9 231 €****	3 902 €	0 €
Avantages en nature (1)	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>154 231 €</b>	<b>154 231 €</b>	<b>146 262 €</b>	<b>132 000 €</b>

\* En 2014, les sommes ont été perçues par l'intermédiaire d'un contrat de prestations de services de directions administratives et financières conclu entre la société FREELANCE.COM et ACTING FINANCES. Cette convention a été résiliée le 1<sup>er</sup> juin 2015. Une nouvelle convention a été conclue dans des termes identiques entre les sociétés FREELANCE.COM et SOREA FINANCE le 1<sup>er</sup> juin 2015.

\*\* Le Conseil d'administration du 18 septembre 2014 a décidé d'allouer la somme de 13 000 € à titre de prime sous forme d'honoraire pour la qualité des travaux réalisés par Monsieur Thierry EUDE.

\*\*\* Cette rémunération exceptionnelle a été attribuée à Monsieur EUDE alors qu'il n'était plus administrateur de la Société et a été versée en janvier 2016.

\*\*\*\* Ces jetons de présence ont été versés début 2016.



<b>Cyril TROUILLER</b> Directeur général depuis 01/10/2015 et administrateur depuis le 13/10/2015	2014		2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	39 999 €* 0 €	39 999 €* 0 €
Rémunération variable	-	-	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	0 €	0 €
Jetons de présence	-	-	976 €	0 €
Avantages en nature (1)	-	-	0 €	0 €
<b>Total</b>	-	-	<b>40 975 €</b>	<b>39 999 €</b>

\* Monsieur Cyril TROUILLER est rémunéré au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

<b>Claude TEMPE</b> Directeur général délégué depuis le 05/10/2015 et administrateur depuis le 27/10/2015	2014		2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	29 696 €* 0 €	29 696 €* 0 €
Rémunération variable	-	-	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	0 €	0 €
Jetons de présence	-	-	976 €	0 €
Avantages en nature (1)	-	-	0 €	0 €
<b>Total</b>	-	-	<b>30 672 €</b>	<b>29 696 €</b>

\* Monsieur Claude TEMPE est rémunéré au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 26 octobre 2015.

(1) Les avantages en nature correspondent à des remboursements de frais.

#### Présentation succincte de TOLAN INTERNATIONAL LLC

TOLAN INTERNATIONAL LLC est une société de droit panaméen, sise EDIFICIO ADR, Piso 13, Avenida Samuel Lewis Panama City. TOLAN INTERNATIONAL LCC est une holding contrôlée par André MARTINIE. La convention de prestation de conseil et de direction entre FREELANCE.COM et TOLAN INTERNATIONAL LLC a été conclue le 8 juin 2009 et a été résiliée le 30 septembre 2014.

#### Présentation succincte de SAGE SA

SAGE SA est une société de portage salarial international.

#### Présentation succincte de ACTING FINANCES

ACTING FINANCES est une société de droit français, au capital de 50 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 490 095 973, sise 32 rue de Trévis, 75009 Paris.

ACTING FINANCES est une société de mise à disposition de directeur financier à temps complet ou partagé. Thierry EUDE était rémunéré par ACTING FINANCES qui facturait une prestation de services à FREELANCE.COM.

Les sociétés FREELANCE.COM et ACTING FINANCES sont totalement indépendantes, Thierry EUDE détient 5% du capital de cette structure.

### Présentation succincte de SOREA FINANCE

SOREA FINANCE est une société de droit français, au capital de 8 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 481 707 602, sise 7 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge.

SOREA FINANCE est une société de prestation de services contrôlée par Thierry EUDE.

#### 15.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des trois derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants:

**Tableau n°3 : jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

Frédéric HESSABI *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	8 000 €**	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>

\* Monsieur Frédéric HESSABI a démissionné de sa fonction d'administrateur le 13 octobre 2015.

\*\* Attribués au titre de l'exercice 2013 et versés en 2014

Il a été attribué à Mr Hessabi la somme de 3 077 € de jetons de présence au titre de l'exercice 2014 qui ont été versés en 2016.

Bertrand LEPARMENTIER *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	8 000 €**	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand LEPARMENTIER n'a pas été renouvelé au cours de l'assemblée générale du 17 juin 2015.

\*\* Attribués au titre de l'exercice 2013 et versés en 2014

Il a été attribué à Mr Leparmentier la somme de 9 231 € de jetons de présence au titre de l'exercice 2014 qui ont été versés en 2016.

Gilles LABOSSIÈRE *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	8 000 €**	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>

\* Monsieur Gilles LABOSSIÈRE a démissionné de sa fonction d'administrateur le 26 mai 2015.

\*\* Attribués au titre de l'exercice 2013 et versés en 2014

Il a été attribué à Mr Labossière la somme de 9 231 € de jetons de présence au titre de l'exercice 2014 qui ont été versés en 2016.

Yassir KHALID *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
<b>Total</b>	-	-

\* Monsieur Yassir KHALID a été nommé administrateur et Président du conseil d'administration le 25/06/2015.

Sylvestre BLAVET *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
<b>Total</b>	-	-

\* Monsieur Sylvestre BLAVET a été nommé administrateur le 17/06/2015.

Les jetons de présence au titre de l'exercice 2015 qui seront versés courant 2016 s'élèvent à 40.000 € et sont répartis entre les différents administrateurs comme suit :

- André MARTINIE (démission le 28/06/2016)	9.756 €
- Thierry EUDE (non-renouvelé le 17/06/2015)	3.902 €
- Frédéric HESSABI (démission le 13/10/2015)	5.854 €
- Bertrand LE PARMENTIER (non-renouvelé le 17/06/2015)	3.902 €
- Yassir KHALID (nommé le 25/06/2015)	5.854 €
- Cyril TROUILLER (nommé le 13/10/2015)	976 €
- Claude TEMPE (nommé le 27/10/2015)	976 €
- Sylvestre BLAVET (nommé le 17/06/2015)	5.854 €
- Société REPUBLIC ALLEY (nommée le 17/06/2015 et démission le 13/10/2015)	2.926 €

### 15.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

**Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

Néant

**Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

Néant

**Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

Néant

A titre d'information, le Conseil d'administration réuni le 28 juin 2016 faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016 a émis des actions gratuites au profit de :

- Yassir KHALID - Président du Conseil d'administration : 15.000 actions
- Cyril TROUILLER – Directeur Général : 70.000 actions
- Claude TEMPE – Directeur Général Délégué : 70.000 actions

Les modalités du plan sont les suivantes :

- Emission d'actions nouvelles
- Période d'acquisition : 1 an
- Période de conservation : 1 an
- Obligation de conserver 40% au nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions respectives de Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué.

**Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

Néant

**Tableau n°8 : historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux – (bons de souscriptions d'actions)**

Néant

**Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Néant

**Tableau n°10 : historique des attributions gratuites d'actions**

Néant

**15.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux**

A la date du présent document, aucun mandataire social et dirigeants mandataire social ne bénéficie d'actions de performance de la Société.

**15.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail**

Néant

**Tableau n°11 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants**

**Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

André MARTINIE

Président du CA jusqu'au 25/06/2015, Directeur général jusqu'au 30/09/2015, Administrateur jusqu'au 28/06/2016	X	X	X	X
Date de début de mandat	25 janvier 1996			
Date de fin de mandat	Démission le 28 juin 2016.			
<b>Thierry EUDE</b>				
Administrateur jusqu'au 17/06/2015 et Directeur financier	X	X	X	X
Date de début de mandat	18 septembre 2000			
Date de fin de mandat	AG du 17 juin 2015			
<b>Cyril TROUILLER</b>				
Directeur général depuis 01/10/2015 et administrateur depuis le 13/10/2015	X	X	X	X
Date de début de mandat	13 octobre 2015			
Date de fin de mandat	31 décembre 2020			
<b>Claude TEMPE</b>				
Directeur général délégué depuis le 05/10/2015 et administrateur depuis le 27/10/2015	X	X	X	X
Date de début de mandat	27 octobre 2015			
Date de fin de mandat	31 décembre 2021			

## **15.2 Provisions pour retraites ou autres au bénéfice des mandataires sociaux**

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
<b>Yassir KHALID</b>	CA du 25 juin 2015 ratifié en AGE le 25 février 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Cyril TROUILLER</b>	CA du 13 octobre 2015 ratifié en AGE le 25 février 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Claude TEMPE</b>	CA du 27 octobre 2015 ratifié en AGE le 25 février 2016 renouvelé en AGO du 28 juin 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Sylvestre BLAVET</b>	17 juin 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Mohamed BENBOUBKER</b>	25 février 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

### 16.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société

A l'exception des conventions de prestations de conseil et de direction mentionnées au paragraphe 15.1.1 ci-dessus, il n'existe pas d'autre contrat de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

### 16.3 Comité d'audit et de rémunération

A la date du présent Document, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé. Il assume la mission attribuée aux comités d'audit en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle de l'information financière.

### 16.4 Gouvernement d'entreprise

A la date du présent document, en raison de sa taille et de la fréquence des réunions des administrateurs facilitant la communication et les échanges entre les membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, FREELANCE.COM ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, que la Société a établi et met en œuvre des procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Cependant, si la Société n'a pas choisi, à ce stade, d'adhérer formellement à un code, elle considère toutefois respecter la plupart des recommandations proposées par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en décembre 2009, les mesures

prises en place par la Société ayant été décrites au paragraphe 14 ci-dessus et au présent paragraphe :

Recommandations du code MiddleNext	Déjà adoptée	Sera adoptée	Ne sera pas adoptée	En cours de réflexion
<b>I. le pouvoir exécutif</b>				
R1 : cumul contrat de travail et mandat social			X	
R2 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R3 : indemnités de départ	X			
R4 : régimes de retraites supplémentaires *				
R5 : stock-options et attributions gratuites	X			
<b>II. le pouvoir de surveillance</b>				
R6 : mise en place d'un règlement intérieur du Conseil			X	
R7 : déontologie des membres du Conseil	X			
R8 : composition du membre du conseil, présence de membres indépendants	X**			
R9 : choix des administrateurs	X			
R10 : durée des mandats des membres du Conseil	X			
R11 : information des membres du Conseil	X			
R12 : mise en place de comités			X	
R13 : réunions du Conseil et des comités	X			
R14 : rémunération des administrateurs	X			
R15 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil			X	

\*La Société n'entend pas prévoir de régime de retraite complémentaire pour ses dirigeants.

\*\* Jusqu'au 25 février 2016, la Société disposait de 1 administrateur indépendant sur 5. Lors de l'Assemblée générale du 25 février 2016 un nouvel administrateur s'est porté candidat et a été nommé. Lors de l'AGM du 28 juin 2016, un administrateur a démissionné portant de nouveau à 5 le nombre total d'administrateurs.

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise. La gestion au quotidien est assurée par le Directeur général assisté du Directeur général délégué.

## 16.5 Contrôle interne

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.



La Société a cependant mis en place un certain nombre de procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant sur les points suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière
- Optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables
- Sécurité des personnels et des actifs.

## 17. SALARIES

### 17.1 Nombre de salariés

A la date du présent document, l'effectif de la Société est de 35 salariés.

L'évolution des effectifs permanents est la suivante :

	Effectif permanent		
	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>Cadres</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
<i>En % du total</i>	<i>68%</i>	<i>55%</i>	<i>62%</i>
- France	20	20	19
- Etranger	4	3	5
<b>Employés</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>15</b>
<i>En % du total</i>	<i>32%</i>	<i>45%</i>	<i>38%</i>
- France	7	13	8
- Etranger	4	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>39</b>

Ces effectifs n'incluent pas les salariés portés par PC SAS, VALOR CONSULTANTS et VALOR ONE ni les intérimaires d'EGO INTERIM.

Les effectifs français sont basés au siège de la Société FREELANCE.COM SA et les effectifs marocains au siège de la filiale marocaine à Casablanca.

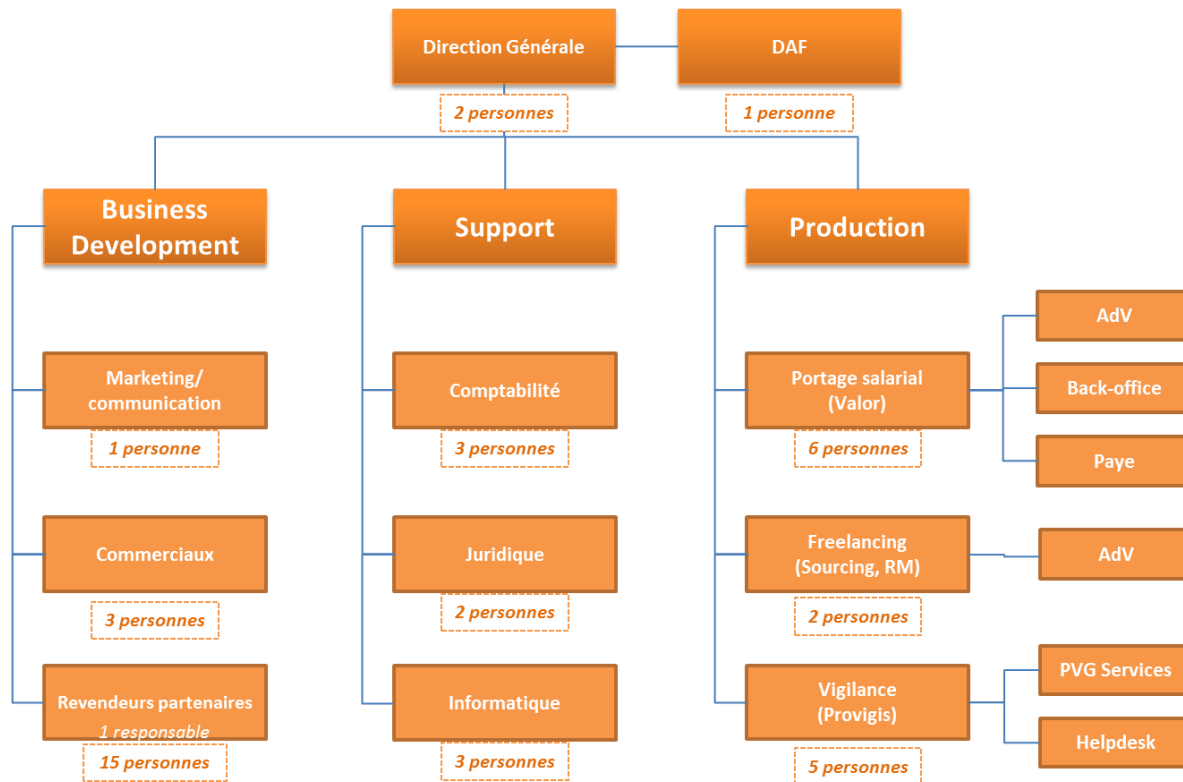
L'effectif au Maroc est salarié de la société FREELANCE.COM SARL (holding des filiales marocaines cf. paragraphe 7 ci-dessus).

Au 30 juin 2016, la société compte 35 salariés (27 en France et 8 au Maroc).

L'effectif en France (27 personnes à la date du présent document) se répartit comme suit :

- 15 personnes sont salariées de FREELANCE.COM SA,
- 6 personnes sont salariées de VALOR SAS,
- 6 personnes sont salariées de PROVIGIS SAS.

L'organisation des équipes françaises est détaillée ci-dessous :



## 17.2 Participation et options des dirigeants

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 18.1. ci-dessous.

A titre d'information, le Conseil d'administration réuni le 28 juin 2016 faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016 a émis des actions gratuites au profit de :

- Yassir KHALID - Président du Conseil d'administration : 15.000 actions
- Cyril TROUILLER – Directeur Général : 70.000 actions
- Claude TEMPE – Directeur Général Délégué : 70.000 actions

Les modalités du plan sont les suivantes :

- Emission d'actions nouvelles
- Période d'acquisition : 1 an
- Période de conservation : 1 an
- Obligation de conserver 40% au nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions respectives de Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

## 17.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés

A la date du présent Document, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement ou de participation des salariés.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote

FREELANCE a réalisé une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en août 2015 d'un montant de 1,3 M€.

Cette augmentation de capital avait pour objectif de renforcer les ressources financières de la Société et de permettre la reconstitution d'une partie des fonds propres consolidés du Groupe qui s'élevaient à (2 868) K€ au 31 décembre 2014.

Cette opération financière s'est traduite par une importante évolution de l'actionnariat de FREELANCE. En effet, durant l'offre, le groupe INTERSPIRO INTERNATIONAL actionnaire de contrôle du GROUPE CBV INGENIERIE a acquis des actions hors marché ainsi que des droits préférentiels de souscription. A l'issue de l'offre, il est devenu le premier actionnaire de FREELANCE.COM avec 47,49% du capital et 36,42% des droits de vote.

L'actionnaire TOLAN INTERNATIONAL, holding contrôlée par André MARTINIE (co-fondateur et ancien Président Directeur Général), a cédé des titres à INTERSPIRO INTERNATIONAL durant l'offre.

L'actionnaire personne morale REPUBLIC ALLEY a cédé la totalité de ses actions hors marché.

En date du 21 janvier 2016, INTERSPIRO INTERNATIONAL a cédé ses titres à sa filiale GROUPE CBV INGENIERIE.

Le GROUPE CBV INGENIERIE est une société créée en 1985 dont l'activité s'articule autour de deux métiers : l'assistance technique et le portage salarial.

En avril 2016, FREELANCE a réalisé une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€.

Cette levée de fonds avait pour objectif d'augmenter les capacités financières du Groupe afin de développer l'activité et d'assainir son bilan. Les fonds levés permettent notamment de soutenir les actions fortes de relance de la prospection commerciale initiées par la nouvelle direction mise en place en octobre 2015.

Cette opération a permis au 1<sup>er</sup> actionnaire de la Société, GROUPE CBV INGENIERIE, de renforcer sa position, il détient désormais 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote (il est rappelé que l'Autorité des marchés financiers a délivré le 15 mars 2016 une dérogation à l'obligation de déposer une Offre Publique à l'issue de l'opération au cas où les seuils de 50% du capital et des droits de vote de FREELANCE.COM seraient franchis par GROUPE CBV INGENIERIE).

Ainsi, à la **date du présent Document** et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	6 019 016	62,76%	6 019 016	55,49%
INTERSPIRO INTERNATIONAL (2)	6	0,00%	6	0,00%
<b>Sous total GROUPE CBV INGENIERIE et INTERSPIRO INTERNATIONAL</b>	<b>6 019 022</b>	<b>62,76%</b>	<b>6 019 022</b>	<b>55,49%</b>
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (3)	1 801 978	18,79%	2 259 499	20,83%
Sylvain VIEUJOT (4)	6 539	0,07%	13 078	0,12%
<b>Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT</b>	<b>1 808 517</b>	<b>18,86%</b>	<b>2 272 577</b>	<b>20,95%</b>
MACIGNIAC (5)	521 550	5,44%	869 250	8,01%
VENTOR SERVICES LIMITED (6)	145 557	1,52%	291 114	2,68%
André MARTINIE (7)	16 345	0,17%	32 690	0,30%
<b>Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE</b>	<b>161 902</b>	<b>1,69%</b>	<b>323 804</b>	<b>2,99%</b>
Mohamed BENBOUBKER (8)	289 163	3,02%	371 781	3,43%
Yassir KHALID (9)	1	0,00%	1	0,00%
Y ADVISORY (10)	10 000	0,10%	10 000	0,09%
<b>Sous total Yassir KHALID et Y ADVISORY</b>	<b>10 001</b>	<b>0,10%</b>	<b>10 001</b>	<b>0,09%</b>
Cyril TROUILLER (11)	50 001	0,52%	50 001	0,46%
Claude TEMPE (12)	50 001	0,52%	50 001	0,46%
Sylvestre BLAVET (13)	1	0,00%	1	0,00%
Public	679 828	7,09%	880 471	8,12%
<b>Total</b>	<b>9 589 986</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 846 909</b>	<b>100,00%</b>

(14)SAS au capital de 5 480 722,65 € et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le gérant est Monsieur Sylvestre BLAVET

(15)SA de droit belge au capital de 6 500 000,00 € et actionnaire de GROUPE CBV INGENIERIE

(16)EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT

(17)co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM

(18)SASU au capital de 37 000,00 € détenue et présidée par Monsieur Pascal CAGNI

(19)Société « Limited » immatriculée à Gibraltar (UK) au capital de 1 000 £ détenue et présidée par Monsieur André MARTINIE et ses proches

(20)co-fondateur, ancien administrateur et ancien Président Directeur Général de FREELANCE.COM

(21)Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC

(22)Président du Conseil d'administration

(23)EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Président du conseil d'administration)

(24)Administrateur et Directeur général

(25)Administrateur et Directeur général délégué

(26)Administrateur

**Au 31 décembre 2015** à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
INTERSPIRO INTERNATIONAL	1 951 856	47,49%	1 951 856	36,42%
GALAXIS 239	729 418	17,75%	1 186 939	22,15%
Sylvain VIEUJOT	6 539	0,16%	13 078	0,24%
<b>Sous total GALAXIS 239 et Sylvain VIEUJOT</b>	<b>735 957</b>	<b>17,91%</b>	<b>1 200 017</b>	<b>22,39%</b>
MACIGNIAC	521 550	12,69%	869 250	16,22%
VENTOR SERVICES LIMITED	145 557	3,54%	291 114	5,43%
André MARTINIE	16 345	0,40%	32 690	0,61%
<b>Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE</b>	<b>161 902</b>	<b>3,94%</b>	<b>323 804</b>	<b>6,04%</b>
Mohamed BENBOUBKER	123 927	3,02%	206 545	3,85%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	1	0,00%
Public	614 801	14,96%	807 615	15,07%
<b>Total</b>	<b>4 109 994</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 359 088</b>	<b>100,00%</b>

**Au 31 décembre 2014** à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante (actionnariat au nominatif détenant plus de 5% du capital) :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GALAXIS 239	457 521	16,70%	915 042	18,19%
TOLAN INTERNATIONAL (1)	419 411	15,31%	838 822	16,67%
VENTOR SERVICES LIMITED	145 557	5,31%	291 114	5,79%
<b>Sous total TOLAN INTERNATIONAL et VENTOR SERVICES LIMITED</b>	<b>564 968</b>	<b>20,62%</b>	<b>1 129 936</b>	<b>22,46%</b>
MACIGNIAC	347 802	12,69%	695 604	13,83%
REPUBLIC ALLEY (2)	268 178	9,79%	536 356	10,66%
FREELANCE.COM INC (3)	160 152	5,84%	320 304	6,37%
Mohamed BENBOUBKER	82 618	3,02%	155 718	3,10%
Public	858 757	31,34%	1 277 740	25,40%
<b>Total</b>	<b>2 739 996</b>	<b>100%</b>	<b>5 030 700</b>	<b>100%</b>

(1) holding immatriculée au Panama contrôlée par la famille MARTINIE

(2) SA au capital de 91 222 €, présidée par Monsieur Gilles LABOSSIÈRE (ancien administrateur)

(3) ancienne holding du Groupe, immatriculé dans l'état de New-York aux USA. Elle est détenue à hauteur de 37,817 % par Sylvain VIEUJOT, de 19,621 % par André MARTINIE et de 20,619 % par Freelance Technologies UK

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

## **18.2 Droits de vote des principaux actionnaires**

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

## **18.3 Détention ou contrôle de la Société**

Bien qu'ayant un poids important dans le capital de FREELANCE.COM, GROUPE CBV INGENIERIE ne dispose que d'un siège au Conseil d'administration sur un total de 5. Cette répartition au sein du Conseil d'administration garantit que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle (Cf. paragraphe 21.2.6 ci-dessous).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

## **18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle**

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du Document de référence, entraîner un changement de son contrôle.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

### 19.1 Rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

#### 19.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention avec la société SOREA FINANCE**

*Nature et objet* : Prestations de services de direction administrative et financière.

*Personne concernée* : Monsieur Thierry EUDE, administrateur de votre société jusqu'à l'assemblée générale du 17 juin 2015, et gérant de la société à responsabilité limitée SOREA FINANCE.

*Modalités* :

- Rémunération sur la base d'un forfait mensuel de 11 000 euros hors taxes, facturée chaque fin de mois et payable à réception de facture.



- Durée initiale d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ; renouvellement automatique pour des périodes d'un an, sauf notification contraire de l'une ou l'autre partie avec un préavis de trois mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours.
- Contrat signé le 29 mai 2015.

*Motifs justifiant de l'intérêt pour la société :* poursuite des prestations antérieurement rendues par Monsieur Thierry EUDE dans le cadre d'une autre structure juridique.

*Facturation de l'exercice 2015 :* Honoraires de 77 000 euros HT.

*Date d'autorisation par le conseil d'administration :* 26 mai 2015.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### ▪ **Convention avec la société de droit suisse Sage SA**

*Nature et objet :* Prestations de conseil et de direction fournies à Freelance.com SA et ses filiales dans les domaines suivants : stratégie ; développement de nouveaux produits informatiques ; direction juridique et financière ; direction marketing et communication et direction des ressources humaines. Prestations réalisées par Monsieur André MARTINIE.

*Modalités :*

- Rémunération globale forfaitaire annuelle de 234 000 euros hors taxes, facturée mensuellement et payable à réception de facture.
- Remboursement des frais, autres que les charges administratives, engagés par Sage SA ou André Martinie, sur présentation des justificatifs et application des dispositions suivantes :
  - Forfait journalier de défraiement des prestataires en déplacement hors de leur pays de résidence, couvrant les dépenses d'hôtellerie et de restauration et défini par pays :
    - France : 280 euros
    - Espagne : 250 euros
    - Maroc : 220 euros
    - Autres pays (hors pays de résidence) : sur justificatifs.
  - Déplacements, invitations et autres frais : sur justificatifs ; les kilomètres effectués avec un véhicule personnel étant remboursés à 1,1 euros.
- Convention conclue le 10 décembre 2014, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2014, pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 12 mois. Interruption possible à tout moment avec un préavis de trois mois.
- Convention interrompue le 30 septembre 2015.

*Facturation de l'exercice 2015 :*

- Honoraires de 175 500 euros HT et indemnité de résiliation transactionnelle de service de 120 000 euros HT (conseil d'administration du 17 septembre 2015)

- Frais de 73 846 euros facturés selon les dispositions décrites ci-dessus.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la Compagnie régionale de Versailles*

Comptabilité Audit Développement

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la Compagnie régionale de Paris*

André DAMIENS

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

### 20.1 Informations financières historiques

#### 20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice 2015 clos le 31 décembre 2015

##### 20.1.1.1 Compte de résultat

En €	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.11	<b>37 349 442</b>	<b>43 825 853</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	4.12	<b>98 471</b>	<b>110 470</b>
Achats et variations de stocks		11 983	49 645
Autres achats et charges externes	4.13 4.15	20 514 237	27 638 339
Impôts et taxes		470 917	539 461
Charges de personnel	4.14 4.15	16 140 919	15 064 575
Dotations aux amortissements des immobilisations		382 937	349 014
Dotations aux provisions	4.8	63 849	73 009
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>37 584 842</b>	<b>43 714 043</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 136 929</b>	<b>222 280</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>Résultat financier</b>	4.16	<b>- 39 857</b>	<b>- 64 995</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>- 176 785</b>	<b>157 285</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.17	<b>- 2 137 949</b>	<b>- 115 738</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	4.18	<b>28 673</b>	<b>30 818</b>
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>- 2 343 406</b>	<b>10 729</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	4.1	322 574	198 049
<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>		<b>- 2 665 980</b>	<b>- 187 320</b>
<b>Résultat groupe</b>		<b>- 2 681 299</b>	<b>- 210 404</b>
<b>Résultat hors-groupe</b>		<b>15 319</b>	<b>23 084</b>
Résultat par action	2.3.10	- 0,84	- 0,08
Résultat dilué par action	2.3.10	- 0,28	- 0,07

### 20.1.1.2 Bilan

Actif en €	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>Ecart d'acquisition</b>	4.1		4 745
<b>Capital souscrit non appelé</b>			
Immobilisations incorporelles	4.2	1 344 028	2 502 836
Immobilisations corporelles	4.3	49 234	59 281
Immobilisations financières	4.4	731 300	674 822
Participations par mise en équivalence			
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 124 562</b>	<b>3 236 939</b>
Stocks et en-cours			
Créances clients et comptes rattachés	4.5	4 706 023	4 754 952
Actifs d'impôts différés	4.5	-	
Autres créances	4.5	2 442 452	2 750 208
Valeurs mobilières de placement	4.6	-	
Disponibilités	6	2 015 618	3 661 830
<b>Actif circulant</b>		<b>9 164 093</b>	<b>11 166 990</b>
Comptes de régularisation		66 299	144 432
<b>Total Actif</b>		<b>11 354 954</b>	<b>14 553 106</b>

Passif en €	Note	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel		2 054 997	1 369 998
Primes d'émission, de fusion, d'apport		930 038	356 730
Ecart de réévaluation			
Réserves		- 4 588 873	- 4 384 191
Résultat Groupe		- 2 681 299	- 210 404
Provisions réglementées			
Titres en auto-contrôle			
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	4.7	<b>- 4 285 137</b>	<b>- 2 867 867</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	4.7	<b>206 848</b>	<b>187 717</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Provisions pour risque et charges</b>	4.8	<b>884 332</b>	<b>96 072</b>
Emprunts et dettes financières	4.9	188 715	40 297
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	4 581 216	6 779 004
Dettes fiscales et sociales	4.10	8 910 314	9 510 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10	327 819	62 029
Autres dettes	4.10	225 740	445 251
<b>Dettes</b>		<b>14 233 804</b>	<b>16 837 475</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>315 107</b>	<b>299 709</b>
<b>Total Passif</b>		<b>11 354 954</b>	<b>14 553 106</b>

### 20.1.1.3 Tableau de flux de trésorerie

En €	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net consolidé</b>	- 2 665 980	- 187 320
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	2 604 854	541 518
Variation des impôts différés		
Plus-values de cession, nettes d'impôts	29 999	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	- 31 127	354 198
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 613 922	2 329 427
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	- 2 645 049	2 683 625
Acquisitions d'immobilisations	- 830 263	-568 695
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	419 019	200 725
Incidence des variations de périmètres		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	- 411 244	-367 970
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Dont dividendes versés en intragroupe		
Dont dividendes reçus en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	1 258 186	
Emissions d'emprunts	200 000	
Remboursements d'emprunts	- 50 160	-109 780
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	1 408 026	-109 780
Incidence des variations de cours des devises	3 600	5 536
<b>Variations de trésorerie</b>	- 1 644 667	2 211 411
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	3 655 615	1 444 204
Disponibilités	2 015 618	3 661 830
Concours bancaires courants	- 4 670	-6 215
<b>Trésorerie de clôture</b>	2 010 948	3 655 615

#### 20.1.1.4 Annexe des comptes consolidés clos le 31 décembre 2015

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2015 qui présentent un total de bilan de 11.354.954 euros et un résultat net part du groupe de - 2.681.299 euros.

##### *Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture*

Dans une conjoncture française toujours marquée par le manque de visibilité de l'évolution de l'économie, l'activité du groupe Freelance.com a connu en 2015 une évolution très contrastée selon ses marchés : chute brutale des ventes en freelancing (-29 %) consécutive au mouvement de concentration industrielle dans le domaine des Télécoms, retour de la croissance en portage salarial (+9 %), poursuite de la croissance en Data RSE (+18 %) par rapport à la même période 2014 avec un chiffre d'affaires consolidé en baisse de 15 %.

- Le freelancing a été brutalement impacté par la baisse significative des commandes des principaux acteurs du secteur des Télécoms.

- Le portage salarial a retrouvé le chemin de la croissance à la faveur de l'ordonnance 2015-380 du 2 avril 2015 qui constitue désormais le cadre légal du secteur du portage salarial.

Directement impacté par la baisse de commandes du secteur des Télécoms, le résultat d'exploitation du groupe passe dans le rouge à -137 k€.

L'augmentation de capital décidée en juin a été finalisée en août 2015 pour un montant net de 1.258 k€.

Elle a permis de reconstituer une partie des fonds propres mais se trouve absorbée par des pertes exceptionnelles de diverses natures, constatées à la clôture de la période.

Notamment, après plusieurs années de contentieux et un premier jugement favorable, notre société a été condamnée en appel au paiement d'un complément de prix de 317 k€ pour l'acquisition des titres de Valor SAS. L'écart d'acquisition initial étant entièrement amorti, ce complément a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel sur la période.

Une nouvelle direction générale a été mise en place en octobre 2015. Après une période de prise de connaissance et d'analyse de la situation économique du groupe, elle a entrepris la construction d'un plan stratégique, commercial, marketing et technologique pour relancer significativement Freelance.com et ses filiales. L'une des conséquences de ce nouveau plan est le gel ou l'abandon de certains projets informatiques antérieurs afin de réorienter les investissements vers le développement d'un business model plus rémunérateur. Dans ce contexte, l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 tient compte d'une dépréciation exceptionnelle de 1.142 K€ des logiciels inscrits en immobilisations incorporelles et d'une appréciation très prudente de tous les litiges existants.

Une nouvelle recapitalisation de la société mère de 4 M€ a été réalisée en avril 2016 afin de consolider les capitaux propres du Groupe et financer son développement.

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

## *Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation*

### **2.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le principe de continuité d'exploitation appliqué dans le cadre de la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2015 a été considéré comme approprié compte tenu des perspectives de développement du Groupe et malgré la baisse de son activité de freelancing. Il repose également sur le soutien financier des actionnaires qui s'est concrétisé par une augmentation de capital de 4 M€ en avril 2016 destiné notamment à financer les recrutements et les investissements, tant techniques que commerciaux, à réaliser.

### **2.2 Modalités de consolidation**

#### **2.2.1 Méthodes de consolidation**

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM SA exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM SA exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

Les produits et charges des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

#### **2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté de ces écarts est porté à l'actif ou au passif du bilan au poste « Ecart d'acquisition » si ce solde est positif, ou au passif en « Provisions pour risques et charges » s'il est négatif, il est amorti ou rapporté au résultat linéairement sur 8 ans ou 10 ans.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage salarial, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la valeur d'inventaire estimée d'un écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est enregistré à concurrence de la différence constatée.

### **2.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro**

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

L'utilisation complète de la méthode du cours historique préconisée par le Règlement n° 99-02 du CRC (conversion au cours historique de l'ensemble des éléments non monétaires ainsi que des dotations ou reprises des provisions pour dépréciation correspondantes) n'aurait pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés par rapport à la méthode simplificatrice adoptée.

## **2.3 Méthodes et règles d'évaluation**

### **2.3.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM, propriété de FREELANCE.MAN, dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels développés par le groupe évalués par référence à leur valeur de remplacement,
- les logiciels acquis.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 7 ans.

### **2.3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.



Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- agencements et installations générales 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- mobilier 8 à 10 ans

Les entités du groupe n'utilisent pas le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

### **2.3.3 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

Freelance.com SA, PC SAS, Valor Consultants et Valor One ont recours aux services d'un factor (Cf. note 5.1).

### **2.3.4 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

### **2.3.5 Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

### **2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagement hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

### **2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge**

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

### 2.3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### 2.3.9 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la conception étendue et la méthode du report variable au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

### 2.3.10 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options (méthode du rachat d'actions).

Exceptionnellement au 31 décembre 2015, en raison de l'importance du nombre d'actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en avril 2016, soit 5.479.992 actions, le calcul du résultat dilué par action a été effectué en fonction du nombre total des actions composant le capital social depuis cette dernière augmentation.

L'assemblée générale du 26 juin 2011 a décidé dans sa 16<sup>ème</sup> résolution de déléguer au Conseil d'Administration la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions dans la limite de 10 % du capital (soit 273.999 actions) et de la caducité de tous les instruments financiers antérieurs existant à cette date.

Le 14 décembre 2011 un plan d'options de souscription d'actions a été mis en place conformément à la 16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 28 juin 2011.

Au 31 décembre 2015 ont été attribués :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 31/12/2014	Quantité restant au 31/12/2014
14/12/2011	OSA	180 400	1,1	180 400	-	180 400
<b>Augmentation de capital et dilution</b>					<b>90 200 EUR</b>	<b>6,58%</b>

### Note 3 - Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2015, les pourcentages de contrôle et d'intérêts détenus par le groupe ainsi que la méthode de consolidation utilisée sont présentés ci-après.

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Raison sociale	Siège social	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>FREELANCE.COM SA</b> N° SIREN : 384 174 348	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	Société mère	Société mère	
<b>FREELANCE.COM SARL</b>	221, boulevard Zerktouni - Casablanca Maroc	60%	60%	Intégration globale
<b>EGO Interim</b>	221, boulevard Zerktouni - Casablanca Maroc	100%	60%	Intégration globale
<b>EGO Recrutement</b>	221, boulevard Zerktouni - Casablanca Maroc	100%	60%	Intégration globale
<b>VALOR SASU</b> N° SIREN : 338 760 853	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100%	100%	Intégration globale
<b>PC SAS – PORTAGE.COM</b> N° SIREN : 480 932 474	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100%	100%	Intégration globale
<b>VALOR Consultants Sarl</b> N° SIREN : 311 810 816	2, square Lafayette Angers (49000) – France	100%	100%	Intégration globale
<b>VALOR ONE SAS</b> N° SIREN : 505 317 503	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100%	100%	Intégration globale
<b>PROVIGIS SAS</b> (ex WEB PROFILS SAS) N° SIREN : 431 960 251	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100%	100%	Intégration globale
<b>PROWER SAS</b> N° SIREN : 517 703 485	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	95%	95%	Intégration globale
<b>FREELANCE MAN Ltd</b>	Clinch'House Lord Street – Douglas - IM 99 1 RZ – Ile de Man	100%	100%	Intégration globale

#### Note 4 - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

##### 4.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés lors de la création du groupe, le 31 octobre 2001, ainsi que lors de l'acquisition du solde des titres de PC SAS sont amortis sur une durée de 10 ans.

Les écarts d'acquisition constatés lors de l'acquisition des sociétés VALOR SAS et PROVIGIS SAS sont amortis sur une durée de 8 ans.

Sociétés acquises	Pays	Année	Ecart initial	Valeur nette au 31/12/2014	Augmentation 2015	Amortissement 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015
PC SAS (filiale de Valor SAS)	France	2006	47 495	4 745		4 745	0
VALOR SAS (initial)	France	2006	2 203 082	0		0	0
VALOR SAS (complètement)	France	2015	317 829	0	317 829	317 829	0
PROVIGIS SAS	France	2007	436 250	0		0	0
			<b>3 004 656</b>	<b>4 745</b>	<b>317 829</b>	<b>322 574</b>	<b>0</b>

##### 4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en €	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	25 666					25 666
Concessions, brevet et droits similaires	5 074 372	154 717	- 149 396		81 812	5 161 505
Fonds commercial	30 000		- 30 000			
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	75 914	187 824			- 81 750	181 988
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>5 205 952</b>	<b>342 541</b>	<b>- 179 396</b>		<b>62</b>	<b>5 369 159</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	25 666					25 666
Concessions, brevet et droits similaires	2 647 450	1 319 368	- 149 396		55	3 817 477
Fonds commercial	30 000		- 30 000			
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles		181 988				181 988
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>2 703 116</b>	<b>1 501 356</b>	<b>- 179 396</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>4 025 131</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits	2 426 922	- 1 164 651			81 757	1 344 028

similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	75 914	5 836			- 81 750	
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 502 836</b>	<b>- 1 158 815</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>1 344 028</b>

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- la marque FREELANCE.COM, ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués 1 260 000 euros lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Freelance Man, évaluation résultant d'un rapport d'expertise externe établi en juin 2002 et confirmée par un test annuel de dépréciation,
- les logiciels spécifiques permettant le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par freelance.com/direct actuellement au stade de démonstrateur.  
Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée de 5 ou 7 ans.
- Le poste « Avances, acomptes sur immo. Incorporelles » correspond au nouvel ERP en cours de développement par la société Freelance.com.
- En raison du changement d'orientation de la nouvelle direction et de la non réalisation du business plan initial, les modules et développements du site www.freelance.com ainsi que le prototype d'application mobile ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% au 31/12/2015. Le coût du développement du nouvel ERP, prévu pour freelance.com SA et lancé en 2014 mais non productif à fin 2015, a aussi été déprécié à 100% au 31/12/2015.

### 4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en €	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	310 361	12 789	- 147 954		893	176 089
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs brutes</b>	<b>310 361</b>	<b>12 789</b>	<b>- 147 954</b>		<b>893</b>	<b>176 089</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	251 080	23 096	- 147 954		633	126 855
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>251 080</b>	<b>23 096</b>	<b>- 147 954</b>		<b>633</b>	<b>126 855</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	59 281	- 10 307			260	49 234
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>59 281</b>	<b>- 10 307</b>			<b>260</b>	<b>49 234</b>

#### 4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit au 31 décembre 2015 :

Valeurs en €	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Prêts	136 536	42 078				178 614
Autres immobilisations financières	538 286	432 855	- 419 018		563	552 686
Créances rattachées à des participations						
<b>Total</b>	<b>674 822</b>	<b>474 933</b>	<b>- 419 018</b>		<b>563</b>	<b>731 300</b>

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Les autres immobilisations financières intègrent principalement les valeurs mobilières de placement nanties au titre de la caution donnée dans le cadre de notre appartenance au syndicat professionnel, le P.E.P.S. (Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial), en garantie du paiement des salaires des consultants. Le montant des titres nantis est de 360 k€ au 31 décembre 2015.

#### 4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

La ventilation des créances par nature est la suivante :

Valeurs en €	Montant brut	Dépréciation	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés	4 913 245	207 222	4 706 023	4 754 952
Actifs d'impôts différés				
Créances sociales	8 748		8 748	1 547
Créances fiscales	1 386 447		1 386 447	1 826 892
Autres créances	91 034		91 034	94 995
Factor	956 223		956 223	826 774
Total autres créances	2 442 452		2 442 452	2 750 208
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 355 697</b>	<b>207 222</b>	<b>7 148 475</b>	<b>7 505 160</b>

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

(\*) Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2015, l'encours d'affacturage s'élève à 4.672 k€ pour 7.012 k€ au 31/12/2014.

#### 4.6 Valeurs mobilières de placement

Néant

#### 4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en €	Capital	Réserves + primes d'émission	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	1 369 998	- 3 821 909	- 216 495	2 286	- 2 666 120	158 130
Affectation en réserves		- 216 495	216 495			
Résultat N			- 210 404		- 210 404	23 084
Variation des écarts de conversion		- 121		8 778	8 657	6 503
Capitaux propres N-1	1 369 998	- 4 038 525	- 210 404	11 064	- 2 867 867	187 717
Affectation en réserves		- 210 404	210 404			
Variation de capital	684 999	573 308			1 258 307	
Résultat N			- 2 681 299		- 2 681 299	15 319
Variation des écarts de conversion		- 119		5 841	5 722	3 812
<b>Capitaux propres N</b>	<b>2 054 997</b>	<b>- 3 675 740</b>	<b>- 2 681 299</b>	<b>16 905</b>	<b>- 4 285 137</b>	<b>206 848</b>

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2014	2 739 996	0,50 €
Au 31/12/2015	4 109 994	0,50 €

La société FREELANCE.COM SA a procédé en août 2015 à une augmentation de capital par la création de 1 369 998 actions nouvelles au prix de 0,93 € représentant une levée de fonds nette des frais engagés de 1.258.307 €.

#### 4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en €	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	96 072	822 303	- 34 474		431	884 332
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles	30 000	1 141 515	- 30 000			1 141 515
- Immobilisations corporelles						
- Immobilisations financières						
- Comptes clients	223 331	63 849	- 79 959		1	207 222
- Autres créances	1 500		- 1 500			

- Valeurs mobilières						
<b>Total</b>	<b>350 903</b>	<b>2 027 667</b>	<b>- 145 933</b>	<b>-</b>	<b>432</b>	<b>2 233 069</b>

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	63 849	- 79 959
Résultat financier	39	- 1 599
Résultat exceptionnel	1 963 779	- 64 375
	<b>2 027 667</b>	<b>- 145 933</b>

Par prudence, la nouvelle direction générale a décidé de provisionner l'ensemble des litiges identifiés à ce jour, notamment ceux toujours en cours relatifs à l'indemnité de résiliation réclamée par Sea'Nergie (200 k€) et aux redressements fiscaux contestés antérieurement pour Valor Consultants (191 k€) ainsi que les frais afférents à ces affaires. Par ailleurs de nouveaux litiges, principalement de nature commerciale, apparus au cours de l'exercice ont fait l'objet de provisions pour un montant total de 207 k€. Enfin, en conséquence du changement d'orientation stratégique du Groupe, il a été décidé de :

- provisionner une charge de restructuration de 184 k€,
- déprécier la plateforme www.freelance.com pour un montant de 960 k€,
- déprécier le coût du développement du nouvel ERP pour un montant de 182 k€.

#### 4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en €	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 ans à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 810	65 616	118 194	
Concours bancaires courants	4 670	4 670		
Emprunt en crédit-bail				
Intérêts courus sur emprunts	235	235		
Emprunts et dettes financières divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>188 715</b>	<b>70 521</b>	<b>118 194</b>	

#### 4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en €	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 581 216	6 779 004
Dettes sociales	6 265 210	6 340 593
Dettes fiscales	2 645 104	3 170 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	327 819	62 029
Autres dettes	225 740	445 252
Total autres dettes	9 463 873	10 018 175
<b>Total général</b>	<b>14 045 089</b>	<b>16 797 179</b>

(1) intègre 317.829 € au titre du complément de prix d'acquisition des actions de Valor SAS.



#### 4.11 Ventilation du chiffre d'affaires

En €	2015 (12 mois)	2014 (12 mois)
Prestations de services	25 714 642	32 555 855
-France	21 343 208	28 803 094
-Maroc	4 371 434	3 752 761
Portage salarial :	11 634 800	11 269 998
<b>Total</b>	<b>37 349 442</b>	<b>43 825 853</b>

#### 4.12 Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions à hauteur de 80 KE.

#### 4.13 Détail des autres achats et charges externes

En €	2015 (12 mois)	2014 (12 mois)
Achats de prestations	16 416 328	23 492 839
Commissions des commerciaux	1 076 778	1 215 208
Autres	3 021 131	2 930 207
<b>Total</b>	<b>20 514 237</b>	<b>27 638 254</b>

#### 4.14 Détail des frais de personnel

En €	2015 (12 mois)	2014 (12 mois)
Personnel administratif	2 384 880	2 167 582
Personnel portés et intérimaires	13 756 039	12 896 993
<b>Total</b>	<b>16 140 919</b>	<b>15 064 575</b>

Les salaires et charges sociales sont en apparence plus élevés que le chiffre d'affaires de Portage salarial car dans ce dernier l'activité réalisée avec Freelance.com est éliminée en consolidation.

#### 4.15 Marge brute

En €	2015 (12 mois)	2014 (12 mois)
Ventes	37 349 442	43 825 853
Achats de prestations	- 16 416 328	- 23 492 839
Commissions des commerciaux	- 1 076 778	- 1 215 208
Salaires, charges et frais portés & intérimaires	- 15 343 519	- 14 408 390
<b>Total</b>	<b>4 512 817</b>	<b>4 709 416</b>
	<b>12,08%</b>	<b>10,75%</b>

#### 4.16 Décomposition du résultat financier

En EUR	31/12/2015	31/12/2014
Produits financiers de participations	2	1
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	5 810	3 597
Reprises sur provisions et transferts de charges	99	123
Différences positives de change	7 680	3 472
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Ecart de conversion	5	3
<b>Produits financiers</b>	<b>13 596</b>	<b>7 196</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	39	96
Intérêts et charges assimilées	49 562	69 903
Différences négatives de change	3 845	2 189
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement		
Ecart de conversion	7	3
<b>Charges financières</b>	<b>53 453</b>	<b>72 191</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 39 857</b>	<b>- 64 995</b>

Les intérêts et charges assimilées comprennent principalement le coût financier du factoring.

#### 4.17 Décomposition du résultat exceptionnel

En EUR	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 115	21 232
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges	64 375	32 400
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>89 491</b>	<b>53 632</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	233 661	142 484
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (1)	1 963 779	26 884
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 227 440</b>	<b>169 368</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 2 137 949</b>	<b>- 115 736</b>

(1) concerne note 4.8

#### 4.18 Impôt sur les résultats et impôts différés

L'impôt sur le résultat constaté correspond essentiellement aux impôts sur les sociétés dus par les filiales marocaines.

Aucun impôt différé n'est constaté.

Au 31 décembre 2015, le groupe dispose de reports déficitaires importants pour un montant total de 7,1M€.

## Note 5 - Autres informations

### 5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en €
Cautions et garanties données (1)	360 000
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage, montant au 31 décembre 2015	4 672 005
Indemnités de départ à la retraite (2)	-

(1) : Contre-garantie par le nantissement des valeurs mobilières de placement inscrites en autres immobilisations financières (cf § 4.4)

(2) : compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre 2015, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une provision ni d'une mention en engagement hors bilan.

### 5.2 Effectif permanent à fin décembre 2015

	France	Etranger	Total
Personnel salarié :			
- cadres	20	3	23
- employés	13	6	19
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>9</b>	<b>42</b>

(\*) N'inclut pas les salariés portés par Portage.com, Valor Consultants ou par Valor One, ni les intérimaires d'EGO Interim.

### 5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 118 k€ au titre de leur mission légale.

### 5.4 Parties liées

Néant

## Note 6 – Tableau de flux de trésorerie consolidé

En €	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net consolidé</b>	- 2 665 980	- 187 320
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	2 604 854	541 518
Variation des impôts différés		
Plus-values de cession, nettes d'impôts	29 999	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	- 31 127	354 198
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 613 922	2 329 427
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	- 2 645 049	2 683 625
Acquisitions d'immobilisations	- 830 263	-568 695

Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	419 019	200 725
Incidence des variations de périmètres		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 411 244</b>	<b>-367 970</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Dont dividendes versés en intragroupe		
Dont dividendes reçus en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	1 258 186	
Emissions d'emprunts	200 000	
Remboursements d'emprunts	- 50 160	-109 780
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 408 026</b>	<b>-109 780</b>
Incidence des variations de cours des devises	3 600	5 536
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>- 1 644 667</b>	<b>2 211 411</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>3 655 615</b>	<b>1 444 204</b>
Disponibilités	2 015 618	3 661 830
Concours bancaires courants	- 4 670	-6 215
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>2 010 948</b>	<b>3 655 615</b>

### 20.1.2 Comptes consolidés de l'exercice 2014 clos le 31 décembre 2014

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant dans le Document de référence 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 sous le numéro R.16-005.

## 20.2 Informations financières pro forma

Néant

## 20.3 Vérification des informations financières historiques

### 20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe relative aux conditions d'application du principe de continuité d'exploitation ainsi que sur les notes 1, 4.2 et 4.8 qui exposent les conséquences sur l'évaluation de certains actifs et passifs des choix stratégiques pris par la nouvelle direction générale.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté plus particulièrement :

- sur le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes sur les conséquences des changements d'orientation stratégique décidés par les nouveaux dirigeants ;
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment celles relatives aux dettes envers les salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à la Garennes Colombes et à Paris, le 29 avril 2016  
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de  
Versailles

Comptabilité Audit Développement  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

André DAMIENS

### **20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2014**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant dans le Document de référence 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 sous le numéro R.16-005.

### **20.4 Date des dernières informations financières**

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2015 présentées au paragraphe 20.1.1 du présent document.

Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 20.3.1.

## 20.5 Informations financières intermédiaires

Les titres de la société FREELANCE.COM étant cotés sur le compartiment Alternext d'Euronext Paris, la société n'a pas l'obligation de faire auditer ses comptes semestriels. Ainsi, la situation semestrielle au 30 juin 2016 présentée ci-après n'a pas été audité par les commissaires aux comptes de FREELANCE.COM.

### 20.5.1 Compte de résultat au 30 juin 2016

EUR	§	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.11	<b>21 587 565</b>	<b>18 595 157</b>	<b>37 349 442</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	4.12	<b>34 105</b>	<b>52 261</b>	<b>98 471</b>
Achats et variations de stocks		7 902	7 216	11 983
Autres achats et charges externes	4.13 4.15	10 814 489	10 322 954	20 514 237
Impôts et taxes		279 308	218 942	470 917
Charges de personnel	4.14 4.15	10 005 582	8 017 437	16 140 919
Dotations aux amortissements des immobilisations		78 497	188 942	382 937
Dotations aux provisions	4.8	79 580	99 961	63 849
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>21 265 358</b>	<b>18 855 452</b>	<b>37 584 842</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>356 312</b>	<b>-208 034</b>	<b>-136 929</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Résultat financier</b>	4.16	<b>-36 119</b>	<b>-22 036</b>	<b>-39 857</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>320 193</b>	<b>-230 070</b>	<b>-176 785</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.17	<b>-87 123</b>	<b>3 364</b>	<b>-2 137 949</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	4.18	<b>76 317</b>	<b>19 335</b>	<b>28 673</b>
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>156 753</b>	<b>-246 041</b>	<b>-2 343 406</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence				
<i>Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions</i>	4.1		2 373	322 574
<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>		<b>156 753</b>	<b>-248 414</b>	<b>-2 665 980</b>
<b>Résultat groupe</b>		<b>140 416</b>	<b>-265 477</b>	<b>-2 681 299</b>
<b>Résultat hors-groupe</b>		<b>16 338</b>	<b>17 063</b>	<b>15 319</b>

### 20.5.2 Bilan au 30 juin 2016

Actif en EUR	§	30/06/2016	31/12/2015
<b>Ecart d'acquisition</b>	4.1		
<b>Capital souscrit non appelé</b>			
Immobilisations incorporelles	4.2	1 320 512	1 344 028
Immobilisations corporelles	4.3	46 690	49 234
Immobilisations financières	4.4	1 280 234	731 300
Participations par mise en équivalence			
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 647 436</b>	<b>2 124 562</b>

Stocks et en-cours			
Créances clients et comptes rattachés	4.5	6 166 490	4 706 023
Actifs d'impôts différés	4.5		
Autres créances	4.5	3 070 962	2 442 452
Valeurs mobilières de placement	4.6		
Disponibilités	6	3 866 298	2 015 618
<b>Actif circulant</b>		<b>13 103 750</b>	<b>9 164 093</b>
Comptes de régularisation		187 841	66 299
<b>Total Actif</b>		<b>15 939 027</b>	<b>11 354 954</b>

Passif	§	30/06/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel		4 794 993	2 054 997
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 081 128	930 038
Ecart de réévaluation			
Réserves		-7 272 523	-4 588 873
Résultat Groupe		140 416	-2 681 299
Provisions réglementées			
Titres en auto-contrôle			
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>4.7</b>	<b>-255 986</b>	<b>-4 285 137</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4.7</b>	<b>226 855</b>	<b>206 848</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.8</b>	<b>924 010</b>	<b>884 332</b>
Emprunts et dettes financières	4.9	202 101	188 715
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	4 524 719	4 581 216
Dettes fiscales et sociales	4.10	9 588 723	8 910 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10		327 819
Autres dettes	4.10	190 100	225 740
<b>Dettes</b>		<b>14 505 643</b>	<b>14 233 804</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>538 505</b>	<b>315 107</b>
<b>Total Passif</b>		<b>15 939 027</b>	<b>11 354 954</b>



### 20.5.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	30/06/2016	31/12/2015
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>156 754</b>	<b>-2 665 980</b>
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	118 179	2 604 854
Variation des impôts différés		
Plus-values de cession, nettes d'impôt		29 999
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>274 933</b>	<b>-31 127</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 411 916	-2 613 922
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-1 136 983</b>	<b>-2 645 049</b>
Acquisition d'immobilisations	-605 651	-830 263
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	4 009	419 019
Incidence des variations de périmètres	-312 600	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-914 242</b>	<b>-411 244</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
<i>Dont dividendes versés en intragroupe</i>		
<i>Dont dividendes reçus en intragroupe</i>		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	3 891 184	1 258 186
Emissions d'emprunts		200 000
Remboursements d'emprunts	-32 636	-50 160
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>3 858 548</b>	<b>1 408 026</b>
Incidence des variations de cours des devises	-2 680	3 600
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>1 804 643</b>	<b>-1 644 667</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 010 948</b>	<b>3 655 615</b>
Trésorerie de clôture	3 866 298	2 015 618
Concours bancaires courants	-50 707	-4 670
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>3 815 591</b>	<b>2 010 948</b>

### 20.5.4 Annexe des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2016

#### *Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture*

Faits marquants de la période :

- En mars 2016, succès de l'augmentation de capital de 4,1M€ (sursouscrite de 124%). CBV Ingénierie devient l'actionnaire majoritaire. Il confirme la composition du Conseil d'Administration et la stratégie développée par la nouvelle Direction Générale arrivée en octobre 2015.

- En parallèle, la relance commerciale démarrée fin 2015 commence à produire des résultats et l'entreprise constate la progression de son chiffre d'affaires (en croissance de +16% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015) et de son résultat, positif sur la période.
- En particulier, l'activité de portage salarial progresse fortement, maintenant que son cadre juridique est protégé par la Loi (ordonnance d'avril 2015, ratifiée par la Loi Travail de juillet 2016). Les autres activités du Groupe (freelancing, vigilance fournisseurs) progressent elles aussi.
- Le chiffre d'affaires de la filiale marocaine augmente aussi, soutenu par l'activité traditionnelle de freelancing et le développement des pôles « recrutement » et « interim ».

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

### *Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation*

#### **2.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation compte tenu des perspectives de développement ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2.2 Modalités de consolidation**

##### ***2.2.1 Méthodes de consolidation***

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM SA exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM SA exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

Les produits et charges des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

##### ***2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation***

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté de ces écarts est porté à l'actif ou au passif du bilan au poste « Ecart d'acquisition » si ce solde est positif, ou au passif en « Provisions pour risques et charges » s'il est négatif, il est amorti ou rapporté au résultat linéairement sur 8 ans ou 10 ans.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage salarial, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la valeur d'inventaire estimée d'un écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est enregistré à concurrence de la différence constatée.

### **2.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro**

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

L'utilisation complète de la méthode du cours historique préconisée par le Règlement n° 99-02 du CRC (conversion au cours historique de l'ensemble des éléments non monétaires ainsi que des dotations ou reprises des provisions pour dépréciation correspondantes) n'aurait pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés par rapport à la méthode simplificatrice adoptée.

## **2.3 Méthodes et règles d'évaluation**

### **2.3.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM, propriété de FREELANCE.MAN, dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels développés par le groupe évalués par référence à leur valeur de remplacement,
- les logiciels acquis.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 7 ans.

### **2.3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- agencements et installations générales 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- mobilier 8 à 10 ans

Les entités du groupe n'utilisent pas le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

### **2.3.3 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

Freelance.com SA, PC SAS, Valor Consultants Sarl et Valor One SAS ont recours aux services d'un factor (Cf. note 5.1).

### **2.3.4 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

### **2.3.5 Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

### **2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagement hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

### **2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge**

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

### **2.3.8 Résultat exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### **2.3.9 Impôts différés**

Les impôts différés sont déterminés selon la conception étendue et la méthode du report variable au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

### *Note 3 - Périmètre de consolidation*

La liste des sociétés consolidées au 30 juin 2016, les pourcentages de contrôle et d'intérêts détenus par le groupe ainsi que la méthode de consolidation utilisée sont présentés ci-après.

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Raison sociale	Siège social	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>Freelance.com SA</b> N° SIREN : 384 174 348	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	Société mère	Société mère	
<b>Freelance.com Sarl</b>	221, boulevard Zerktouni - Casablanca Maroc	60 %	60 %	Intégration globale
<b>EGO Interim</b>	221, boulevard Zerktouni - Casablanca Maroc	100 %	60 %	Intégration globale
<b>EGO Recrutement</b>	221, boulevard Zerktouni - Casablanca Maroc	100 %	60 %	Intégration globale
<b>Valor SAS</b> N° SIREN : 338 760 853	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100 %	100 %	Intégration globale
<b>PC SAS – Portage.com</b> N° SIREN : 480 932 474	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100 %	100 %	Intégration globale
<b>Valor Consultants Sarl</b> N° SIREN : 311 810 816	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100 %	100 %	Intégration globale
<b>Valor One SAS</b> N° SIREN : 505 317 503	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100 %	100 %	Intégration globale
<b>Provigis SAS</b> (ex Web Profils SAS) N° SIREN : 431 960 251	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100 %	100 %	Intégration globale
<b>Prower SAS</b> N° SIREN : 517 703 485	3, rue Bellanger Levallois-Perret (92300) – France	100 %	100 %	Intégration globale
<b>Freelance Man Ltd</b>	Clinch'House Lord Street Douglas - IM 99 1 RZ Ile de Man	100 %	100 %	Intégration globale

#### Note 4 - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

##### 4.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés lors de la création du groupe, le 31 octobre 2001, ainsi que lors de l'acquisition du solde des titres de PC SAS ont été amortis sur une durée de 10 ans.

Les écarts d'acquisition constatés lors de l'acquisition des sociétés Valor SAS et Provigis SAS ont été amortis sur une durée de 8 ans.

Il n'y a plus aucun écart d'acquisition à amortir depuis le 31 décembre 2015.

Sociétés acquises	Pays	Année	Ecart initial	Valeur nette au 31/12/2015	Amortissements 30/06/2016	Valeur nette 30/06/2016
PC SAS (filiale de Valor SAS)	France	2006	47 495	0	0	0
			2 203	0	0	0
VALOR SAS (initial)	France	2006	082	0	0	0
VALOR SAS (complément)	France	2015	317 829	0	0	0
PROVIGIS SAS	France	2007	436 250	0	0	0
			<b>3 004</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>656</b>			

##### 4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	25 666					25 666
Concessions, brevets et droits similaires	5 161 505	44 100	-445		-26	5 205 134
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	181 988					181 988
<b>Immobilisations Incorporelles brutes</b>	<b>5 369 159</b>	<b>44 100</b>	<b>-445</b>		<b>-26</b>	<b>5 412 788</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	25 666					25 666
Concessions, brevets et droits similaires	3 817 477	67 613	-445		-23	3 884 622
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	181 988					181 988
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>4 025 131</b>	<b>67 613</b>	<b>-445</b>		<b>-23</b>	<b>4 092 276</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 344 028	-23 513			-3	1 320 512
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						

Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 344 028</b>	<b>-23 513</b>		<b>-3</b>	<b>1 320 512</b>

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- la marque FREELANCE.COM, ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués 1 260 000 euros lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Freelance Man, évaluation résultant d'un rapport d'expertise externe établi en juin 2002 et confirmée par un test annuel de dépréciation,
- les logiciels spécifiques permettant le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par freelance.com/direct actuellement au stade de démonstrateur.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée de 5 ou 7 ans.

- Le poste « Avances, acomptes sur immo. Incorporelles » correspond au nouvel ERP en cours de développement par la société Freelance.com.
- En raison du changement d'orientation de la nouvelle direction et de la non réalisation du business plan initial, les modules et développements du site [www.freelance.com](http://www.freelance.com) ainsi que le prototype d'application mobile ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% au 31/12/2015. Le coût du développement du nouvel ERP, prévu pour freelance.com SA et lancé en 2014 mais non productif à fin 2015, a aussi été déprécié à 100% au 31/12/2015.

### 4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	176 089	8 429			-355	184 163
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs brutes</b>	<b>176 089</b>	<b>8 429</b>			<b>-355</b>	<b>184 163</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	126 855	10 884			-266	137 473
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>126 855</b>	<b>10 884</b>			<b>-266</b>	<b>137 473</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	49 234	-2 455			-89	46 690
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>49 234</b>	<b>-2 455</b>			<b>-89</b>	<b>46 690</b>

#### 4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit au 30 juin 2016 :

Valeurs en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Prêts	178 614	24 901				203 515
Autres immobilisations financières	552 686	528 221	-4 009		-179	1 076 719
Créances rattachées à des participations						
<b>Total</b>	<b>731 300</b>	<b>553 122</b>	<b>-4 009</b>		<b>-179</b>	<b>1 280 234</b>

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Les autres immobilisations financières intègrent principalement les valeurs mobilières de placement nanties au titre de la caution règlementaire donnée dans le cadre l'exercice de notre activité de portage salarial, en garantie du paiement des salaires des consultants. Le montant des titres nantis est de 741 k€ au 30 juin 2016.

#### 4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

La ventilation des créances par nature est la suivante :

Valeur en EUR	Montant Brut	Dépréciation	30/06/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	6 423 728	257 238	6 166 490	4 706 023
Actifs d'impôts différés				
Créances sociales	783		783	8 748
Créances fiscales	1 281 195		1 281 195	1 386 447
Autres créances	148 916		148 916	91 034
Factor	1 640 068		1 640 068	956 223
Total autres créances	3 070 962		3 070 962	2 442 452
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 494 690</b>	<b>257 238</b>	<b>9 237 452</b>	<b>7 148 475</b>



L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

(\*) Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 30/06/2016, l'encours d'affacturage s'élève à 5.537 k€ pour 4.672 k€ au 31/12/2015.

#### 4.6 Valeurs mobilières de placement

Néant

#### 4.7 Variation des capitaux propres

En EUR	Capital	Réserves + primes d'émission	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres N-2</b>	<b>1 369 998</b>	<b>-4 038 525</b>	<b>-210 404</b>	<b>11 064</b>	<b>-2 867 867</b>	<b>187 717</b>
Affectation en réserves		-210 404	210 404			
Variation de capital	684 999	573 308			1 258 307	
Résultat N			-2 681 299		-2 681 299	15 319
Variations des écarts de conversion		-119		5 841	5 722	3 812
<b>Capitaux propres N-1</b>	<b>2 054 997</b>	<b>-3 675 740</b>	<b>-2 681 299</b>	<b>16 905</b>	<b>-4 285 137</b>	<b>206 848</b>
Affectation en réserves		-2 681 299	2 681 299			
Variation de capital	2 739 996	1 151 188		-39	3 891 145	39
Résultat N			140 416		140 416	16 338
Variations des écarts de conversion				-2 408	-2 408	-1 605
Changement d'intérêts		-5 234			-5 234	5 234
Variation de périmètre		5 234			5 234	
Autres variations		-2			-2	1
<b>Capitaux propres N</b>	<b>4 794 993</b>	<b>-5 205 853</b>	<b>140 416</b>	<b>14 458</b>	<b>-255 986</b>	<b>226 855</b>

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nb d'actions	Valeur nominale
Au 31/12/2015	4 109 994	0,5
Au 30/06/2016	9 589 986	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>9 589 986</b>	<b>0,5</b>

A noter que la société FREELANCE.COM SA a procédé en avril 2016 à une augmentation de capital par la création de 5.479.992 actions nouvelles au prix de 0,75 € représentant une levée de fonds nette de 3.891.145€

#### 4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeur en Euros	Ouverture	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	884 332	60 349	-20 670		-1	924 010
Provisions pour dépréciations sur :						
Immobilisations incorporelles	1 141 515					1 141 515
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Comptes clients	207 222	79 580	-29 564			257 238
Autres créances						
Valeurs mobilières						
<b>Total</b>	<b>2 233 069</b>	<b>139 929</b>	<b>-50 234</b>		<b>-1</b>	<b>2 322 763</b>

##### Impact en résultat

Résultat d'exploitation  
 Résultat financier  
 Résultat exceptionnel

	Dotations	Reprise
Résultat d'exploitation	79 580	-29 564
Résultat financier	60 349	-20 670
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>139 929</b>	<b>-50 234</b>

Par prudence, la nouvelle direction générale a décidé de provisionner fin 2015 l'ensemble des litiges identifiés, notamment ceux en cours relatifs à l'indemnité de résiliation réclamée par Sea'Nergie (200 k€) et aux redressements fiscaux contestés antérieurement pour Valor Consultants (191 k€) ainsi que les frais afférents à ces affaires. Suite à la notification d'un nouveau redressement fiscal de cette dernière intervenu au cours du premier semestre 2016, il a été pratiqué un complément de provisions pour un montant de 60 k€ en complément des 191 k€ déjà provisionnés au 31/12/2015, ce qui porte cette provision à 251 k€. Les provisions sur les immobilisations incorporelles portent sur la plateforme [www.freelance.com](http://www.freelance.com) pour un montant de 960 k€ et sur le coût du développement d'un ERP pour un montant de 182 k€.

#### 4.9 Emprunts et dettes financières

En EUR	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an à -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	151 174	66 308	84 866	
Concours bancaires courants	50 707	50 707		
Emprunts en crédit bail				
Intérêts courus sur emprunts	220	220		
Emprunts et dettes financières divers				
<b>Total</b>	<b>202 101</b>	<b>117 235</b>	<b>84 866</b>	

#### 4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

En EUR	30/06/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 524 719	4 581 216
Dettes sociales	6 694 453	6 265 210
Dettes fiscales	2 894 270	2 645 104
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		327 819
Autres dettes	190 100	225 740
Total autres dettes	9 778 823	9 463 873
<b>Total</b>	<b>14 303 542</b>	<b>14 045 089</b>

#### 4.11 Ventilation du chiffre d'affaires

En EUR	2016 (6 mois)	2015 (6 mois)
Prestations de services :	13 813 736	12 861 720
- France	11 262 984	10 685 606
- Maroc	2 550 752	2 176 114
Portage salarial :	7 773 829	5 733 437
<b>Total</b>	<b>21 587 565</b>	<b>18 595 157</b>

#### 4.12 Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions à hauteur de 30 KE.

#### 4.13 Détail des autres achats et charges externes

En EUR	2016 (6 mois)	2015 (6 mois)
Achats de prestations	9 011 247	8 336 020
Commissions des commerciaux	531 674	570 891
Autres	1 271 568	1 415 997
<b>Total</b>	<b>10 814 489</b>	<b>10 322 908</b>

#### 4.14 Détail des frais de personnel

En EUR	2016 (6 mois)	2015 (6 mois)
Personnel administratif	1 391 553	1 167 823
Personnel portés et intérimaires	8 614 029	6 849 614
<b>Total</b>	<b>10 005 582</b>	<b>8 017 437</b>

Les salaires et charges sociales sont en apparence plus élevés que le chiffre d'affaires de Portage salarial car dans ce dernier l'activité réalisée avec Freelance.com est éliminée en consolidation.

#### 4.15 Marge brute

En EUR	2016 (6 mois)	2015 (6 mois)
Ventes	21 587 565	18 595 157
Achats de prestations	-9 011 247	-8 336 020
Commissions des commerciaux	-531 674	-570 891
Salaires, charges et frais des portés & intérimaires	-9 532 244	-7 566 831
<b>Total</b>	<b>2 512 400</b>	<b>2 121 415</b>
	<b>11,64%</b>	<b>11,41%</b>

#### 4.16 Décomposition du résultat financier

En EUR	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits financiers de participations			2
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.			
Autres intérêts et produits assimilés	3 199	1 760	5 810
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 599	99
Différences positives de change	576	3 788	7 680
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Ecart de conversion	4	9	5
<b>Produits financiers</b>	<b>3 779</b>	<b>7 156</b>	<b>13 596</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			39
Intérêts et charges assimilés	38 657	26 927	49 562
Différences négatives de change	1 236	2 261	3 845
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement			
Ecart de conversion	5	4	7
<b>Charges financières</b>	<b>39 898</b>	<b>29 192</b>	<b>53 453</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-36 119</b>	<b>-22 036</b>	<b>-39 857</b>

Les intérêts et charges assimilées comprennent principalement le coût financier du factoring.

#### 4.17 Décomposition du résultat exceptionnel

En EUR	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 184	23 414	25 115
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital			1
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 670	30 000	64 375
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>30 854</b>	<b>53 414</b>	<b>89 491</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 128	20 050	233 661
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		30 000	30 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	58 849		1 963 779
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>117 977</b>	<b>50 050</b>	<b>2 227 440</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-87 123</b>	<b>3 364</b>	<b>-2 137 949</b>

#### 4.18 Impôt sur les résultats et impôts différés

L'impôt sur le résultat constaté correspond aux impôts sur les sociétés dus par la société Valor Consultants (57 k€) et les filiales marocaines (19 k€).

Aucun impôt différé n'est constaté.

A titre d'information, les reports déficitaires dont dispose le Groupe à fin 2015 s'élèvent à 7,1 M€.

#### Note 5 - Autres informations

##### 5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en €
Cautions et garanties données (1)	741 000
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage, montant au 30 juin 2016	5 536 519
Indemnités de départ à la retraite (2)	-

(1) : Contre garantie par le nantissement des valeurs mobilières de placement inscrites en autres immobilisations financières (cf § 4.4).

(2) : compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 30 juin 2016, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une provision ni d'une mention en engagement hors bilan.

##### 5.2 Contrôles en cours

Des contrôles de L'URSSAF sur les sociétés PC et Valor One ainsi qu'un contrôle fiscal sur freelance.com sont actuellement en cours. Chacun de ces contrôles concerne la période du 01/01/2013 au 31/12/2015.

##### 5.3 Effectif permanent à fin juin 2016

	France	Etranger	Total
Personnel salarié :			
- cadres	20	4	24
- employés	7	4	11
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>35</b>

(\*) N'inclut pas les salariés portés par Portage.com, Valor Consultants ou par Valor One, ni les intérimaires d'EGO Interim.

##### 5.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charges au cours de la période s'élèvent à 63 k€ au titre de leur mission légale.

##### 5.5 Parties liées

Néant

## 20.6 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices compte tenu de ses pertes.

Dans l'intérêt de ses actionnaires, la Société consacre l'ensemble de ses ressources financières à l'augmentation de la valeur de l'entreprise et n'a pas prévu à court terme d'initier une politique de versement de dividende compte tenu des difficultés financières qu'elle rencontre.

## 20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 4.6 ci-dessus, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société aurait connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

## 20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A l'exception :

- de l'augmentation de capital réalisée en avril 2016 décrite au paragraphe 18.1 ci-dessus ;
- de la situation intermédiaire au 30 juin 2016 publiée par le Groupe présenté au paragraphe 20.5,
- du chiffre d'affaires au 30 septembre 2016 publié par le Groupe présenté au paragraphe 3.2.1

aucun autre changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2015.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 Capital social

#### 21.1.1 Capital souscrit et autorisé

- **Montant du capital (article 7 des statuts)**

Le capital est fixé à la somme de quatre millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (4 794 993 euros).

Il est divisé en neuf millions cinq cent quatre-vingt neuf mille neuf cent quatre-vingt-six (9 589 986) actions de 0,50 euros de nominal chacune.

- **Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :**

Date de l'AG	Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
<b>AGM 25 février 2016 (4<sup>ème</sup> résolution)</b>	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	25 avril 2018 (26 mois)	5 000 000 €	2 739 996 €	2 226 004 €
<b>AGM 25 février 2016 (5<sup>ème</sup> résolution)</b>	Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre de la délégation de compétence visée à la résolution précédente avec maintien du droit préférentiel de souscription	25 avril 2018 (26 mois)	15%		15%
<b>AGM 25 février 2016 (6<sup>ème</sup> résolution)</b>	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de	25 avril 2018 (26 mois)	5 000 000 €	-	5 000 000 €

	décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes					
<b>AGM 25 février 2016 (7<sup>ème</sup> résolution)</b>	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances					5 000 000 € (montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme)  5 000 000 € (montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société)
<b>AGM 25 février 2016 (8<sup>ème</sup> résolution)</b>	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe	25 avril 2019 (38 mois)	10% du capital	1,6% du capital		8,4% du capital
<b>AGM 25 février 2016 (9<sup>ème</sup> résolution)</b>	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article 225-185, de la société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société au sens de l'article L 225-180 du code de commerce	25 avril 2018 (26 mois)	10% du capital			10% du capital
<b>AGM 25 février 2016 (10<sup>ème</sup> résolution)</b>	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons	25 août 2017 (18 mois)	10% du capital			10% du capital



---

de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de Commerce

---

### **21.1.2 Actions non représentatives du capital**

Néant

### **21.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions**

A la date d'enregistrement du présent Document, la Société ne détient aucune de ses actions.

### **21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions**

A la date d'enregistrement du présent Document, la Société n'a pas procédé à l'émission de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions.

### **21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital**

Néant

### **21.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option**

Néant

### **21.1.7 Evolution du capital social**

Il a été fait apport à la société :

1. Lors de sa constitution de la somme de 250 000 francs en numéraire.
2. Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2000, d'une somme de 7 250 000 francs par souscription en numéraire.
3. Suite à décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Octobre 2001, le capital social a été augmenté de 16 400 000 francs par versements d'espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et émission de 164 000 actions nouvelles de 100 francs chacune.

4. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 27 septembre 2002, le nominal des actions de la Société a été divisé par dix, et corrélativement le nombre des actions de la Société a été multiplié par dix, le montant du capital social étant resté inchangé.
5. Suite à décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2004, le capital social a été réduit de 3 405 750 euros après réduction du nominal de 1,525 euros à 0,10 euro pour chaque action par imputation au report à nouveau.
6. Suite à décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2005 et décisions du Conseil d'Administration du 14 juillet 2005, agissant par délégation de l'Assemblée, le capital social a été augmenté de 27 825,60 euros par versement d'espèces et émission de 278 256 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal.
7. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 13 064 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal ont été créées en 2005, entièrement souscrites en 2005. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 306,40 Euros et s'élève désormais à 268 132 Euros.
8. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 6 876 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal ont été créées au 1er semestre 2006, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 687,60 Euros et s'élève désormais à 268 819,60 Euros.
9. Suite à décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2006 dans sa huitième résolution, la valeur nominale des actions a été augmentée de 0,40 euro par action et portée à 0,50 euro, par prélèvement sur les primes d'émission. En conséquence le capital social a été augmenté de 1 075 278,40 Euros et porté à 1 344 098 Euros, le nombre d'actions étant inchangé.
10. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 14 482 actions nouvelles de 0,50 euro de nominal ont été créées au 2<sup>ème</sup> semestre 2006, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 7 241 Euros et s'élève désormais à 1 351 339 Euros.
11. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 2 204 actions nouvelles de 0,50 euro de nominal ont été créées au 1<sup>er</sup> semestre 2007, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 102 Euros et s'élève désormais à 1 352 441 Euros.
12. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par les Assemblées générales des 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, et du 20 juin 2005 dans ses douzième et treizième résolutions, 35 114 actions nouvelles de 0,50 euro de nominal ont été créées au 2<sup>ème</sup> semestre 2007, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 17 557 Euros et s'élève désormais à 1 369 998 Euros.
13. Suite aux décisions du Conseil d'Administration des 10 et 16 juin 2015, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2013, le capital social a été

augmenté de 684 999 euros par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune. Le capital social s'élève désormais à 2 054 997 euros.

14. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 avril 2016, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 2.739.996 € par émission de 5.479.992 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune. Par conséquent, le capital social a été porté de 2.054.997 € à 4.794.993 €, divisé en 9.589.986 actions.

## 21.2 Acte constitutif et statuts

Les statuts de la Société ont fait l'objet d'une refonte ratifiée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 février 2016.

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

### 21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction

#### ○ Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, et en cas de fusion, le nombre maximal des administrateurs pourra être de vingt-quatre (24).

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années (6).

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L 225 21 et L 225 94 1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L 225 95 1 dudit code.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

○ **Présidence du conseil d'administration (article 15 des statuts)**

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment, par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante cinq ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Président représente le conseil d'administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

○ **Délibération du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (article 16 des statuts)**

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Toutefois, (i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs, (ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 19 ci-après, le directeur général peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par écrit (télécopie ou lettre simple ou e-mail avec accusé de réception), au moins cinq jours ouvrés à l'avance. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et /ou d'un délai inférieur à cinq jours ouvrés si tous les administrateurs y consentent. La réunion a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

Les administrateurs pourront assister aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du conseil. Le conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président et à défaut de vice-président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence, ou de leur représentation, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

3. Le conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

- **Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- **Modalités d'exercice de la Direction générale (article 18 des statuts)**

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par décret.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17.2.

L'option retenue - et toute option suivante - ne vaut que jusqu'à décision contraire du conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions de majorité ; en toute hypothèse, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de Président.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas modification des statuts.

- **Le Directeur Général - les Directeurs généraux délégués (article 19 des statuts)**

1. En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le conseil d'administration, celui-ci nomme le directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de directeur général.
2. La décision du conseil d'administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut pas être âgé de plus de soixante-cinq ans ; si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au Président du conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L 225 94 1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

3. Sur proposition du directeur général, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.
4. Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

### 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

#### ○ Libération des actions (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire en augmentation du capital social doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois sur décision du conseil d'administration dans un délai maximum de cinq ans à compter soit de l'immatriculation de la société, soit du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actionnaires ont la faculté de procéder à des versements anticipés.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité, sans préjudice des autres recours et sanctions prévus par la loi.

#### ○ Forme des actions (article 10 des statuts)



Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions lui permettant de recourir à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

○ **Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)**

1. Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.
2. Les dispositions du présent paragraphe 2 ne seront applicables qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext.

En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée.

3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur»), étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article, acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de

vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

○ **Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)**

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.
2. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales et spéciales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
4. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de

leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales et spéciales.

5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

- **Indivisibilité des actions – usufruit (article 13 des statuts)**

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales. Toutefois, dans tous les cas, le nu-propiétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

#### 21.2.4 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires s'effectue conformément à la réglementation en vigueur.

#### 21.2.5 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission

- **Assemblées générales (article 23 des statuts)**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

1. Les assemblées générales sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

La Société est tenue avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'assemblée ne pourra être tenue moins de 35 jours après la même publication.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 2 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

4. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président de ce conseil, s'il en a été désigné un. En leur absence ou à défaut par le conseil d'avoir habilité un autre de ses membres parmi les présents à l'effet de présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis 2 ans au moins, bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu au présent article.

6. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes arrêtés, et le cas échéant les comptes consolidés de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, sans recueillir l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ces derniers.

Sauf dispositions légales particulières, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires ;
- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant

d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

#### 21.2.6 Éléments statutaires sur le changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### 21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

En complément des franchissements de seuils à déclarer au regard de l'article L233-7 et R233-1 du Code de commerce, les statuts de la Société précisent à l'article 11 (cf. paragraphe 21.2.3 ci-dessus) :

« En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée. »

#### 21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de FREELANCE.COM (3 rue Bellanger – 92300 Levallois Perret).

Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la société (<http://www.freelance.com/fr/>) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence,
- les informations financières historiques de FREELANCE.COM pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document de référence.

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Le lecteur est renvoyé sur ce point au paragraphe 7.1 du présent Document de référence.